

BUDGET PRIMITIF 2016

DEPARTEMENT DU NORD

Table des matières

Introduction	4
I Les recettes de fonctionnement.....	5
A Les dotations et compensations	7
1 La dotation globale de fonctionnement (DGF).....	7
2 Les compensations de la CNSA	7
3 Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion.....	7
4 La dotation globale de décentralisation.....	8
5 Les allocations compensatrices	8
B La fiscalité directe	8
1 La taxe foncière sur les propriétés bâties.....	8
2 La cotisation au titre de la valeur ajoutée des entreprises.....	8
3 La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le fonds national de garantie individuelle de ressources.....	9
4 Les impositions forfaitaires de réseaux	9
5 Le dispositif de compensation péréquée.....	9
6 Le fonds de péréquation de la cotisation au titre de la CVAE.....	10
C La fiscalité indirecte	10
1 La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.....	10
2 Les droits de mutation à titre onéreux.....	11
3 La taxe spéciale sur les contrats d'assurance.....	11
4 Les fonds de péréquation des DMTO et FSD	11
5 La taxe d'aménagement	12
6 La taxe finale sur la consommation d'électricité	12
7 La taxe additionnelle à la taxe de séjour	13
D Les recettes sociales.....	13
E Les recettes diverses de fonctionnement	13
II Les dépenses de fonctionnement.....	14
A Les Allocations Individuelles de Solidarité, une dépense insoutenable.....	15
B La baisse des dépenses de fonctionnement.....	16
1 Les propositions d'économies représentant des inflexions de politiques publiques....	17
2 Les propositions d'économies de gestion	18
III L'investissement.....	19
A Les recettes d'investissement	19
B Les dépenses d'investissement.....	20
C Le pilotage des dépenses d'investissement	21
IV Une maîtrise de l'endettement au service de l'investissement.....	23
V L'équilibre général du budget	25
A L'équilibre de la section de fonctionnement.....	25
B L'équilibre de la section d'investissement.....	26
VI Solidarités humaines.....	27
A Ressources humaines et administration générale	27
Politique Ressources humaines.....	27
Politique Affaires générales	33
B Action sociale	38
Politique Autonomie.....	38
Politique Insertion	45
Politique de l'Enfance, de la famille et de la jeunesse.....	49
Politique Santé	55
C Education, culture, tourisme et sport.....	59
Politique Education.....	59
Politique Culture	67
Politique Tourisme.....	71

Politique Sport	77
VII Solidarités territoriales.....	83
A Transports et infrastructures.....	83
Politique Transports et infrastructures.....	83
B Développement de l'espace rural	89
Politique Ruralité	89
Politique Environnement.....	92
Politique Habitat et logement	98
C Aménagement du territoire.....	103
Politique Aménagement du territoire.....	103
Politique Relations internationales et affaires européennes	111
Conclusion	114

Introduction

S'inscrivant dans les perspectives présentées lors du rapport d'orientations budgétaires du 21 mars 2016, le budget 2016 est le premier exercice totalement décidé par la nouvelle majorité.

La majorité a fait le choix d'un budget responsable dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Cette contrainte est aujourd'hui reconnue par tous et causée par l'effet de ciseaux entre la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses subies par le département du Nord.

En effet, l'Etat s'est engagé dans une démarche de réduction des dépenses publiques en réduisant massivement ses concours aux collectivités. Pour le Nord, cela s'est traduit par une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 90,3 M€ depuis 2014.

De plus, les effets de la crise économique et sociale perdurent depuis 2009 et conduisent à l'explosion des dépenses sociales et notamment des AIS.

Cette évolution insoutenable pour les départements a conduit le 25 février 2016 à l'annonce par le Premier Ministre d'une reprise en charge du financement du RSA pour le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, l'année de référence du reste à charge du RSA est en cours de négociation avec l'Etat et sera primordiale pour déterminer la capacité à investir des départements.

En parallèle de ces négociations, le département du Nord s'est engagé dans une politique de redressement de ses finances.

Ces efforts s'articulent autour d'une révision de l'ensemble des politiques publiques avec à la clé un objectif de 100 M€ d'économies en fonctionnement.

Ces économies visent à amorcer une relance de l'investissement en phase avec le projet de mandat en recentrant l'action sur les compétences départementales.

Enfin, le recours au levier fiscal sera totalement dédié à l'investissement afin d'assurer aux nordistes un état satisfaisant des routes, des collèges et des bâtiments départementaux, ainsi qu'une reprise de notre politique d'aide aux territoires.

Contrairement aux années précédentes, le rapport du budget primitif 2016 se décompose en trois parties :

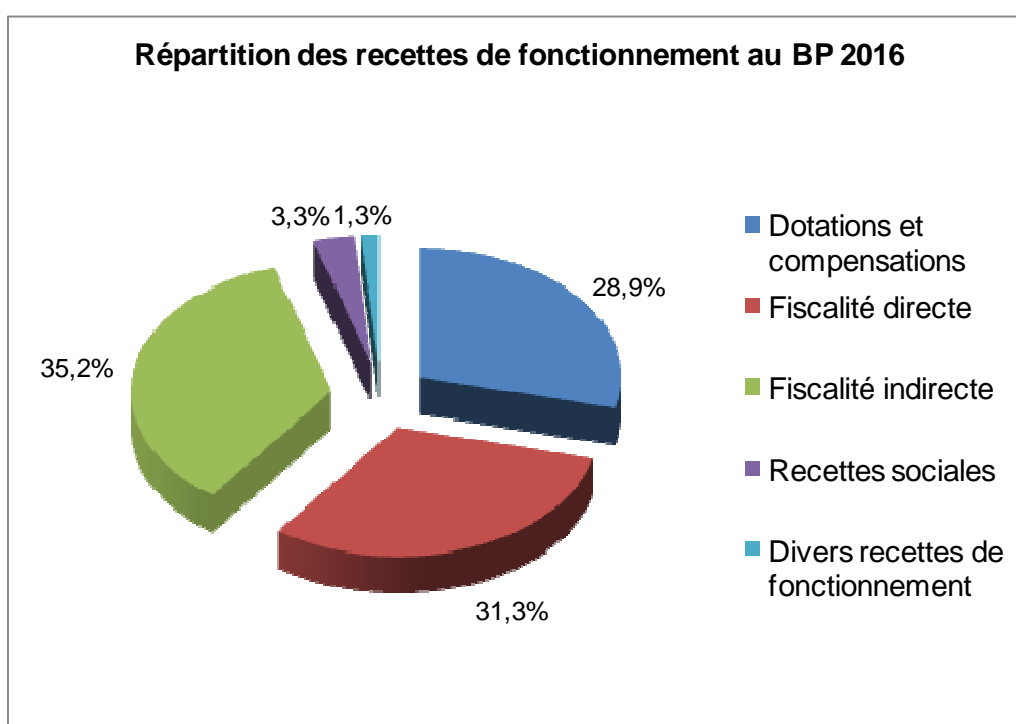
- présentation générale du budget primitif 2016 et de ses équilibres ;
- présentation des différentes politiques ayant trait aux solidarités humaines ;
- présentation des différentes politiques ayant trait aux solidarités territoriales.

I Les recettes de fonctionnement

Au budget primitif 2016, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à hauteur de 2 838,3 M€, soit une hausse de 3,1 % par rapport au compte administratif 2015.

La hausse des recettes est essentiellement liée à la hausse de 4,4 points du taux de la taxe sur le foncier bâti qui est porté de 17,06% à 21,45%. Le produit supplémentaire ainsi généré permet de financer la relance de l'investissement.

Les recettes se répartissent de la manière suivante :



Hors hausse de la fiscalité, les recettes de fonctionnement sont en baisse de 0,5%.

Détail des recettes de fonctionnement :

Recettes réelles de fonctionnement (en M€)		CA 2015	BP 2016	Evolution
Dotations et compensations	Allocations compensatrices TH	11,7	11,7	0,0%
	Compensation exonérations TF	1,5	0,9	-39,1%
	DGD	29,3	29,2	-0,4%
	DGF	603,2	564,5	-6,4%
	Dotation CNSA versée au titre de l'APA	63,6	74,6	17,4%
	Dotation CNSA versée au titre de la PCH	24,9	25,5	2,6%
	Dotation compensation réforme TP	72,1	72,1	0,0%
	Dotation compensation TP	3,3	2,0	-39,3%
	Dotation versée au titre des MDPH	2,2	2,2	-0,5%
	FMDI	38,2	37,0	-3,2%
Dotations et compensations		849,9	819,7	-3,6%
Fiscalité directe	CVAE	283,1	282,3	-0,3%
	FNGIR	55,9	55,9	0,0%
	Fonds de péréquation CVAE	8,4	7,7	-8,5%
	IFER	13,3	13,4	1,0%
	Taxe foncier bâti	380,8	490,0	28,7%
	Frais de gestion bâti	34,9	35,9	2,7%
	Rôles supplémentaires	1,6	1,7	6,1%
Fiscalité directe		778,1	887,0	14,0%
Fiscalité indirecte	Droits de mutation	273,6	280,0	2,3%
	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,2	0,2	0,0%
	Taxe aménagement	7,8	8,5	8,5%
	Taxe Electricité	21,7	24,0	10,4%
	TICPE	354,0	350,0	-1,1%
	TSCA	279,2	283,0	1,4%
	Fonds de péréquation des DMTO et fonds de solidarité	61,9	54,3	-12,2%
Fiscalité indirecte		998,4	1 000,1	0,2%
Recettes sociales	Autres	4,1	5,0	21,6%
	Recours sur successions - obligés alimentaires - reste à charge	74,9	69,8	-6,8%
	Allocations et Indus (DLES-PAPH-ASE)	6,3	6,8	7,4%
	FSE	2,0	11,8	483,5%
Recettes sociales		87,3	93,4	6,9%
Divers recettes de fonctionnement	Recettes Finances	6,5	7,0	7,0%
	Reprise sur provisions	0,1	0,7	914,3%
	Produits divers	6,3	5,0	-21,0%
	Revenus des immeubles	1,7	1,5	-13,2%
	Participations (au titre de la gratuité des transports principalement)	14,9	15,0	0,6%
	Fonds européens	5,5	5,0	-9,6%
	Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire	4,0	4,0	-0,3%
Divers recettes de fonctionnement		39,1	38,2	-2,3%
Total		2 752,9	2 838,3	3,1%

A Les dotations et compensations

Les dotations et compensations représentent 28,9 % des recettes réelles de fonctionnement. La principale ressource est la DGF.

1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. La baisse de la DGF a un impact significatif pour le Nord. En 2016, la baisse sera équivalente à celle de 2015 soit :

- 37,3 M€ au titre de la contribution aux finances publiques (3,7 Mds€ au niveau national) ;

- 1,8 M€ au titre du financement de la péréquation et de l'accroissement de la population.

La baisse de la DGF au titre du redressement des finances publiques devrait se poursuivre en 2017.

2 Les compensations de la CNSA

Les dotations de compensation versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH sont prévues en hausse par rapport à 2015 (12,9 %) avec respectivement :

- une hausse de 11 M€ au titre de l'APA correspondant à la prise en compte des ressources supplémentaires au titre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

- une hausse de 0,6 M€ au titre de la PCH ;

- une baisse de 0,01 M€ au titre de la MDPH.

3 Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion

Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) a été créé par la loi de finances pour 2006 pour financer de manière complémentaire le RSA.

Le FMDI est composé de trois parts :

- une première part au titre de la compensation (40 % de l'enveloppe nationale) eu égard à l'écart entre la compensation reçue et la dépense exposée ;

- une deuxième part au titre de la péréquation (30 % de l'enveloppe nationale) répartie en fonction de critères de ressources et de charges des départements (potentiel financier, nombre d'allocataires du RSA) ;

- une troisième part au titre de l'insertion (30 % de l'enveloppe nationale) répartie entre la moyenne des contrats d'accompagnement dans l'emploi et les contrats initiative-emploi du département et la moyenne des départements.

Les crédits attendus sont de 37 M€ pour 38,2 M€ en 2015 (baisse de 3,2 %).

4 La dotation globale de décentralisation

La dotation générale de décentralisation (DGD), assure de façon globale le financement de l'ensemble des compétences de l'Etat transférées aux départements. La DGD est estimée à 29,2 M€ en 2016 pour 29,3 M€ en 2015 (baisse de 0,4%).

5 Les allocations compensatrices

Enfin, les allocations compensatrices de fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle) sont en baisse de 11,4 %, compte tenu de leur caractère de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. Ces allocations compensatrices sont estimées à 14,6 M€ en 2016 contre 16,4 M€ en 2015.

B La fiscalité directe

La fiscalité directe représente 31,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

1 La taxe foncière sur les propriétés bâties

La principale ressource de la fiscalité directe locale est la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Pour 2016, 490 M€ sont attendus (soit 17,3 % des recettes réelles de la section fonctionnement) contre 380,8 M€ en 2015. Cette hausse s'explique par :

- la hausse du taux de 17,06% à 21,45% générant un produit supplémentaire de près de 100 M€ (+4,39 points).

- l'effet inflation des bases ;

- l'évolution physique des bases attendue ;

Les ressources supplémentaires liées à l'augmentation du taux (stable depuis 6 ans) seront affectées à l'investissement.

2 La cotisation au titre de la valeur ajoutée des entreprises

La cotisation au titre de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est de 282,3 M€ pour 2016 contre 283,1 M€ en 2015 (-0,3%).

Le produit total de CVAE (y compris la part des exonérations compensées) connaît des évolutions cycliques comme le montre le tableau suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (pré notification)
Produit de CVAE totale	239,8 M€	267,2 M€	272,6 M€	264,5 M€	283,4 M€	282,4 M€
Evolution	-	11,4%	2,0%	-3,0%	7,2%	-0,4%

3 La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le fonds national de garantie individuelle de ressources

Le Département perçoit en outre des mécanismes de compensation de la réforme de la taxe professionnelle :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP - pour 72,1 M€ ;

- la garantie individuelle de ressources - FNGIR, à hauteur de 55,9 M€.

Ces deux montants sont gelés depuis 2011.

Le Département du Nord est caractéristique d'un Département ayant perdu la dynamique de l'ancienne taxe professionnelle. Les deux dotations représentent 4,5 % du BP 2016.

4 Les impositions forfaitaires de réseaux

13,4 M€ sont attendus au titre de l'imposition forfaitaire de réseaux (IFER), soit une hausse de 1 % par rapport à 2015. Le Nord perçoit les composantes suivantes pour cet impôt :

- éoliennes terrestres ;
- centrales électriques ;
- centrales photovoltaïques ;
- stations radio électriques ;
- gaz (stockage et transport).

5 Le dispositif de compensation péréquée

Le dispositif de compensation péréquée – DCP - (article 42 de la loi de finances pour 2014) permet aux départements de recevoir de l'Etat le produit des frais de gestion de la TFPB (3 %) dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité.

Le fonds est réparti en fonction du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) pour la part compensation (70 % de l'enveloppe) et pour la seconde part dite « péréquation » avec des critères de ressources et de charges tels le revenu, le nombre de bénéficiaires des AIS (APA, PCH- ACTP et RSA) rapportés au nombre d'habitant.

Depuis 2014, l'évolution de la DCP est la suivante :

	Attribution DCP	Evolution
2014	32,2 M€	-
2015	34,9 M€	8,5%
2016	35,9 M€	2,7%

6 Le fonds de péréquation de la cotisation au titre de la CVAE

Le fonds de péréquation de la cotisation au titre de la valeur ajoutée des entreprises (article 113 de la loi de finances pour 2013) fait suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2009.

Une partie importante du fonds provient des départements d'Ile de France, où est concentrée la valeur ajoutée des entreprises.

Le produit pour le Nord de ce fonds est estimé à 7,7 M€ en 2016 pour 8,4 M€ en 2015 (baisse de 9 %).

C La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte représente 35,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

1 La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

La TICPE se décompose en trois parts :

- le financement du RSA (loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004), montant de 267,9 M€ gelé et correspondant au montant que consacrait au RSA l'Etat en 2003 ;

- le financement des transferts de compétences de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (TOS, voirie...), également financée par la TSCA, pour 20,4 M€ en 2015 ;

- le financement d'une partie des charges supplémentaires créées par le transfert du RMI à savoir l'allocation parent isolé (article 51 de la loi de finances 2009) pour 65,7 M€ en 2015.

En 2016, il est prévu 350 M€ pour 354 M€ en 2015, soit une baisse de 1,1 %, compte tenu des ajustements prévus par la loi relative aux libertés et responsabilités locales.

2 Les droits de mutation à titre onéreux

En ce qui concerne les DMTO, en 2015, le marché est reparti à la hausse. Les recettes sont donc en augmentation sous l'effet du redémarrage du marché immobilier mais aussi de la hausse du taux de droit commun depuis le 1er mars 2014 (3,8 % à 4,5 %).

En 2015, les recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux s'élèvent à 273,6 M€. L'effet augmentation du taux représente environ 38 M€. Pour 2016, les DMTO sont estimés à 280 M€ (+2,3 %).

3 La taxe spéciale sur les contrats d'assurance

La TSCA comprend trois parts :

- la compensation des transferts de compétences (loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004), également financée par la TICPE, soit 77,63 M€ en 2015 ;

- une contribution au titre du remplacement d'une part de la DGF pour le financement des SDIS (article 53 de la loi de finances pour 2005), soit 35,42 M€ en 2015 ;

- une compensation au titre de la réforme de la taxe professionnelle (imposition des contrats d'assurances principalement les complémentaires maladies, en plus des assurances sur les véhicules terrestres à moteur, sur la navigation et contre les incendies), soit 166,10 M€ en 2015.

En 2016, il est prévu 283 M€ pour 279,2 M€ en 2015 (hausse de 1,4 %).

4 Les fonds de péréquation des DMTO et FSD

Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux est alimenté par deux prélèvements : un prélèvement sur stock lié au niveau des DMTO du Nord par rapport à la moyenne de l'ensemble des départements et un prélèvement sur flux prenant en compte la dynamique de progression du produit.

Le prélèvement sur flux 2016 sera plus important en raison du redémarrage du marché immobilier et de l'effet taux (au 1er janvier 2016, seuls 6 départements n'ont pas porté leur taux de droit commun au maximum). La hausse de l'enveloppe nationale aura pour conséquence une augmentation du reversement pour le Nord.

Ainsi, en 2016, il est prévu une inscription en recette de 21,7 M€.

Le fonds de solidarité (FSD) est alimenté par un prélèvement de 0,35 % d'assiette des DMTO de droit commun. Tous les départements sont prélevés. Cependant, la plupart des départements bénéficient d'un mécanisme de plafonnement compte tenu de leurs prélèvements. Le rendement du FSD est lié, non seulement, à l'assiette des DMTO de « droit commun », mais aussi au prélèvement au titre du fonds de DMTO. La somme des deux prélèvements (FSD et DMTO) au titre d'une année ne peut pas être supérieure à 12 % des produits de DMTO de l'année précédente. Ainsi, malgré l'augmentation des DMTO (redémarrage des transactions immobilières et effet taux), le mécanisme de plafonnement engendrera un fonds moins important qu'en 2015 (536,5 M€).

Le reversement du fonds est opéré en deux fractions. La première fraction bénéficie aux départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au potentiel fiscal moyen par habitant ou dont le revenu par habitant est inférieur à 1,2 fois le revenu moyen (cas du

Nord). La deuxième fraction bénéficie à la première moitié des départements classés en fonction décroissante de leur solde par habitant au titre des AIS (cas du Nord).

En 2016, il est prévu 32,6 M€ pour 52,3 M€ en 2015 (baisse de 37,6 %) en recettes.

L'intérêt de ces fonds de péréquation de DMTO est de présenter leur situation nette. En effet, le Nord verra son produit de DMTO supplémentaire par rapport à 2015 être prélevé de moitié pour alimenter le fonds départemental de péréquation de DMTO. De même, l'augmentation de l'assiette de droit commun entre 2014 et 2015 engendre un prélèvement plus important pour le FSD.

Ainsi, le tableau ci-dessous retrace la situation nette de ces deux fonds de DMTO depuis leur origine (pacte de confiance) :

	2014	2015	BP 2016	Evolution BP 2016/2015
Fonds de DMTO (net)	7,5 M€	8,9 M€	7,2 M€	-19,3%
Fonds de solidarité (net)	27,5 M€	34,9 M€	14,6 M€	-58,2%
Total	35,0 M€	43,8 M€	21,8 M€	-50,3%

Le Nord continue à être bénéficiaire mais moins qu'en 2015 (baisse de 50,3 % soit 22 M€).

5 La taxe d'aménagement

Le 12 octobre 2015, le Conseil Départemental a approuvé un taux global de 1,45 % de taxe d'aménagement.

En 2016, il est prévu 8,5 M€ pour 7,8 M€ en 2015 (hausse de 8,5 %).

6 La taxe finale sur la consommation d'électricité

L'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2016, les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur. Le coefficient multiplicateur du Département est de 4,25.

La valeur informative des tarifs pour le calcul de la taxe à compter du 1er janvier 2016 est la suivante :

- 0,75 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères ;

- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA ;

- 0,75 €/MWh pour les consommations autres que professionnelles.

En 2016, il est prévu 24 M€ pour 21,7 M€ en 2015 (hausse de 10,4 %).

7 La taxe additionnelle à la taxe de séjour

La taxe additionnelle à la taxe de séjour (article L.3333-1 du CGCT) est entrée en vigueur en 2013. Le produit attendu en 2016 est de 0,2 M€.

D Les recettes sociales

Les recettes sociales représentent 3,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces recettes sont estimées à 93,4 M€ en 2016 pour 87,3 M€ en 2015 (hausse de 6,9 %).

Ces recettes se composent principalement du reste à charge du bénéficiaire, de l'obligation alimentaire et des recours sur successions.

Les autres recettes sociales sont la récupération d'indus au titre des allocations RSA, de l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées et de l'aide sociale à l'enfance.

Les recettes du fonds social européen (FSE) sont attendues en nette hausse (11,8 M€ pour 2,2 M€ en 2015) compte tenu du rythme d'encaissements des dossiers.

E Les recettes diverses de fonctionnement

Les recettes diverses de fonctionnement représentent 1,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les principaux crédits sont les suivants :

- les participations (au titre de la gratuité des transports principalement) pour 15 M€ en 2016 ;
- les fonds européens pour 5 M€ en 2016 ;
- la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire pour 4 M€ en 2016.

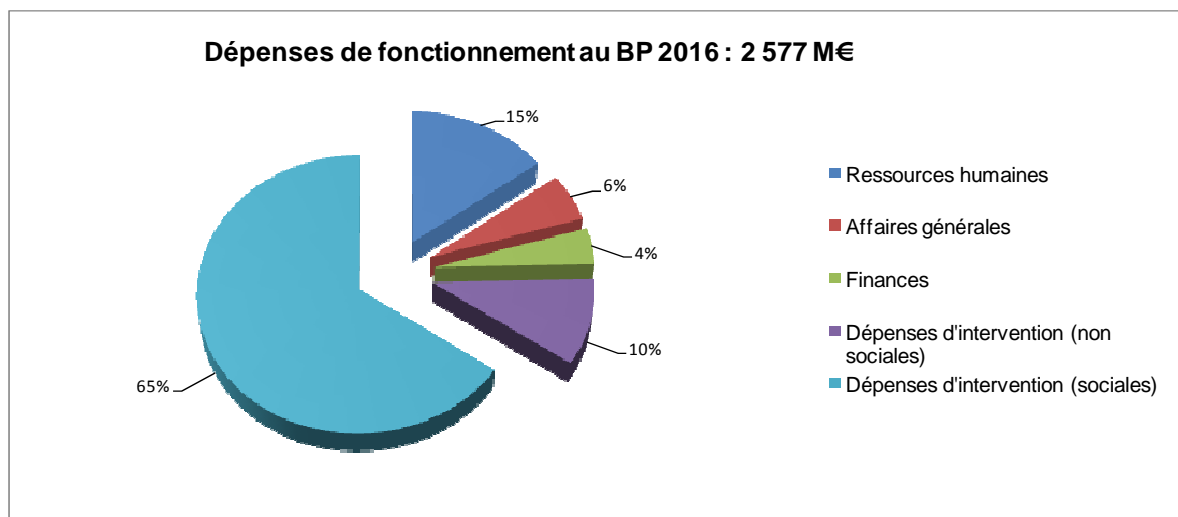
Ces recettes sont estimées à 38,2 M€ en 2016 pour 39,1 M€ en 2015 (baisse de 2,3 %).

II Les dépenses de fonctionnement

Au budget primitif 2016, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 2 577,1 M€ contre 2 652,5 M€ au BP 2015.

Cette nette diminution des dépenses de fonctionnement est liée à la mise en œuvre dès le début de la mandature d'un plan d'économies volontariste.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :



Dépenses d'intervention non sociales : transports et infrastructures, éducation, santé, culture, sport, jeunesse, aménagement des territoires, environnement, tourisme et relations internationales.

Les dépenses sociales, hors personnel, en grande partie contraintes, représentent 65 % du budget du département.

Globalement, les dépenses d'intervention du Département restent largement majoritaires et totalisent 75 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de personnel, autour de 15 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont en légère baisse.

A Les Allocations Individuelles de Solidarité, une dépense insoutenable

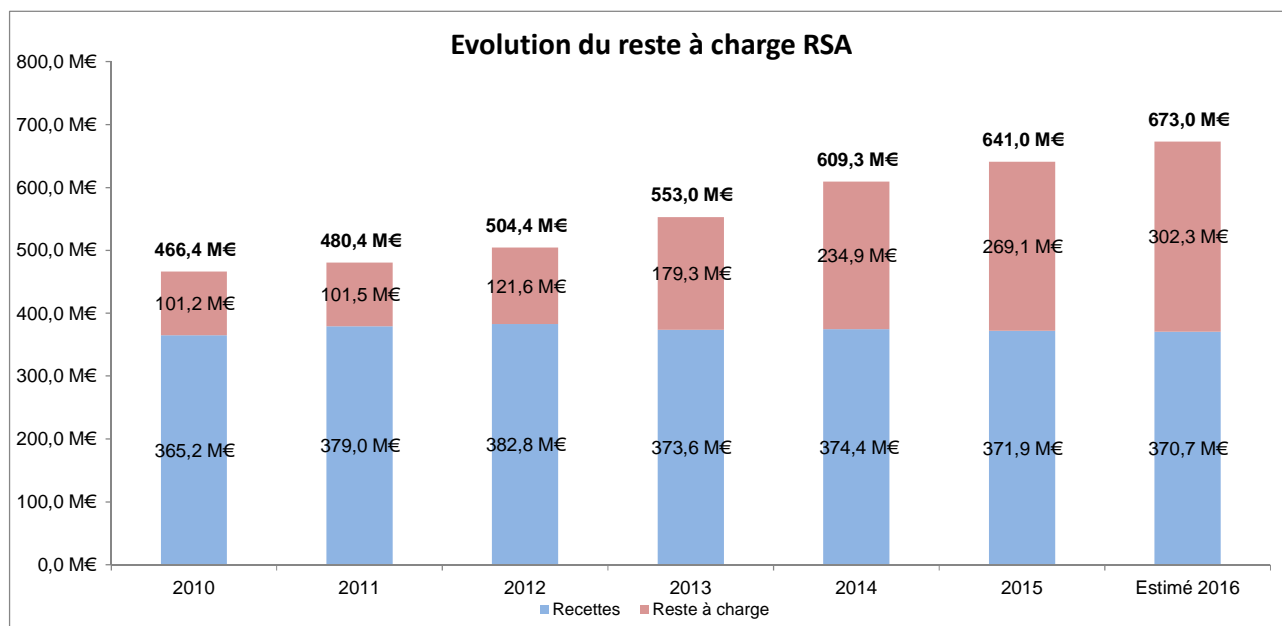
Les dépenses de fonctionnement du Département sont impactées par une hausse du reste à charge des allocations individuelles de solidarité de 80,8% en besoins réels depuis 2010, soit une charge nette de 488,8 M€ au budget primitif 2016.

Malgré la prise en compte du pacte de confiance et de responsabilité, le taux de couverture des trois allocations individuelles de solidarité reste faible avec 58,4% en 2016.

Sans les mesures du pacte, les recettes ne couvriraient pas la moitié des dépenses des AIS.

Il faut noter, que la hausse du reste à charge des AIS depuis 2010 a été imputable en grande partie au RSA (+ 201,1 M€ entre 2010 et 2016).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du reste à charge du RSA en tenant compte du besoin réel :



Au budget primitif 2016, les dépenses d'allocation individuelles de solidarité se déclinent de la manière suivante :

	BP 2016
Revenu de solidarité active (RSA)	606,0 M€
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	202,9 M€
Prestation de compensation du handicap (PCH)	83,1 M€
Allocations individuelles de solidarité (AIS)	892,0 M€

Concernant le RSA, à l'instar de nombreux départements, il est proposé pour le Nord de reconduire le montant de dépense de 2015, soit une inscription de 606 M€ au budget primitif 2016. Cette inscription traduit par ailleurs l'engagement du Département pour l'emploi, en favorisant l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

Avec un reste à charge de 269,1 M€ en 2015, le financement intégral du RSA n'est plus assuré. Le système conduit à des arriérés de plus en plus importants (54,1 M€ à fin 2015 pour le Nord).

La dépense d'APA est relativement stable depuis 2014, autour de 190 M€. Il est proposé une inscription de 202,9 M€ au budget primitif 2016 tenant compte de l'élargissement du plan d'aide prévu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (« APA 2 ») pour un montant de 9,6 M€, soit une progression de la dépense de 1,9 % à périmètre constant.

Enfin, pour la PCH, il est proposé d'inscrire 83,1 M€ au budget primitif 2016 quasiment équivalent au compte administratif 2015.

B La baisse des dépenses de fonctionnement

Au regard du contexte difficile, les dépenses départementales font l'objet d'un plan d'économies permettant de dégager 100 M€ d'économies par rapport à 2015, en tenant compte d'éléments conjoncturels d'ordre budgétaire et institutionnel propres à l'exercice :

	En M€	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement		2 645,9	2 577,1
Intérêts de la dette		20,9	23,0
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)		2 625,0	2 554,1
<i>Impact de la péréquation pour 2016</i>			19,6
<i>Dépense d'APA supplémentaire au titre de l'APA 2</i>			9,6
Total		2 625,0	2 524,9

1 Les propositions d'économies représentant des inflexions de politiques publiques

La transformation de l'offre du secteur social et médico-social

La délibération relative au financement 2016 des établissements sociaux et médico-sociaux, adoptée le 12 octobre 2015 pose les bases de nouvelles orientations politiques et budgétaires du secteur social et médico-social.

Les objectifs de dépenses par secteur sont précisés dans la délibération du 17 décembre 2015, des taux d'évolution négatifs seront appliqués en 2016 : - 3 % pour les établissements personnes âgées, - 4 % pour les établissements personnes handicapées, - 5% pour les établissements et services de protection de l'enfance. Au regard des nouvelles orientations délibérées sur les politiques d'action sociale, les services d'aide à domicile connaissent une augmentation de 1% de la tarification.

Les économies attendues seront réalisées en actionnant plusieurs leviers : l'optimisation des moyens au sein des établissements et la transformation de l'offre.

Cette transformation de l'offre a pour objectif de réduire et transformer les places d'hébergement en établissement et de développer les services d'accompagnement à domicile ainsi que l'accueil familial, permettant ainsi de diversifier les réponses et de faire des économies.

La transformation de l'offre sera négociée avec chaque organisme gestionnaire dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels. Ils permettront de préciser les objectifs en termes de qualité de service public et d'optimisation de la gestion pour une période de trois années.

En contre partie des économies sollicitées, les contrats pluriannuels apporteront aux organismes gestionnaires de la visibilité pluriannuelle sur leur financement.

Sans attendre la signature des contrats, le Département a mis en œuvre dès janvier 2016, dans le champ de l'enfance et du handicap, un financement par dotation globale mensualisée, offrant ainsi aux gestionnaires d'établissements et services une trésorerie stable.

Les nouvelles orientations en matière de financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux permettront de dégager une économie de 11,9 millions dans le champ de la protection de l'enfance et de 3,5 millions dans le champ de l'autonomie (2,5 millions pour le champ des personnes âgées et 1 million pour le champ des personnes handicapées).

L'optimisation des dépenses d'intervention du département

Au-delà des dépenses sociales, le Département s'est engagé dans une démarche globale visant à améliorer l'efficacité de l'action départementale.

Dans un souci d'amélioration continue des politiques publiques, le Département mobilise plusieurs leviers, tels que :

- le recentrage des dispositifs départementaux vers les publics prioritaires et le redimensionnement des projets au plus près des capacités budgétaires ;
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics du territoire, associatifs ou institutionnels (Région, MEL...), afin de mieux accompagner l'action départementale au service des nordistes ;
- le repositionnement des politiques départementales autour des compétences légales et le ciblage des actions volontaristes sur les dispositifs les plus structurants ;
- l'adaptation de l'offre d'ingénierie proposée par le Département, au plus près des besoins des territoires.

2 Les propositions d'économies de gestion

Au budget primitif 2016, hors social, les dépenses de fonctionnement diminuent de 5,4 % par rapport au budget primitif 2015 grâce à un effort conséquent de réduction des dépenses de structure.

Cet effort est d'autant plus important que l'évolution naturelle de ces dépenses est de 2,3 % par an entre 2010 et 2015.

La masse salariale est l'un des principaux postes de dépense du Département du Nord et a donc fait l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, elle fera l'objet d'une réduction sur l'ensemble de la durée du mandat avec notamment des départs non remplacés, une réduction du volume de contrats à durée déterminée, une réorganisation des services et une application de la loi Aubry sur la durée du temps de travail. De même, une révision de l'organigramme et un resserrement du cadre de gestion permettront d'optimiser davantage les ressources.

III L'investissement

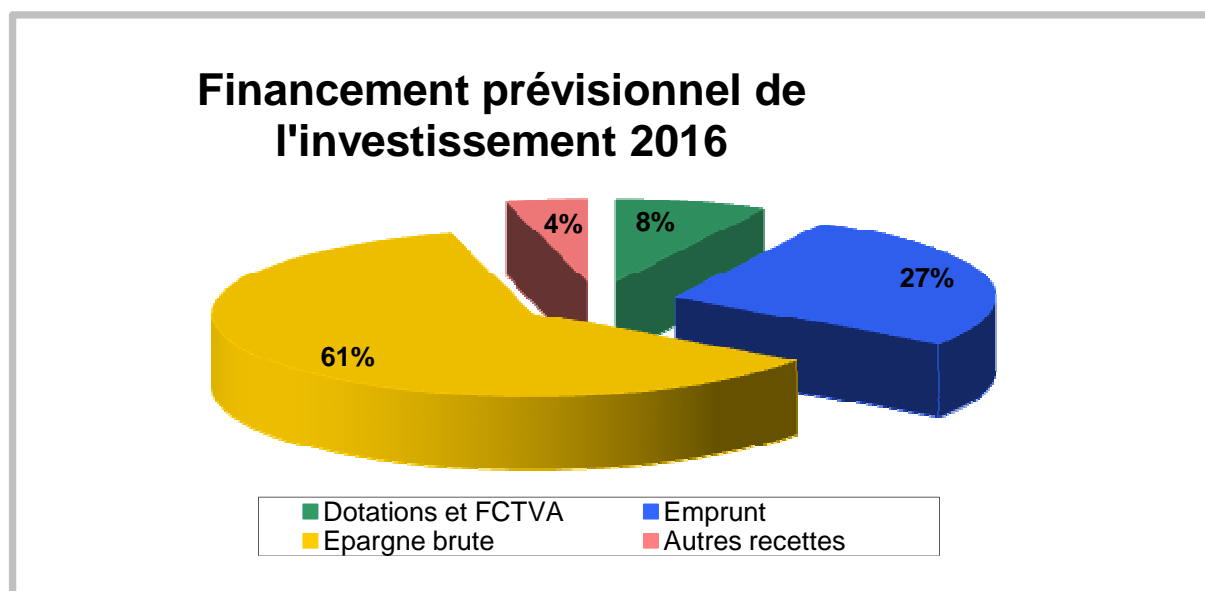
A Les recettes d'investissement

Au budget primitif 2016, les recettes réelles d'investissement sont estimées à hauteur de 465,1 M€, soit une hausse de 9,6 %.

Les recettes sont composées de la manière suivante :

- les dotations et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ;
- l'emprunt en nette diminution ;
- l'épargne brute ou l'autofinancement en nette augmentation liée aux efforts de gestion sur la section de fonctionnement mais aussi à la hausse de la fiscalité ;
- les autres ressources d'investissement.

Le graphique ci-dessous rend compte de la répartition des recettes :



Les dotations sont composées de :

- la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) dont le montant est forfaitisé et gelé depuis 2008 à hauteur de 13 M€ ;
- la dotation globale d'équipement (DGE) destinée à soutenir l'effort d'investissement du département en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural) est estimée à 1 M€ pour 1,3 M€ en 2015 (baisse de 23,8 %).

Le FCTVA constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Le FCTVA correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par le Nord sur ses dépenses d'investissement réalisées en année n-1. Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA que le département a acquittée sur ses dépenses d'investissement.

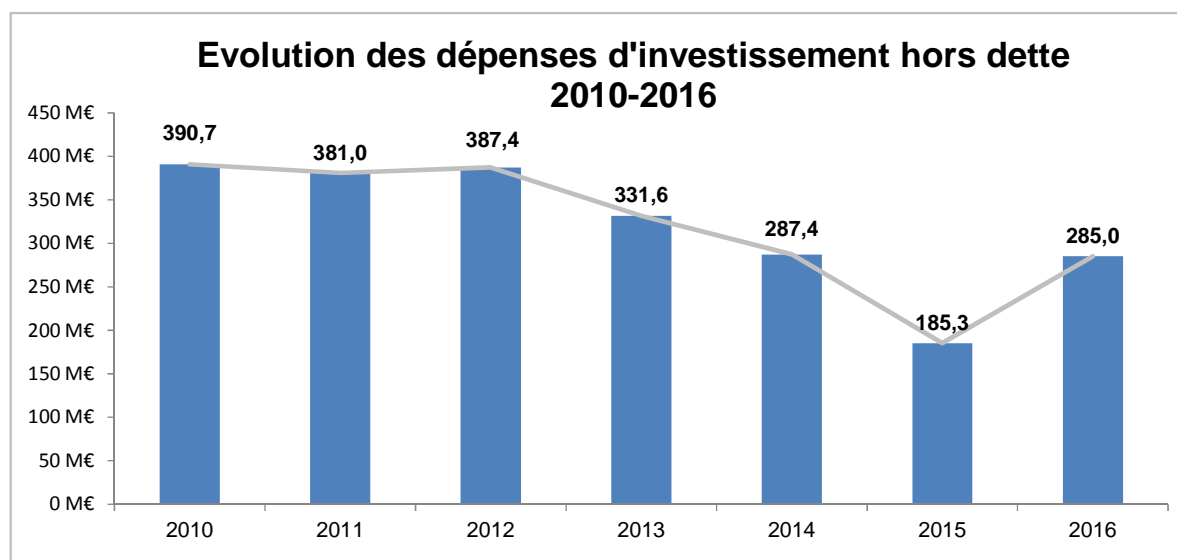
Compte-tenu de la baisse importante des dépenses d'investissement entre 2014 et 2015 (- 35,6 %), le Nord devrait percevoir 18,5 M€ en 2016 (diminution de 35,2 %).

Les autres ressources d'investissement sont constituées principalement des subventions reçues y compris les subventions européennes.

B Les dépenses d'investissement

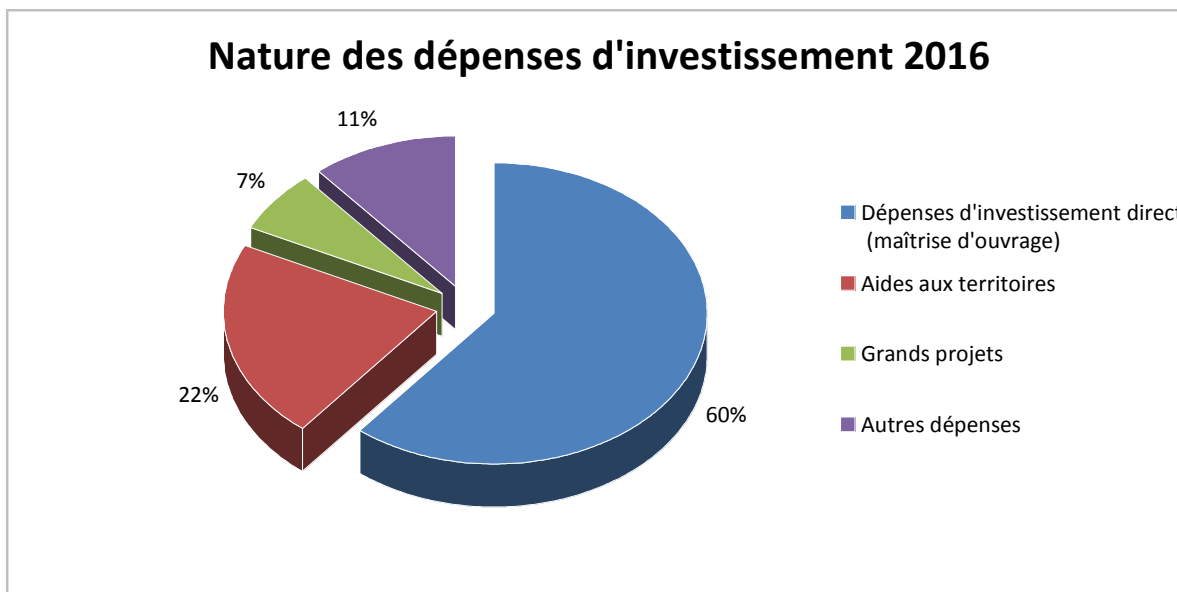
Dans un contexte difficile, marqué par des tensions financières, le Département du Nord a fait le choix de relancer l'investissement à hauteur de 285 M€.

Il faut rappeler que la baisse des dotations de l'Etat et l'explosion des dépenses sociales ont conduit à la réduction progressive des dépenses d'investissement. En effet, celles-ci sont passées de 390,7 M€ en 2009 à 185,3 M€ en 2015. Elles ont été divisées par deux sur la période 2012-2015 :



Grâce à des efforts de gestion en fonctionnement et au recours du levier fiscal, le département du Nord va pouvoir relancer l'investissement sur son territoire.

Ces crédits bénéficieront à la fois aux grands projets structurants du territoire mais aussi à l'aide aux territoires tout en assurant un entretien volontariste des routes départementales, des collèges et des bâtiments départementaux.



L'effort d'investissement en faveur des collèges et des routes

Dans le domaine de l'aménagement, l'année 2016 se caractérisera par une relance de l'investissement après quatre années de baisses consécutives. Cet effort financier permettra d'engager un rattrapage sur les niveaux d'entretien du patrimoine départemental tant dans le domaine des infrastructures routières que dans le domaine des bâtiments et des collèges.

Pour les collèges, dans l'esprit du nouveau PPI de la Collectivité, l'année 2016 amorcera une gestion plus équilibrée entre des opérations de reconstruction et les programmes d'entretien et de réhabilitation du parc existant.

Pour les infrastructures routières, le Département engagera une évolution de sa politique d'intervention dans l'optique de cibler l'effort sur la préservation du patrimoine tout en accompagnant les projets concourant au développement territorial en partenariat avec les Collectivités concernées.

L'effort d'investissement en faveur de l'aide aux territoires

En matière de solidarités territoriales, l'année 2016 sera marquée par la reprise de l'aide à l'investissement aux territoires.

Le Département honorera ses engagements antérieurs par l'inscription de 50M€ au budget 2016. Une AP de 35M€ sera également consacrée à la nouvelle politique d'aménagement et de développement du territoire. 3 axes structurent cette politique:

- le soutien aux projets territoriaux structurants,
- l'aide départementale aux Villages et Bourgs,
- et un accompagnement sous forme d'une offre de services d'ingénierie territoriale départementale aux collectivités locales.

C Le pilotage des dépenses d'investissement

Pour piloter au plus près les investissements de la collectivité, le Département a mis en place des outils qui permettent de mieux gérer dans le temps les opérations pluriannuelles.

Les autorisations de programmes crédits de paiement permettent d'engager la totalité de la dépense et de n'inscrire chaque année que les crédits de paiement nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Ce dispositif permet de lisser dans le temps les paiements du département en fonction de l'état d'avancement des projets financés et d'éviter les reports de crédits importants d'une année sur l'autre.

IV Une maîtrise de l'endettement au service de l'investissement.

En 2016, le département du Nord poursuit la sécurisation de son encours avec, au 31 décembre 2015 :

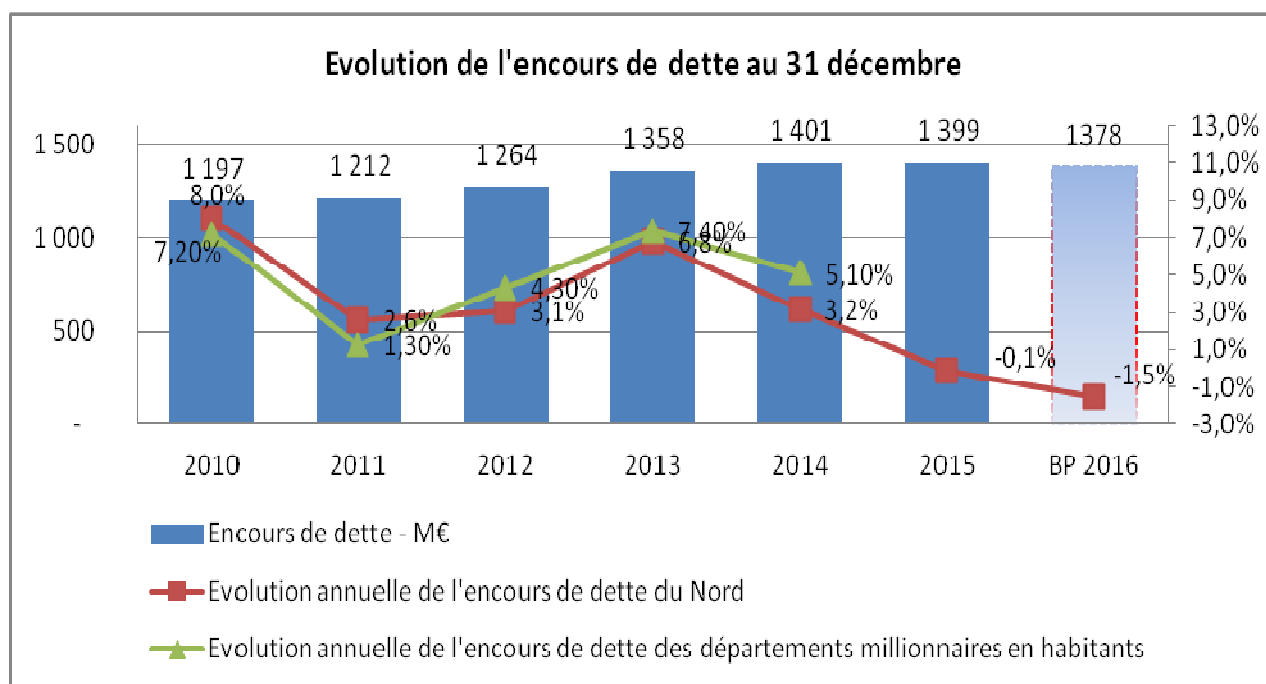
- 33 % de taux fixes ;
- 67 % de taux variables tels que celui du livret d'épargne populaire (LEP), EURIBOR ou encore EONIA.

Tous ces produits sont classés « 1A » selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ou « charte Gissler ». Le Nord n'a ainsi aucun emprunt « toxique ».

En outre, le Nord bénéficie d'un taux moyen d'intérêt sur son encours particulièrement faible de 1,70 % au 31 décembre 2015. Cette performance s'explique par trois éléments :

- l'encours du Département est principalement composé d'emprunts contractés avant la crise financière et porte donc peu la marque du renchérissement alors constaté ;
- le Nord a longtemps privilégié les contrats à taux variable dans un contexte de baisse des taux ;
- le Nord est resté à l'écart des produits structurés.

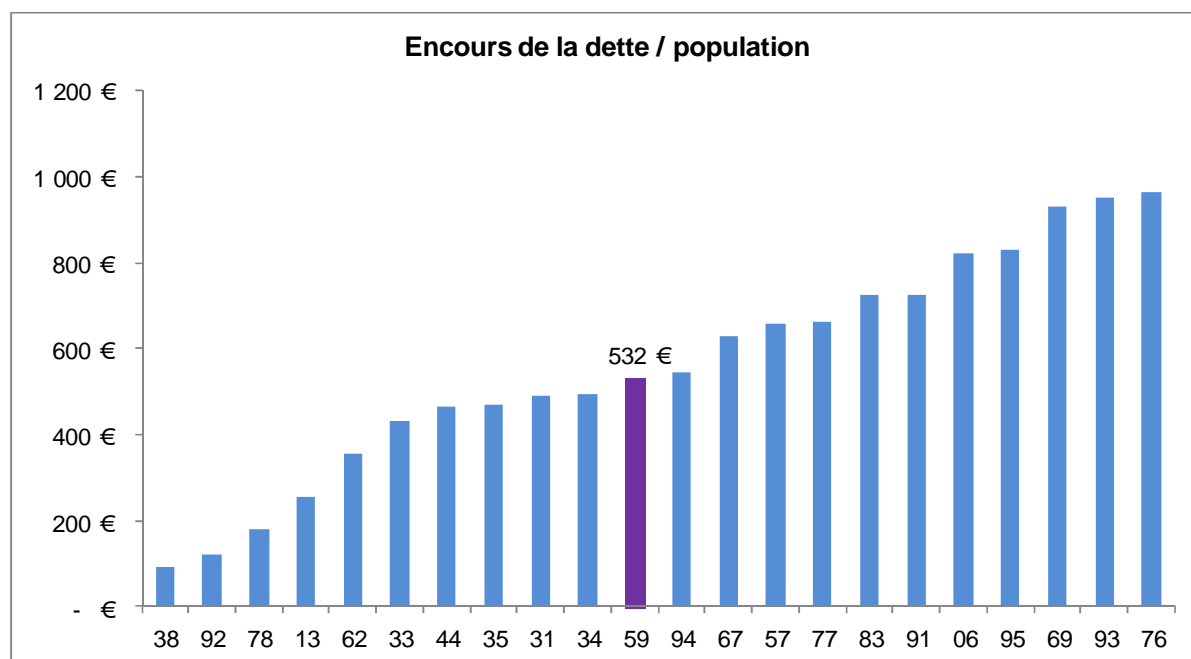
L'encours de dette du Département du Nord s'est établi au 31 décembre 2015 à 1 399 M€ :



Source : DGCL - DESL (budgets primitifs) ; INSEE (population totale en 2015 - année de référence 2012)

Le Département poursuivra en 2016 son effort de désendettement amorcé en 2015. Le recours à l'emprunt prévisionnel de 115 M€ sera inférieur au remboursement en capital de l'exercice. Dès lors, l'encours de dette ne dépassera pas le plafond de 1 400 M€.

Ainsi, le Nord continue à se situer dans la moyenne de l'encours par habitant.



Source : DGCL - DESL (budgets primitifs 2015) ; INSEE (population totale en 2015 - année de référence 2012)

En 2016, la stratégie d'emprunt reposera sur :

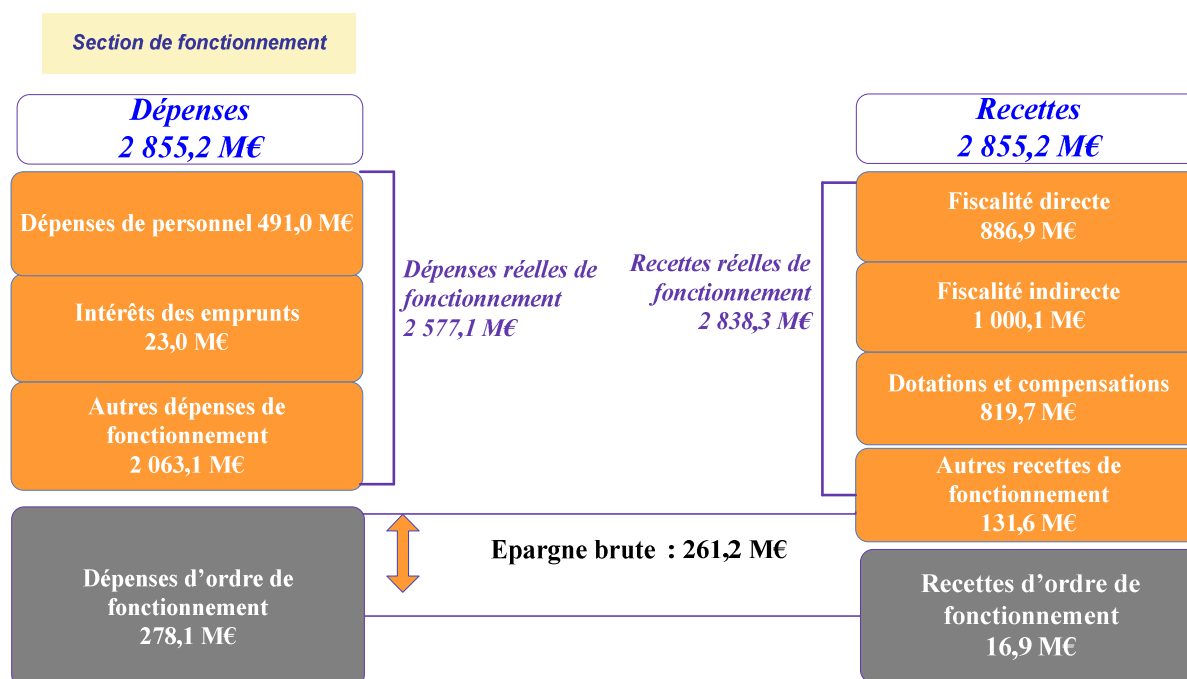
- un endettement maîtrisé avec la mobilisation d'emprunts contractualisés lors des exercices précédents ;
- le lancement d'une campagne de recherche d'emprunts nouveaux afin de bénéficier des conditions attractives des marchés financiers ;
- l'anticipation des financements avec un éventuel report de certains contrats signés en 2015 ;
- la poursuite de la sécurisation de l'encours de la dette avec un accroissement de la part de taux fixe.

V L'équilibre général du budget

A L'équilibre de la section de fonctionnement

En 2016, l'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 2 855,2 M€, dont :

- 2 577,1 M€ de dépenses réelles ;
- 278,1 M€ de dépenses d'ordre.

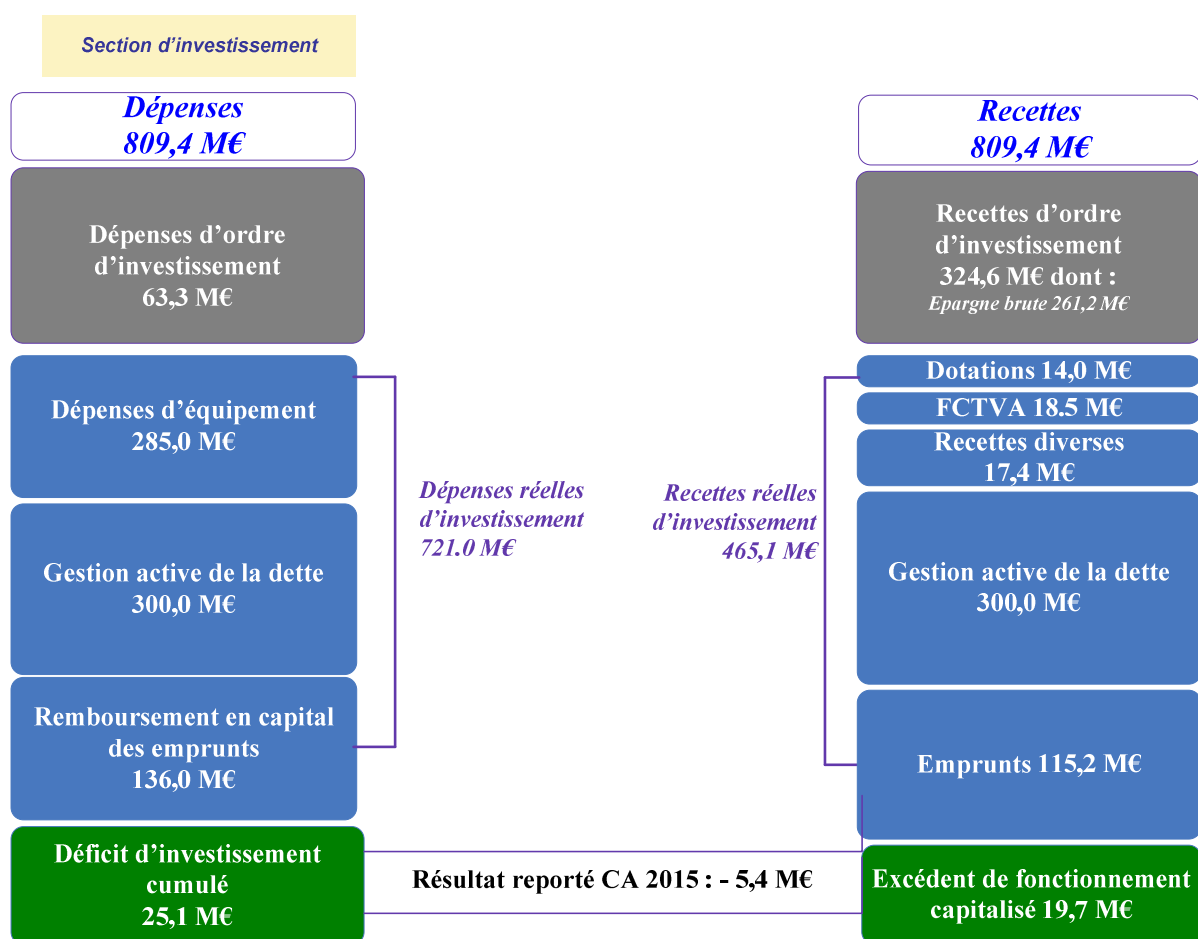


Dans ces conditions, l'épargne brute du Département est de 261,2 M€, pour 107 M€ en 2015.

B L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 809,4 M€, dont :

- 721 M€ de dépenses réelles ;
- 63,3 M€ de dépenses d'ordre ;
- 25,1 M€ de déficit d'investissement cumulé.



VI Solidarités humaines

A Ressources humaines et administration générale

Politique Ressources humaines

Le Budget Primitif 2016 des Ressources Humaines, hors assistantes familiales, s'élève à 382,5 M€, soit une diminution de 12 M€ et de 3,05 % par rapport à celui de 2015.

Dans un contexte budgétaire très contraint, les objectifs 2016 concernant la politique des ressources humaines consistent à maîtriser la masse salariale voire la diminuer, ainsi que neutraliser le coût de l'effet Glissement Vieillesse Technicité.

En 2016, les recettes (emplois d'avenir, restaurant administratif, crèche, FIPHFP, ...) sont estimées à 2,6 M€ euros.

Budget Principal	Dépenses	Recettes
BP 2016	382,51 M€	2,56 M€
Fonctionnement	382,43 M€	2,56 M€
Investissement	0,075 M€	0 M€

En plus du budget principal, des dépenses sont proposées pour les personnels des budgets annexes (laboratoire départemental et Café Bleu du Forum des Sciences) pour un montant de 1,4 M€ euros.

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

I.I .1 Politique de remplacement lors des départs des agents permanents

Le Département du Nord met en œuvre plus de 500 procédures de recrutement chaque année. Celles-ci sont enclenchées suite à des départs en retraite, des mobilités externes et internes ou des disponibilités, pour lesquelles le besoin a été validé par la Direction Générale. Pour information, les départs en retraite représentent 61 % des départs définitifs de la collectivité.

Depuis 2012, 72 % des agents partis en retraite ont été remplacés. Le taux de remplacement est néanmoins variable selon les directions générales. Ainsi, il est de 80 % à la DG Solidarité et à la DG Développement Territorial mais baisse à 50 % pour les autres directions générales. Le remplacement des agents partis en retraite n'est donc pas systématique et concerne en premier lieu les métiers de l'action sociale et des collègues, en relation directe avec le public.

Il est proposé d'appliquer le même taux de remplacement suite à des départs en retraite, constaté depuis 2010 par Direction Générale Adjointe, pour l'ensemble des départs définitifs, à savoir :

- 80 % pour les postes de la DGSOL et de la DGDT,
- 50 % pour les autres DGA,

L'application de ces taux se fera de manière adaptée, en fonction des situations et réalités territoriales.

Cette piste d'économie est estimée à 5,7 M€ pour l'exercice budgétaire 2016.

I.I .2 Politique de remplacement par des agents en « Contrat à Durée Déterminée »

Le Département du Nord recrute chaque mois des agents en Contrat à Durée Déterminée afin :

- de remplacer des agents absents (pour 70 % des CDD), notamment suite à des congés pour maladies, des congés de maternité, ...
- d'occuper de manière provisoire des postes vacants (pour 30 % des CDD).

En moyenne sur 2015, 452 agents CDD ont été présents au sein des services départementaux essentiellement au sein des territoires de la DG Solidarité (pour 54 % d'entre eux) et des collèges (pour 40 % d'entre eux).

Pour l'année 2016, il est proposé de réduire progressivement de moitié le nombre d'agents en CDD par la mise en place de plusieurs actions :

- la modification des modalités de mobilité au sein de la DG Solidarité (territoires) et des collèges ;
- la mise en place d'un plan de prévention de l'absentéisme ;
- en fonction du seuil de présence, l'arrêt des remplacements pour congés maladies ordinaires (sauf pour les emplois de restauration dans les collèges) ;
- l'ouverture au recrutement des postes des agents en congé (maladie) de longue durée ;
- la mise en place d'enveloppes « CDD » sur les territoires de la DG Solidarité ;
- l'externalisation progressive des fonctions d'agent d'entretien polyvalent en collège.

Cette piste d'économie est estimée à 2,8 M€ pour l'exercice budgétaire 2016.

I.I .3 Politique d'avancement d'échelon

Les agents statutaires de la Fonction Publique Territoriale bénéficient d'une progression de salaire par le biais d'avancements d'échelon.

Jusqu'à présent, les représentants des Commissions Administratives Paritaires (CAP) émettaient un avis favorable à la durée d'avancement d'échelon à la durée minimale pour l'année n + 1.

Suite aux CAP du 1^{er} décembre 2015, les avancements d'échelon des agents du Département sont, depuis le 1^{er} janvier 2016, effectués conformément à la procédure de droit commun à la durée maximale. Néanmoins, l'avancement d'échelon à la durée minimale pourra être accordé aux fonctionnaires dont la valeur professionnelle le justifie et après avis de la CAP compétente.

Cette piste d'économie est estimée à 0,8 M€ pour l'exercice budgétaire 2016.

I.I .4 Abrogation de l'indemnité exceptionnelle

Le Département, par sa délibération du 23 février 1998, avait mis en place l'indemnité exceptionnelle de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) pour compenser les pertes de salaires provoquées par le transfert de la cotisation maladie vers la CSG des agents fonctionnaires (avant le 01/01/1998).

Le gouvernement a abrogé le dispositif d'indemnité exceptionnelle au 1^{er} mai 2015 par un décret du 29 avril 2015.

Cette piste d'économie est estimée à 100 000 € pour l'exercice budgétaire 2016 et à 171 000 € pour 2017.

I.II Présentation détaillée du budget

I.II. 1 Renforcement du dispositif d'apprentissage

Le Département du Nord mène depuis 2005 une politique d'insertion professionnelle par le recrutement de jeunes en contrat d'apprentissage.

En décembre 2015, 55 jeunes en contrat d'apprentissage travaillaient dans les services du Département.

Il est prévu de renforcer ce dispositif en cours d'année 2016 et de réserver une enveloppe de 300 000 € pour les apprentis en lien avec les besoins prioritaires de la collectivité.

I.II. 2 Dispositif d'accueil des stagiaires écoles

La loi n° 2014 – 788 du 10 juillet 2014 a étendu les dispositions du code de l'éducation relatives à l'accueil des stagiaires écoles au secteur public, et notamment aux collectivités territoriales.

Ainsi depuis le 1^{er} septembre 2015, le Département a désormais l'obligation de verser une gratification aux stagiaires écoles dont la durée de stage est supérieure à 2 mois, ce qui a pour effet de multiplier par 2 les coûts.

Durant l'année scolaire 2014 – 2015, 468 stagiaires ont été accueillis au sein des services sur 645 demandes réceptionnées.

Pour l'année 2016 du fait de l'obligation de gratification, le Département a dû revoir son dispositif d'accueil des stagiaires écoles car il n'a pas la capacité budgétaire d'accueillir le même volume de stagiaires que les années précédentes.

Ainsi, pour l'exercice budgétaire 2016, un budget de 290 000 euros sera consacré au dispositif des stagiaires écoles avec un effort particulier en faveur de l'accueil d'élèves assistants sociaux et éducateurs et pour lesquels le Département se doit de respecter ses accords cadres avec les organismes de formation de travailleurs sociaux.

I.II. 3 Transformations de postes

Afin de prendre en compte un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements ou des promotions), il est proposé à l'Assemblée Plénière :

- la création de 381 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe,
- la suppression de 381 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.

I.II .4 Fonctionnement des groupes d'élus – dépenses du personnel

Pour faire face aux dépenses de personnel consacrées au fonctionnement des groupes d'élus, il est proposé d'inscrire au chapitre 944 du budget départemental une dotation budgétaire d'un montant de 815 922 euros pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit 30 % du montant total des indemnités des élus, dans le respect de la limite fixée par l'article 15 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

Ces dépenses se décomposent en dépenses de paye d'un montant de 814 922 euros, et de déplacement pour 1 000 euros.

I.II. 5 Rémunération des intervenants pour des colloques ou des séminaires

Il est demandé à l'Assemblée Plénière de créer un dispositif de vacations pour rémunérer des intervenants extérieurs au Département pour des colloques ou séminaires à destination des agents départementaux. Ces intervenants sont des spécialistes reconnus dans leurs domaines dont l'expertise présente un intérêt élevé en lien avec les compétences de la collectivité.

Ce dispositif de vacations pour des colloques ou des séminaires se décomposerait en :

- vacations de préparation rémunérées au tarif horaire de 50 euros bruts,
- vacations d'intervention rémunérées au tarif horaire de 100 euros bruts.

Ces vacations sont définies en brut et feront l'objet d'un prélèvement de cotisations conformément à la réglementation en fonction du statut de l'intervenant (fonctionnaire en cumul d'activité, intervenant extérieur à la fonction publique, ...).

I.II. 6 Montant de l'allocation sociale de fin d'année versée aux agents départementaux

Par délibération du 12 octobre 1998, la Commission Permanente du Département a défini les critères d'attribution de l'allocation sociale de fin d'année et le principe d'une indexation sur l'évolution du traitement minimum mensuel des fonctionnaires au 1er janvier de l'année précédente.

Le traitement minimum mensuel des fonctionnaires a été revalorisé pour la dernière fois au 1^{er} janvier 2013, et n'a pas fait depuis l'objet de modifications.

De ce fait, les montants nets de l'allocation sociale de l'année 2016 seront identiques à ceux de 2014 et 2015 :

- 1 680,03 euros pour les agents de catégorie A,
- 1 549,32 euros pour les agents de catégorie B,
- 1 411,42 euros pour les agents de catégorie C.

I.II . 7 Renforcement de la participation employeur pour le contrat « frais de santé » en faveur des agents départementaux

En 2014, le Département a proposé une couverture complémentaire de frais de santé à l'ensemble de ses agents. Depuis, 3 877 agents actifs et leurs ayants droits, ainsi que 196 retraités ont adhéré à la couverture des frais de santé mise en place par le Département avec le groupement Collecteam – Humanis.

En septembre 2015, Collecteam a présenté au Département le 1^{er} compte de résultat avec un déficit de 1 721 136 euros accompagné d'une demande d'augmentation de cotisations de 40 %.

Le Département a alors organisé une négociation des conditions tarifaires avec le groupement Collecteam – Humanis, afin que les agents puissent continuer à bénéficier d'une couverture frais de santé de qualité et pour un prix restant compétitif. Finalement, les négociations ont permis de limiter la hausse des cotisations à 35 % (au lieu de 40 %), et de reporter la date d'application de cette augmentation au 1^{er} mars 2016 (au lieu du 1^{er} janvier) tout en maintenant le même niveau de couverture des frais de santé.

Malgré un contexte budgétaire difficile et un financement du dispositif de Prestation Sociale Complémentaire (prévoyance et mutuelle santé) de 3 millions d'euros par an, le département, conformément à ses engagements avec les organisations syndicales, a décidé une prise en charge financière à hauteur de 25 % de l'augmentation globale, soit un apport supplémentaire de 405 000 euros,

I.II. 8 Contribution en faveur du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

En application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, les employeurs publics sont tenus de verser une contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) s'ils ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6% de l'effectif.

Le Département du Nord a atteint le taux d'emploi en janvier 2014 et pour la seconde année consécutive ne versera plus de contribution au FIPHFP. Pour mémoire, son montant s'est élevé à 898 205 euros pour 2012, 473 768 euros pour 2013 et 297 178 euros pour 2014. Le taux d'emploi légal s'élève à 7,3% au premier janvier 2016.

En contrepartie des actions menées par le Département en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, la collectivité a perçu 1 023 480 euros de participation financière du FIPHFP sur 3 ans et s'apprête à renouveler sa convention de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

I.II. 9 Autorisation d'Engagement du Restaurant Administratif

Il est proposé la création d'une autorisation d'engagement (AE Direction des Conditions de Travail et Relations Sociales) pour le restaurant administratif du personnel du département pour un montant total de 690 000 euros.

II Investissement

Le budget 2016 des Ressources Humaines se caractérise également par la création d'une ligne budgétaire au niveau des dépenses d'investissement d'un montant de 75 000 € pour l'aménagement de postes de travail des agents en situation de handicap.

III Orientations générales et perspectives

Dans un contexte de maîtrise de la masse salariale, l'objectif consiste à continuer la décélération progressive des effectifs déjà entamée, tout en veillant à ce que les missions obligatoires de la collectivité puissent être exercées.

Par ailleurs, il est proposé d'appliquer la durée annuelle légale de temps de travail de 1607 heures, qui peut contribuer à l'objectif de diminution des effectifs.

Enfin, le Gouvernement a annoncé le dégel du point d'indice à hauteur de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et de 0,6 % au 1^{er} janvier 2017.

Politique Affaires générales

Les crédits inscrits en diminution pour la Direction de l'Administration Générale participent à l'effort général et collectif lié aux contraintes budgétaires fortes.

D'une manière générale, le budget de fonctionnement est en baisse depuis plusieurs années avec une volonté de standardiser les produits, une recherche de mutualisation avec d'autres collectivités pour performer les marchés publics et normaliser les prestations tout en maintenant des offres de service conformes aux besoins de l'ensemble des collaborateurs pour leur fonctionnement au quotidien.

Le BP 2016 se résume ainsi :

BP 2016	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	123,63 M€	0,123 M€
Affaires juridiques	1,77 M€	0,065 M€
Commande publique	0,3 M€	
Assemblées	5,67 M€	0,03 M€
Gestion des véhicules	3,28 M€	
Fournitures	1,41 M€	
Acquisition maintenance	0,15 M€	
Prestations de service	5,67 M€	
Vêtements de travail	0,3 M€	
Déplacements	5,54 M€	0,02 M€
Prestations diverses	2,04 M€	
Informatique	7,5 M€	0,008 M€
SDIS	90 M€	
Investissement	10,16 M€	0 M€
Commande publique	0,16 M€	
Informatique	8 M€	
SDIS	2 M€	

a) Les affaires juridiques, la commande publique et les assemblées

Pour ce qui concerne **les Affaires juridiques**, les dépenses de fonctionnement correspondent principalement :

- aux honoraires de conseils et d'assistance juridique ;
- aux frais liés au paiement des primes d'assurances qui sont, pour la collectivité, nécessaires à la garantie des risques liés à la protection de ses agents et des élus dans l'exercice de leurs fonctions et de ses biens.

Pour **la Commande publique**, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont essentiellement composées de frais d'insertion des procédures de marchés publics et de concessions, en application des dispositions prévues au code général des collectivités territoriales, au code des marchés publics et au règlement intérieur de la commande publique

du Département. Les autres dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de location d'une solution dématérialisée permettant le retrait des cahiers des charges et la réception des plis par voie électronique, au coût de location d'une solution informatique de vérification de la conformité des titulaires de marchés publics au regard de leurs obligations fiscales et sociales ainsi que le montant d'études juridiques.

Pour les **Assemblées**, les crédits ont été regroupés dans une politique dite « autres programmes non répartis » qui comprend, notamment, les crédits afférents au fonctionnement de l'Assemblée départementale et les cotisations aux organismes et associations auxquels adhère le Département.

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

I.I. 1 Le budget des **Affaires Juridiques** connaît une baisse d'environ 14,42 %, soit 299 100 € en fonctionnement par rapport au CA 2015.

Cette baisse est liée :

- à l'existence de certains reports de 2014 sur 2015 ;
- à la baisse du coût des primes d'assurance (résiliation d'un contrat et négociation à la baisse d'un autre, soit 64 000 euros d'économie) ;
- à la diminution des frais d'avocats (pour 20 000 euros).

I.I. 2 Pour la **Commande Publique**, le budget de fonctionnement connaît une baisse de 40%. Ce budget est équivalent au CA 2015.

I.I.3 Pour **les Assemblées**, 2 propositions deux pistes d'économies relatives :

- aux dépenses de cotisations aux organismes : celle-ci repose sur un arbitrage systématique des cotisations avant le renouvellement annuel des adhésions aux associations. Cette piste a permis de générer une économie d'environ 34 K€ dès 2015 et pourrait générer encore 13 K€ d'économie supplémentaire en 2016,
- aux moyens de fonctionnement à travers les prestations de sténotypie. Il s'agit de revoir les modalités de travail en séance des organes délibérants et de certaines commissions (CDEN, notamment) par une diminution des prestations de sténotypie.

La suppression totale n'est pas envisagée mais une réflexion pourrait être menée pour les réunions de la Commission permanente. La prévision de dépense est établie sur la base de 40 heures de réunion mais sa pertinence dépendra du nombre total de réunions et de leur durée.

I.II Présentation du budget

Le volume des indemnités de fonction inclut l'effet en année pleine (+34 K€) de la modification de la composition de la Commission permanente, et à titre prévisionnel, la nouvelle cotisation d'au moins 1 % qui sera prélevée sur les indemnités des élus au titre du financement du nouveau droit individuel à la formation des élus créé par la loi N°2015-366 du 31 mars 2015.

Pour la formation des élus, qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil départemental, il convient de prendre en considération la création au 1^{er} janvier 2016 d'un nouveau droit individuel à la formation pour les élus créé par la loi N°2015-366 du 31 mars 2015, avec une modalité financière particulière et la promotion éventuelle d'une véritable politique départementale de la formation des élus pourrait donner lieu à une nouvelle délibération en 2016.

Les dépenses réalisées en 2015 au titre de la formation des élus (119 K€) et du remboursement de frais de déplacement (45 K€) sont inférieures à la moyenne des dépenses constatées au cours des exercices précédents et aux propositions 2016 mais il y a lieu de tenir compte du caractère atypique de l'exercice 2015. En effet, le renouvellement de l'Assemblée a induit un effet retard sur la consommation de ces crédits, notamment 39 élus n'ont sollicité aucun remboursement de frais de déplacement. Un effet de rattrapage est donc prévisible sur l'exercice 2016.

Par ailleurs, le programme enregistre en 2016 l'effet en année pleine (-76 K€) de la suppression au 1^{er} avril 2015 des frais d'affranchissement et des dépenses téléphoniques.

II Investissement

Concernant la **commande publique**, le niveau des crédits d'investissement proposé au titre de 2016 diminue de 48% en investissement par rapport à celui décidé en 2015. Le montant inscrit est de 161 250 €.

b) Les moyens généraux

Fournitures

Dès le début d'année, une modification a été apportée pour les livraisons des produits et fournitures de bureau effectuées par la société prestataire directement dans les services. Par ailleurs, le déploiement en cours des copieurs multifonctions par la Direction des Systèmes d'Information permettra un basculement de la prise en charge des cartouches d'impression vers leur marché de location/maintenance des copieurs.

Acquisition Maintenance

Les crédits en Acquisition Maintenance permettent d'effectuer les achats de matériels divers et leurs réparations (outils électroportatifs, auto laveuses, audiovisuels, instruments de mesure, ...) et la vérification et contrôles obligatoires.

Prestations de service

Les prestations de service représentent le poste le plus important pour les achats prenant en compte les frais de gardiennage et la sécurisation dans le cadre de Vigipirate, les prestations de nettoyage par les sociétés d'insertion ou entreprises adaptées (marchés réservés) sur l'ensemble du territoire départemental mais aussi l'impression des documents officiels (carnets de santé, divers imprimés sociaux, ...) et autres prestations diverses. Une attention particulière est confirmée sur les frais d'affranchissement nécessitant une responsabilité de chacun sur le mode d'envoi du courrier en privilégiant l'envoi en masse et la lettre verte voire l'éco-pli.

Vêtements de travail

Les vêtements de travail et EPI (équipement de protection individuelle) comprennent par exemple les dotations pour les agents de la voirie, notamment de haute visibilité ainsi que

leur nettoyage. Cette année, certaines dotations générales seront légèrement diminuées tout en préservant les dotations techniques et l'ensemble des EPI pour la sécurité des agents.

Gestion des véhicules

La gestion des véhicules, qui comprend la location, la gestion des sinistres, l'entretien général et le carburant, sera marquée cette année par la diminution du nombre de véhicules de service notamment sur l'arrondissement de Lille.

Déplacements

Enfin, une maîtrise des déplacements est assurée au quotidien alliant confirmation de la nécessité du déplacement et réservation nécessaire au meilleur coût.

L'investissement se concentre sur les achats réglementaires et/ou obligatoires ; l'acquisition de véhicules est limité au remplacement des véhicules utilitaires les plus anciens et kilométrés.

c) L'informatique

Concernant l'informatique, le budget de fonctionnement s'élève à 7,5 M€ en fonctionnement et à 8 M€ en investissement.

L'actualisation du schéma directeur des systèmes d'information permet d'accompagner le plan de transformation départemental.

En particulier, la poursuite des chantiers de dématérialisation simplifiera les processus financiers départementaux.

Il est donc nécessaire de pérenniser et de moderniser le socle technique par :

- la poursuite de la mise à niveau des infrastructures avec la mise en service d'une seconde salle informatique, et des actions visant à renforcer la sécurisation du SI,
- le déploiement progressif de la fibre optique sur l'ensemble des sites départementaux qui offrira aux utilisateurs une meilleure qualité de service,
- l'évolution des postes informatiques introduisant de nouveaux modes de travail.

Le développement de la transversalité permettra :

- de mettre le SI au service de la relation "usagers partenaires" grâce à la mise en place de nouveaux portails et plateformes téléphoniques,
- de simplifier et dématérialiser les démarches administratives en introduisant l'usage d'un portail "agents" pour les ressources humaines,
- de mieux piloter les activités en améliorant les outils et en sécurisant les modes de production.

Quelques projets significatifs au service des politiques publiques départementales :

- le développement des relations partenariales avec le pôle emploi, autour du RSA,
- l'intégration de la loi "l'adaptation de la société au vieillissement",
- la dématérialisation des documents de PMI,
- l'ouverture du musée du verre de Sars-Poteries.

d) le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Dans le cadre de la départementalisation, la contribution au SDIS a augmenté de 16,8 % entre 2010 et 2015 pour pallier la stabilité des contributions des autres collectivités, et

répondre aux enjeux de sécurité des Nordistes et aux conditions de travail des Sapeurs-Pompiers.

Cependant, à l'instar du Département, le SDIS doit consentir à l'effort collectif de réduction de ses dépenses de fonctionnement. Dans cette optique, la dotation versée par le Département diminue de 4,9 %. Il est donc proposé d'inscrire 90 M€ pour la dotation au SDIS au budget primitif 2016.

Le département alloue par ailleurs au SDIS une subvention d'investissement de 2 M€ en 2016.

B Action sociale

Politique Autonomie

Le 17 décembre dernier, le conseil départemental s'engageait à développer une politique globale à l'autonomie. Ainsi, il exprime sa volonté d'agir dans la proximité pour améliorer la vie quotidienne des personnes et de leurs familles dans un environnement bienveillant. Il fonde sa stratégie d'intervention en privilégiant une approche convergente du handicap et de la dépendance liée à l'âge : prévention, inclusion, habitat, mobilité, accessibilité aux services de proximité constituent aujourd'hui des leviers essentiels de cette ambition.

Cet engagement du Département se doit d'être à la hauteur des attentes diversifiées des personnes et des difficultés spécifiques de la population du Nord qui cumule des facteurs de vulnérabilité tant en matière de ressources, d'accès aux soins, que de dépendance et de prévalence du handicap.

Les premiers actes seront posés en 2016 : préparation de la mise en place des relais autonomie, développement des actions de prévention dans le cadre de la définition d'un plan départemental de prévention de la perte d'autonomie, de nouveaux soutiens aux aidants, consolidation de l'accueil familial... Ainsi le Département s'associera pleinement à la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement dont les premiers décrets d'application sont publiés en investissant au mieux les concours nationaux attendus.

A cet effet il mobilisera :

- les acteurs locaux et notamment les villes et EPCI à travers les printemps de l'autonomie,
- la CARSAT, les différents organismes de retraite à travers la conférence des financeurs afin de coordonner et d'amplifier les actions de prévention individuelles et collectives et la solvabilisation des aides techniques,
- les dispositifs créés par la loi et les financements complémentaires de la CNSA et renouvèlera son partenariat avec l'ARS reconfigurée.

Les évolutions de la politique publique se traduiront budgétairement par :

- une baisse de la contribution financière des personnes tant pour leur hébergement que pour la dépendance,
- un accompagnement maîtrisé des établissements dans la prise en charge de la dépendance et du Handicap,
- un développement des habitats inclusifs et la transformation des foyers d'hébergement,
- un soutien accru de la MDPH. Au cours de l'exercice, le Département sera amené à revoir les apports qu'il avait définis dans la convention constitutive du GIP. Dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre finalisé pour septembre, il augmentera de façon substantielle le personnel mis à disposition pour faire face à l'augmentation d'activité. Celle-ci est toujours en forte hausse, il ne pourra le faire seul ; tous les membres du GIP seront appelés à faire face à leurs responsabilités.

Présentation générale	Dépenses	Recettes
BP2016 - Fonctionnement	601,23 M€	
Hébergement	282,87 M€	8,9 M€
PH	217,46 M€	0,5 M€
PA	65,41 M€	8,4 M€
Allocations	304,57 M€	103,48 M€
PH	101,07 M€	27,15 M€
PA	203,50 M€	76,33 M€
MDPH	5,76 M€	5,07 M€
Maintien à domicile	5,07 M€	1,23 M€
Prestations, Subventions PH	0,61 M€	
Prestations, Subventions PA	4,46 M€	1,23 M€
Coordination gérontologique CLIC	2,96 M€	
BP2016 - Investissement	3,5 M€	
PH	0,5 M€	
PA	3 M€	

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

Le BP2016 s'inscrit dans la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses engagés ces dernières années mais également de la réduction des arriérés réalisée en 2015.

L'année 2015 a permis de mesurer les effets en année pleine du paiement net en hébergement PH et de mettre en place le paiement différentiel en hébergement PA.

Ce changement de pratique de paiement a permis au Département d'alléger la trésorerie nécessaire au règlement des dépenses d'hébergement en établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap en ne versant plus que la part effectivement due par le Département, évitant ainsi la récupération a posteriori des ressources des bénéficiaires.

La mise en œuvre de ces évolutions corrélée à des crédits supplémentaires au budget supplémentaire ont permis de réduire de manière conséquente la problématique des arriérés pesant sur ces crédits depuis 2013.

Le BP 2016 est l'occasion de poursuivre ces efforts de rationalisation des dépenses au travers des mesures d'économies. Elles se traduisent au travers de la maîtrise de la tarification (-4 % pour le secteur du handicap et -3 % pour le secteur personnes âgées) ; les établissements sont accompagnés pour une meilleure visibilité et régularité de leurs moyens, dès le début de l'année, grâce à la mise en place d'une dotation globalisée pour le secteur du handicap permettant de lisser l'impact sur leur trésorerie en assurant le paiement régulier des frais d'hébergement chaque mois. En parallèle, les établissements pour personnes en situation de handicap devront s'inscrire dans une démarche pluriannuelle de maîtrise des coûts et de transformation de l'offre, par la signature généralisée de CPOM dans le courant de l'année 2016.

Concernant les allocations, les mesures d'économies s'inscrivent dans la démarche de dépense au plus juste mise en œuvre progressivement sur l'APA comme sur la PCH au travers du versement par CESU, de paiement direct aux services d'aide à domicile sur facture ; démarche de simplification qui se poursuivra en 2016 au travers de la mise en place du tiers payant pour les cotisations sociales relatives aux heures d'aide à domicile réalisées

en emploi direct. Ainsi, les procédures sont simplifiées pour les services et la dépense optimisée sans impact sur le service rendu aux usagers.

L'accueil familial sera développé afin de proposer des choix de mode de vie diversifiés. Les mesures d'économies seront obtenues au travers la consolidation économique et de l'internalisation en Direction Territoriale (pôle autonomie) du suivi de l'accueil familial. La structuration du secteur de l'aide à domicile par la signature d'une convention pluriannuelle (2016-2018) avec la CNSA dont le projet est maintenant finalisée et peut être soumis à délibération.

Le dispositif de subventions est revu en un mode unique d'appel à projets et un conventionnement avec les têtes de réseau.

I.II Présentation détaillée du budget

Le budget de l'autonomie concerne essentiellement l'hébergement, les allocations individuelles de solidarité et le maintien à domicile.

I.II .1 La prise en charge de l'hébergement au titre de l'aide sociale

La part consacrée aux dépenses de prise en charge de l'hébergement en établissement au titre de l'aide sociale représente pour 2016 près de 283M€ dont 217,5M€ sur le secteur du handicap et 65,4M€ pour les personnes âgées. Elle concerne notamment l'hébergement d'environ 6 100 personnes âgées en établissement ou en famille d'accueil et environ 5 800 personnes en situation de handicap accueillies en établissement ou en famille d'accueil.

Le Département du Nord engage actuellement une stratégie de transformation de l'offre sociale et médico-sociale d'accompagnement dans une perspective inclusive et de choix diversifiés et d'optimisation des dépenses d'hébergement.

Dans ce cadre, 6 CPOM ont déjà été signés pour un volume de 58,25 M€, un CPOM est en cours de négociation et 42 CPOM sont à conclure pour un volume financier de 143,38 M€.

Sur le soutien à l'autonomie des personnes en situation de handicap, plusieurs orientations sont prises : améliorer le service de proximité aux personnes, créer un environnement bienveillant, engager collectivement le chantier de la prévention, innover sur les modes d'accueil, le répit aux aidants et des logements plus inclusifs, transformer les établissements d'hébergement pour les personnes les plus autonomes, accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap, renforcer la coopération territoriale et la mutualisation, enfin consolider l'ensemble des services intervenant à domicile et mailler l'offre de services spécialisés .

L'accessibilité financière des services et l'objectif de maîtrise des tarifs hébergement vaut pour l'ensemble des résidents au regard des niveaux de retraite.

L'évolution du budget alloué à l'hébergement des personnes âgées en établissement par rapport à 2015 est le fait d'un changement de pratiques de paiement (paiement différentiel) consistant en un rapprochement des dépenses d'hébergement et des ressources des bénéficiaires dont le Département faisait auparavant l'avance aux établissements.

En conséquence, les recettes inscrites au BP 2016 pour l'hébergement sont en baisse du fait de ces changements. L'optimisation des recettes concernant la politique Autonomie vise désormais à simplifier les procédures, à payer au plus juste et responsabiliser les tiers. L'optique est d'éviter de réclamer aux bénéficiaires des sommes indues a posteriori.

Par ailleurs le budget de l'hébergement Personnes Agées sera marqué en 2016 par la possibilité laissée aux établissements de solliciter l'habilitation partielle à l'aide sociale. En

effet, les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées (EHPAD, Foyers logements) autorisés sont réputés habilités aide sociale sauf mention contraire. S'ils sont habilités à l'aide sociale à plus de 50%, ces établissements se situent dans une situation réglementaire de tarification administrée et contrainte par le département.

Dans un contexte de contrainte tarifaire forte du département, - 3% en 2016, il a été proposé aux établissements qui ne souhaitent pas se voir appliquer ce taux et de garder des marges de manœuvre, de solliciter l'habilitation partielle, inférieure à 50% de leur capacité d'accueil conformément au code de l'action sociale et des familles.

Le département souhaite mener une politique de rééquilibrage raisonné de l'offre sur le territoire départemental compte tenu :

- des niveaux de richesse variables sur le département du Nord,
- de l'offre habilitée aide sociale sur un périmètre donné,
- de l'évolution du vieillissement de la population et de son niveau de paupérisation et de celui des obligés alimentaires (période d'activité générant des petites retraites).

I.II .2 Les allocations

Les allocations individuelles de solidarité constituent en 2016 le premier poste de dépense de la politique Autonomie. Près de 304M€ y sont consacrés au BP 2016 (soit une augmentation de 8% par rapport au BP 2015) dont 17,9M€ pour l'ACTP, 83,1M€ pour la PCH et 202,9M€ pour l'APA. Ces allocations permettent la prise en charge d'environ 11 000 bénéficiaires en PCH (+ 13% entre 2014 et 2015), 2 900 bénéficiaires d'ACTP et environ 52 500 bénéficiaires d'APA (+ 2% entre 2014 et 2015).

La mise en œuvre en 2016, de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoyant notamment la revalorisation des plans d'aide de l'APA à domicile et l'allègement du reste à charge des bénéficiaires entrainera une évolution des dépenses d'APA et une évolution des dotations versées par la CNSA afférentes. Ainsi l'évolution des crédits destinés à l'APA (+8,7% par rapport au BP15) intègre un impact estimé de la mise en place de la loi ASV de 9M€ en dépenses et en recettes.

I.II .3 Le maintien à domicile

Les crédits inscrits pour les prestations et subventions PH et PA, 5,07M€, sont essentiellement consacrés à la priorité donnée au soutien à la vie à domicile.

Ainsi ces crédits permettent le renforcement des structures intermédiaires et le soutien aux aidants au travers notamment du financement de l'accueil de jour Alzheimer et des plateformes de répit. Le système de subventions est revu en 2016 afin de soutenir au mieux les projets d'habitat intermédiaire favorisant l'inclusion, au travers d'un système d'appel à projets et de conventionnement pluriannuel.

Par ailleurs, le suivi de l'accueil familial actuellement financé par des subventions aux organismes conventionnés par le Département sera progressivement assuré par les services départementaux en 2016.

I.II .4 La Maison Départementale des Personnes Handicapées.

En 2015, la MDPH a du faire face à nouveau à une forte augmentation d'activité. 197 716 demandes ont été enregistrées, soit une hausse de 13,1 % par rapport à 2014, dont 12 297

demandes au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (20,9 % d'augmentation par rapport à 2014).

Dans ce contexte d'activité croissante et compte-tenu des nouvelles mesures réglementaires à mettre en œuvre (plan d'accompagnement global, projet personnalisé de scolarisation, décret d'application de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement réformant le processus de délivrance des cartes de stationnement et d'invalidité pour les bénéficiaires de l'APA en GIR 1 et 2), face au déséquilibre structurel généré par la non actualisation des financements de l'Etat, l'engagement financier du Département doit être renouvelé et le soutien développé.

Dans le cadre du projet d'évolution globale, le Département réajustera ainsi les moyens humains qu'il met à disposition de la MDPH. La convention de mise à disposition du personnel qui arrive à échéance en novembre 2016 sera revue en ce sens. Un plan de retour à l'équilibre sera élaboré pour septembre au plus tard.

Par ailleurs, le Département engage avec l'Etat et la CNSA, dont la convention pluriannuelle doit être revue d'ici le 01/01/2017, un processus de négociation pour tenir compte des évolutions intervenues depuis la signature de la convention constitutive du GIP pour une réelle équité de traitement national à l'égard des personnes en situation de handicap du Nord.

II Investissement

Le PPI du Département intègre les subventions d'investissement aux établissements sociaux et médico-sociaux, le champ des personnes âgées est principalement concerné. Au regard du contexte budgétaire, il n'a plus été accordé de nouvelles subventions d'investissement sur les opérations d'investissement des établissements et services sociaux et médico-sociaux depuis 2014 ; seules les Autorisations de Programme adoptées antérieurement font toujours l'objet de crédits de paiement étalés sur plusieurs années.

Dans ce contexte, trois opérations de restructuration d'envergure n'avaient pu bénéficier d'aide à l'investissement du Département, l'engagement juridique n'ayant pu être concrétisé ; au travers du PPI le Département s'engage à les soutenir à compter de 2016. Il s'agit de :

- l'EHPAD « Hameau du bel âge » du CH de Wattrelos qui bénéficiera d'une subvention d'investissement de 2 025 600€ et de 101 280€ pour l'équipement,
- de l'EHPAD intercommunal de Boeschepe – Godewaersvelde que le Département soutiendra à hauteur de 1 762 488€,
- l'EHPAD « résidence Dronsart » de Bouchain qui bénéficiera d'une subvention de 2 658 600€ et de 150 696€ pour l'équipement.

III Orientations générales et perspectives

- **Une gestion qualitative et maîtrisée des allocations pour favoriser la vie à domicile**

La loi de l'adaptation de la société au vieillissement ouvre des droits nouveaux afin de permettre une approche globale des personnes au travers de l'APA. Aussi, l'année 2016 verra un travail de configuration des droits au répit, aux aides techniques renouvelées, à la prévention. Ces éléments s'intègrent dans le cadre des priorités de la délibération du 17/12/15 qui promeut une approche globale de la personne, de son parcours, de son environnement.

- Des personnes dont les besoins sont mieux évalués par les professionnels dans une logique de parcours : un travail d'harmonisation des plans d'aide APA et PCH sera engagé en lien avec la MDPH (aide technique, aménagement logement).

- Une attention accordée aux besoins des aidants et à leur accompagnement : au-delà du renfort du soutien aux plates-formes de répit et d'aide aux aidants, des recettes européennes sont recherchées dans le cadre d'un projet européen de coopération avec la Région Wallonne et l'ARS.

La mise en œuvre du droit au répit fixée par la loi sera parallèlement l'occasion de s'interroger sur l'optimisation des places et des modalités de paiement de l'accueil de jour et de l'hébergement temporaire.

- Engager collectivement le chantier de la prévention et la perte d'autonomie : afin d'éviter d'intervenir trop tardivement auprès des publics dépendants, des actions préventives en lien avec les partenaires du Département.

- **Des actions d'optimisation pour les partenaires du mieux vivre à domicile**

- Consolider et soutenir les SAD/SAVS : acteurs essentiels auprès des personnes en perte d'autonomie. Le champ de responsabilité du Département inclut suite à la loi ASV 250 services agréés.

Les Services d'Aide à Domicile seront accompagnés dans le cadre de la convention cadre avec la CNSA au titre de la section IV de son budget qui permettra de cofinancer un plan d'action global pour ce secteur. Cette convention pour la modernisation et la professionnalisation des services à domicile dans le Département du Nord se décline en trois axes portés par une réflexion territoriale sur l'intervention à domicile : modernisation des structures, soutien à la professionnalisation des acteurs, structuration et renforcement du secteur.

Sur ce dernier point, il s'agit ainsi de développer, conforté par l'article 49 de la loi ASV, l'articulation SAD/SSIAD pour constituer des SPASAD, dispositifs novateurs bénéficiant de crédits de la CNSA et qui doit permettre d'améliorer l'intégration des organisations et des prestations en décloisonnant aide et soin, pour offrir un service global favorisant le maintien à domicile et la promotion de la bienveillance.

Pour favoriser le recrutement dans le secteur des services à la personne qui reste un secteur sous tension, de nouvelles actions susceptibles de s'inscrire dans les métiers d'aide aux personnes seront menées pour lever les freins à l'insertion professionnelle des publics RSA.

- Développer l'accueil familial : parce qu'il offre des conditions de vie proches de celles du domicile initial, le Département va développer l'accueil familial et tout particulièrement en milieu rural. Une campagne de communication sera mise en place afin de susciter des candidatures et une aide à l'investissement sera proposée pour que l'immobilier ne soit pas un frein à l'accueil. Un label accueil familial à la ferme sera initié. Les conditions de

solvabilisation seront garanties dans le cadre de l'aide sociale générale et l'obligation alimentaire sera mise en œuvre.

- Accompagner des initiatives et réponses innovantes en matière de logement accompagné ; d'accueil familial et de vie à domicile : dans le cadre de la palette de réponse entre le domicile et l'établissement, des soutiens aux actions innovantes seront menées (mutualisation d'APA et de PCH autour de domicile accompagné ; familles gouvernantes etc).

- **Diversifier et transformer l'offre de services spécialisés dans le cadre de l'économie du vieillissement et de l'accessibilité**

- Adapter les logements foyers/résidences autonomie :

Dans le cadre d'un travail conjoint avec le Pas-de-Calais, l'ARS et la CARSAT, le Département du Nord entreprend un état des lieux de ce dispositif (amené à évoluer dans le cadre de la loi Adaptation de la société au Vieillessement). En effet, des interventions sur le bâti de certains établissements seront nécessaires ; des évolutions d'animation sont à prévoir dans le cadre du forfait autonomie ; enfin des transformations sont à envisager (résidence service ; habitat intergénérationnel etc...) pour une partie du parc de logements foyers.

- Une nécessaire évolution de la place des établissements dans cette offre de service

Dans le champ du handicap, et grâce aux marges de manœuvre issues de la tarification, 98 places en établissements ouvriront cette année afin de couvrir des handicaps prioritaires comme l'autisme, le handicap psychique et le polyhandicap.

De même sur le champ personnes âgées, 60 places en établissements ouvriront cette année.

De plus, pour tenir compte de l'accroissement de la dépendance un effort du Département à hauteur de +0,9% sera accordé aux établissements sur la tarification de dépendance.

L'ambition est de pouvoir s'orienter vers des établissements ouverts sur la Cité, disposant de davantage de marges et de leviers financiers et s'inscrivant dans des schémas de coopérations (CPOM- mutualisation- optimisation).

- **Une nouvelle gouvernance au service des nordistes**

La gouvernance et l'animation territoriale seront rénovées pour un pilotage renforcé inscrit dans la proximité et associant toutes les parties prenantes au travers :

- des commissions territoriales de l'autonomie,
- de la conférence des financeurs,
- du comité départemental de l'autonomie et de la citoyenneté.

- **Améliorer les recettes**

Afin d'améliorer les recettes sociales et de renforcer l'équité de traitement, des évolutions d'outils métiers et informatiques sont attendues pour permettre :

- l'obligation alimentaire en accueil familial,
- l'actualisation des ressources des bénéficiaires en partenariat avec l'administration fiscale.

Politique Insertion

Le Nord reste le premier département de France en nombre de foyers allocataires du RSA avec 151 713 foyers allocataires (décembre 2015). On peut noter toutefois entre décembre 2014 et décembre 2015 un « ralentissement » de la hausse du nombre de foyers allocataires : + 1,92 % alors qu'en France Métropolitaine cette hausse représente +4,5% sur la même période.

Pour ce qui concerne les allocataires du RSA Socle, on constate entre décembre 2014/2015 une légère diminution de leur nombre : -0,7%.

C'est dans ce contexte socio-économique difficile que le budget 2016 a été élaboré. Il doit notamment permettre la mise en œuvre des orientations de la délibération cadre du 17 décembre 2015 visant l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Présentation générale

Le projet du budget 2016 de la délégation Insertion s'élève à 664,4 M€ en dépenses de fonctionnement dont :

- 606 M€ au titre de l'allocation RSA,
- 42,1 M€ au titre de l'insertion,
- 16,3 M€ au titre de la solidarité.

Les recettes de fonctionnement représentent 54,2 M€.

I Les crédits de fonctionnement 2016 pour la délégation Insertion

I.I Plan d'économies 2016

Pour l'exercice 2016, plusieurs pistes d'économies sont avancées :

a) L'accélération des sorties du RSA pour les allocataires les plus proche de l'emploi par la mise en œuvre des Plateformes Départementales Emploi et Insertion Professionnelle

Outils opérationnels implantés tant au niveau départemental que territorial, ces plateformes Emploi ont pour mission de développer et coordonner un réseau d'acteurs économiques et d'employeurs locaux dans un objectif partagé de retour à l'emploi des allocataires du RSA. Elles déclineront à ce titre les accords et conventions départementales. Elles repèrent les allocataires les plus proches de l'emploi qu'elles rapprochent des offres d'emploi proposées par le réseau. Cette gestion des opportunités d'emploi à court terme s'accompagne d'une gestion des besoins de compétences sur le territoire. Installées fin avril 2016, elles conduiront à la remise à l'emploi des allocataires du RSA et ainsi à impacter le budget consacré à l'allocation du RSA.

b) Renforcement du contrôle des droits et devoirs des allocataires du RSA

Conformément aux dispositions de la loi relative au RSA, il est nécessaire de rendre plus réactive et plus efficace l'action du Département en matière de contrôle des droits et devoirs. La mise en place de la départementalisation de la gestion des sanctions (réductions ou suspensions) avec un service dédié permettra de généraliser la procédure et ainsi contrôler la mise en œuvre des parcours d'insertion de l'ensemble des allocataires et notamment ceux inscrits à Pôle Emploi.

La future Equipe pluridisciplinaire « centralisée », présidée par le Vice Président délégué à l'Insertion ou son représentant, sera composée des 8 présidents des Commissions Territoriales d'Insertion Professionnelle, de représentants de la CAF et de Pôle Emploi et de représentants d'allocataires. Une formation territorialisée, issue de cette équipe, pourra recevoir les allocataires qui en feront la demande.

Ce nouveau fonctionnement sera prochainement opérationnel. Des sanctions allant de la réduction à la suppression de l'allocation seront appliquées pour défaut de contractualisation ou de mobilisation de l'allocataire. Le barème des sanctions et un nouveau règlement intérieur seront arrêtés par le Président du Conseil Départemental.

c) Le renforcement de la Lutte contre la Fraude

Pour les situations avérées de fraudes, la mise en place d'amendes financières (« amendes administratives ») par le Département pour les dossiers RSA frauduleux et l'harmonisation des pratiques sur les remises de dette RSA devraient permettre de produire 1,0 M€ de recettes et 0,1 M€ de non dépense.

Parallèlement la mise en place d'un service « Lutte contre la fraude » va permettre de déceler, en lien avec les services de la CAF et de la MSA, et de traiter les suspicions de fraude. Le travail sur le rapprochement de données (data mining) se poursuivra en 2016.

Le barème de sanction est arrêté par le Président du Conseil départemental.

d) Fonds de Solidarité Logement (F.S.L)

Afin de rétablir l'équilibre financier du F.S.L, la mise en place de prêts pour les aides à l'installation en juillet 2016 permettra une non dépense estimée à 270 000 € sur 6 mois. Par ailleurs, il est proposé de financer à la même hauteur que 2015 (300 000 euros) les actions relevant de la Gestion Locative Adaptée et de poursuivre les réflexions sur le financement de l'accompagnement logement.

I.II Présentation détaillée du budget de la délégation Insertion

I.II .1 L'allocation RSA

Des négociations sont engagées par l'Assemblée des Départements de France avec le gouvernement sur le financement du revenu solidarité active. Ces discussions doivent conduire à décliner et préciser les principes posés d'une prise en charge par l'Etat du financement du RSA tout en maintenant les ressources fiscales dynamiques des départements. Par ailleurs, les discussions doivent prendre en compte la situation d'une quarantaine de départements dont le Nord confrontés à une situation financière particulièrement dégradée liée notamment à la non compensation par l'Etat des dépenses RSA par la mise en place d'un fonds d'urgence pour l'année 2016.

Il convient de rappeler que le reste à charge pour le Département du Nord au compte administratif 2015 s'établit pour la seule année 2015 à plus de 234 M€ (soit 269,1 M€ en besoins réels). Le gouvernement a également évoqué que les principes posés sur le financement RSA par l'Etat prendraient également en compte des mécanismes d'incitations financières des départements à renforcer leur dispositif d'insertion. La mise en œuvre des nouvelles politiques d'insertion du Département conduira à favoriser la mise à l'emploi des allocataires du RSA.

Au regard des négociations engagées, il est proposé d'inscrire 606 millions d'euros au Budget primitif 2016 pour le versement de l'allocation RSA.

I.II .2 L'insertion

La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

Ces nouvelles orientations impliquent de faire évoluer et de réorienter l'accompagnement et l'offre d'insertion dans le cadre d'un appel à projets départemental.

Le financement pluriannuel des actions d'insertion ayant pour objectifs l'accès et le retour à l'emploi est priorisé.

Cet appel à projets est organisé autour de 5 axes ouverts à tous les porteurs de projets :

- **la médiation directe à l'emploi** permet la mise en relation directe d'un employeur avec des demandeurs d'emploi allocataires du RSA. L'objectif visé est l'accès ou le retour à l'emploi durable prioritairement à temps complet,
- **l'expérimentation et l'innovation** visant l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires sur les territoires. Ouverture à de nouveaux porteurs de projets,
- **la remobilisation professionnelle** concerne principalement le financement des Ateliers et Chantiers Insertion (ACI),
- **la levée des obstacles à un retour à l'emploi et à l'activité** permet de soutenir plusieurs types d'actions modulables au regard des besoins des territoires : mobilité, garde d'enfants, fracture numérique ou autres ... ,
- **l'accompagnement social individuel et collectif** se concrétise par un soutien ponctuel et un accompagnement insertion des allocataires.

Un financement à hauteur de 25,2 M€ par an sur 3 ans est prévu pour ces actions d'insertion. Une réorientation de ces crédits sera opérée en faveur de l'insertion professionnelle qui aujourd'hui n'est financée qu'à hauteur de 33%.

Présidée par un élu départemental, les huit **Commissions Territoriales d'Insertion Professionnelle (CTIP)** verront leur rôle renforcé en matière d'animation du territoire. Ces commissions ont vocation en effet à être des instances stratégiques associant les représentants du monde économique, du monde associatif et public. Chargées de définir, piloter et évaluer la stratégie territoriale d'accès à l'emploi, elles seront amenées à activer les politiques d'emploi territoriales en lien avec les représentants du monde économique (Entreprises, Pôle emploi, Région, Chambres consulaires, têtes de réseaux associatifs, etc...). Avec l'appui des Plateformes Départementales de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle, elles pourront repérer et s'impliquer dans les grands projets à fort potentiel emploi pour favoriser l'emploi des allocataires du RSA.

Elles auront en charge le pilotage des objectifs d'accès à l'emploi sur les territoires en lien avec les Plateformes Départementales de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle.

Dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM) il importe de maintenir le cofinancement de contrats aidés pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. **A ce titre, 12,048 M€ sont inscrits.** Ils seront répartis sur les différents types de contrats aidés :

- **340** Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de 6 mois dans les collèges à destination des allocataires du RSA,
- **2056** Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sur 6 mois pour les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI),
- **125** Emplois d'Avenir (dont 82 se terminent en 2016),
- **1000** contrats Initiatives Emplois (CIE) sur 6 mois en faveur du secteur marchand.

L'engagement du Département au titre des CIE permettra de soutenir l'action des Plateformes Emploi dans leur relation avec les entreprises. De plus ces contrats de droit privé débouchent majoritairement sur une pérennisation de l'emploi.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, 5,7 M € sont inscrits en autorisation d'engagement dans le budget départemental dont 1,5 M € pour l'année 2016 et 4,2 M € pour l'année 2017. Ce crédit permettra en 2016 de financer l'avance de subvention aux opérateurs.

Enfin, le Département maintiendra son soutien financier aux acteurs de la lutte contre les exclusions avec l'inscription d'un crédit de 2,7 M€.

I.II .3 La Solidarité

Il est proposé d'inscrire un crédit de 12,671 M€ au titre du Fonds Solidarité Logement (F.S.L). En 2015, 20 868 aides ont été accordées à 14 919 ménages nordistes en difficulté. Parallèlement le Département s'engage dans une action contre la précarité énergétique avec le dispositif Nord Energie Solidarité.

Par ailleurs, un crédit de 3,55 M€ permettra de financer l'animation globale des centres sociaux et des actions sociales en faveur de publics en difficulté en 2016.

II Orientations générales et perspectives

L'année 2016 constitue une année charnière dans la déclinaison opérationnelle de la délibération du 17 décembre 2015. Grâce aux évolutions engendrées par les nouveaux échanges de données avec nos principaux partenaires (Pôle Emploi, CAF), les services départementaux vont disposer de moyens permettant une orientation plus pertinente des allocataires du RSA et un suivi plus réactif de leur parcours. Il s'agira également de repérer les allocataires les plus proches de l'emploi, limiter l'installation dans le RSA en ciblant les primo allocataires et orienter ceux-ci vers les structures professionnelles identifiées par les services ou la plateforme Emploi Insertion professionnelle.

Par ailleurs, avec le lancement d'un marché permettant l'externalisation des tâches de saisie des Contrats d'Engagement Réciproques, les services départementaux, dégagés de ces tâches administratives, concentreront leur action sur la qualité et la pertinence de l'orientation des allocataires du RSA. A ce titre, un crédit de 120 000 euros est inscrit au BP 2016.

Politique de l'Enfance, de la famille et de la jeunesse

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 « Faire de la protection de l'enfance l'affaire de tous : de nouvelles orientations pour agir », le Département inscrit dorénavant son action en conformité avec les principes de la loi de 2007 dans le cadre national renouvelé par la réforme législative du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Face au constat d'un taux élevé de judiciarisation des situations (94 % en moyenne), et d'une offre d'hébergement fortement orientée vers l'internat, le Département a défini de nouvelles priorités.

Parmi les objectifs délibérés, l'accent est particulièrement mis sur :

- ⇒ la prévention par la mise en place d'interventions le plus précocement possible ;
- ⇒ le renforcement des interventions à domicile ;
- ⇒ la gradation des modes d'intervention en fonction des besoins des enfants et de leurs familles.

Le budget 2016 présenté dans ce rapport s'inscrit dans la mise en œuvre de ces nouvelles orientations.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
BP 2016	452,03 M€	6,30 M€
Fonctionnement	449,67 M€	6,30 M€
Investissement	2,36 M€	

Le Département du Nord consacrer, en 2016, 452,03 M€ à la politique publique de l'enfance, de la famille et de la jeunesse dont 415,98 M€ pour l'Aide Sociale à l'Enfance, 3,93 M€ pour la Protection Maternelle et Infantile et 29,76 M€ pour la Jeunesse.

Parmi les 415,98 M€ consacrés à la Protection de l'Enfance,

- 212,4 M€ sont alloués au financement des établissements pour l'accueil collectif des enfants confiés ;
- 148,8 M€ pour l'accueil familial ;
- 41,0 M€ pour l'aide à domicile ;
- 3,7 M€ pour les dispositifs de prévention ;
- 10 M€ pour les aides individuelles aux jeunes, pour les tiers digne de confiance, pour la participation au groupement d'intérêt pour l'enfance en danger.

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

Le BP 2016 s'inscrit dans la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses d'hébergement mais également de la réduction des arriérés réalisée en 2015 compte tenu des crédits supplémentaires votés en décision modificative.

Le BP 2016 traduit aussi l'exécution des nouvelles priorités départementales, des efforts de réorientation des dépenses qui produiront des mesures d'économies.

Elles se traduisent au travers de la tarification (-5% pour le secteur de l'enfance) en raison de la recomposition de l'offre de service. Les établissements seront accompagnés dans cette optimisation des moyens grâce à la mise en place d'une dotation globalisée permettant de lisser l'impact sur leur trésorerie en assurant le paiement régulier des frais d'hébergement chaque mois. En parallèle, les établissements devront s'inscrire dans une démarche pluriannuelle de maîtrise des coûts et de transformation de l'offre, par la signature généralisée de CPOM dans le courant de l'année 2016.

La baisse de -5% sur le budget dédié à l'hébergement collectif représente une économie de 11,9 millions d'euros. Elle portera en premier lieu sur des efforts en termes d'optimisation des coûts de gestion, mais également sur la transformation de l'offre de prévention et d'accompagnement des organismes gestionnaires.

En effet, dès 2016, sera engagée une nouvelle évolution de l'offre de service sur le champ de la protection de l'enfance. L'objectif est de recentrer l'hébergement collectif sur les mineurs pour lesquels la séparation avec la famille est nécessaire pour l'intérêt de l'enfant, et de poursuivre la diversification de l'offre engagée, en développant de nouvelles places dédiées à l'accompagnement à domicile et à la prévention.

Par ailleurs, le travail engagé sur l'autonomie des jeunes majeurs accueillis à l'ASE se poursuivra en 2016. Actuellement, 350 jeunes majeurs sont accueillis en maison d'enfants à caractère social (MECS) et environ 500 en accueil familial. Ces jeunes majeurs rencontrent davantage des problématiques d'insertion sociale et professionnelle que de protection de l'enfance. L'accompagnement vers des logements plus adaptés (appartement dans le parc immobilier des bailleurs sociaux) avec un suivi éducatif approprié doit permettre d'assurer les relais à l'accueil relevant de la protection de l'enfance. L'aide financière pour jeune majeur sera utilisée pour accompagner cette autonomie ; l'enveloppe budgétaire allouée sera progressivement augmentée. 700 000€ supplémentaires sont inscrit au BP 2016.

De même, l'accueil en Maison d'Enfants à Caractère Social n'est pas systématiquement adapté aux situations des Mineurs Isolés Etrangers (MIE). En effet, les jeunes concernés ont pour la plupart d'entre eux plus de 16 ans lorsqu'ils arrivent sur le territoire départemental, et sont confrontés à des situations d'isolement, d'intégration et d'insertion sociale et professionnelle plutôt qu'à des problématiques relevant du champ de la protection de l'enfance au travers d'un accompagnement éducatif renforcé. C'est pourquoi, le Département a la volonté de créer un dispositif spécifique et global d'évaluation, d'hébergement et d'accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers. Ce dispositif sera lancé en 2016 avec une montée en charge progressive permettant un accompagnement de ces jeunes plus adapté à leur situation et de générer des économies, au regard du coût de prise en charge moins élevé que l'accueil actuel en MECS.

Ainsi, tout au long du mandat, 700 places d'hébergement collectif seront transformées et réorientées vers la prévention et les accompagnements à domicile ainsi que vers un dispositif dédié aux MIE.

I.II Présentation détaillée du budget

I.II .1 la prévention et l'accompagnement des familles dans les moments clés

L'objectif est de développer la prévention, de repérer les risques, d'accompagner précocement les enfants, les adolescents et les parents. L'accompagnement doit reposer en premier lieu sur le développement des compétences parentales, dans le cadre d'une approche globale et pluridisciplinaire (santé, logement, autonomie, insertion, etc.), mais aussi sur l'activation des réseaux de solidarité et de proximité (famille élargie, écoles, centres sociaux associations). La dimension préventive doit être renforcée dans des actions de proximité, territorialisées et coordonnées.

Le Département a développé des actions de prévention dans le domaine de la petite enfance ainsi que dans le soutien à la parentalité.

Les actions développées dans le domaine de la petite enfance sont portées principalement par les services de Protection maternelle et infantile. Lorsque les ressources de la famille et l'environnement apparaissent insuffisants pour apporter une réponse adaptée à des problématiques qui risquent de compromettre le bon développement de l'enfant, il est proposé une intervention organisée, de proximité, utilisant à un rythme soutenu les outils de la PMI (consultation, visite à domicile, entretien psychologique, accueil d'éveil, lieux d'accueil parents enfants).

Le Département souhaite développer :

- les examens de santé à 2 ans afin de repérer les difficultés le plus tôt possible,
- le soutien aux centres d'action médico-sociale précoce (extension et création de nouvelles places en lien avec l'ARS ; enveloppe budgétaire 2016 de 2,5M€),
- les accueils d'éveil,
- le soutien des fonctions parentales : actions collectives au sein des services départementaux pour accompagner les familles en difficulté ; financement des services d'accompagnement à la parentalité (SAP) à hauteur de 2,3M€.

I.II .2 Le renforcement de l'intervention à domicile afin de diminuer le nombre de placements ;

L'intervention au sein de la famille s'inscrit dans une logique d'accompagnement ayant pour objectif majeur de maintenir ou de restaurer l'autonomie du groupe familial. L'aide à domicile revêt plusieurs formes : une action éducative, le versement d'une aide financière ou l'action d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale ou d'une auxiliaire de vie sociale.

L'enjeu est de graduer les interventions et de faire appel à des mesures renforcées, plus intensives, lorsque la famille connaît des difficultés importantes.

Il s'agit également de réduire les AEMO au profit notamment des actions éducatives à domicile, dans le cadre d'un travail partenarial à mener avec la Justice. Aujourd'hui, les mesures judiciaires représentent plus de 94% des mesures en protection de l'enfance. Il s'agit dès lors de privilégier les mesures administratives, en travaillant sur l'adhésion des familles.

Un budget de 26,3 M€ est alloué aux actions éducatives à domicile, et de 8,4 M€ aux actions des techniciennes de l'intervention sociale et familiale. Un rapprochement avec la CAF, qui finance des interventions à domicile dans le cadre de la politique familiale générale à hauteur de 5 M€ renforcera les synergies possibles.

I.II .3 Protéger les enfants en danger : adapter l'offre aux besoins des enfants et des familles

Si le travail n'est pas possible avec la famille et si l'évaluation démontre que l'enfant est en danger dans son milieu naturel, la séparation et l'accueil physique à l'ASE sont nécessaires dans l'intérêt de l'enfant. Toutefois, le rôle des familles reste primordial ; le maintien des liens, dans la mesure du possible, en graduant les droits de visite et d'hébergement reste une priorité. Les familles doivent être responsabilisées ; les parents replacés en qualité d'acteur éducatif de leur enfant. A ce titre, une participation financière des familles à l'accueil à l'aide sociale à l'enfance est indispensable pour matérialiser cette participation au projet éducatif. Il est donc inscrit une recette de 3,5M€ pour l'année 2016.

Les besoins en termes de modalité de prise en charge évoluent au regard des profils des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Des alternatives à l'accueil physique des mineurs doivent être développées. L'enjeu est, dans la mesure du possible, d'éviter une rupture du mineur avec son environnement social et familial, mais aussi de mobiliser des solutions autres que l'hébergement collectif ou l'accueil familial, lorsque cela est possible (accueils modulés, tiers digne de confiance).

Afin d'étoffer la palette des solutions d'accueil, des dispositifs alternatifs et complémentaires à l'accueil complet en internat sont à développer. La diversification des modes de prise en charge sera encouragée dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) qui s'accompagne d'un rééquilibrage territorial.

Pour l'année 2016, une enveloppe de 212,4 M€ est allouée à l'accueil en établissement.

L'accueil familial s'adapte également aux enjeux actuels. Il représente 55% des modes de prise en charge des mineurs hébergés à l'ASE. La professionnalisation des assistants familiaux s'est renforcée, il convient de la poursuivre, d'assurer un soutien à ces professionnels et d'améliorer leur participation active au projet pour l'enfant.

Au regard de la pyramide des âges actuelle, une campagne de recrutement sera menée. De ce fait, les crédits budgétaires sont reconduits en 2016 à hauteur de 142,4 M€.

I.II .4 Accompagner les jeunes vers l'autonomie

La politique jeunesse du Département se recentre autour de deux publics cibles : les collégiens et les 16-25 ans fragilisés, en particulier les jeunes accompagnés par le service de l'aide sociale à l'enfance (29,8 M€ en 2016).

Le Département souhaite en 2016 revoir l'ensemble des ressources territoriales sur la jeunesse en lien avec les autres partenaires et les nouvelles priorités du mandat.

Les clubs de prévention auront pour objectif de recentrer leurs actions sur le public des collégiens notamment avec les postes d'ALSES. Cet objectif se traduira par le redéploiement d'une vingtaine de postes d'éducateur dans les collèges en 2016. Le Département va également revoir les objectifs fixés concernant l'activité des postes d'animateur d'insertion et de lutte contre les exclusions (AILE) dans les centres sociaux sur les enjeux de protection de l'enfance. Le budget dédié aux Clubs de prévention et aux postes AILE connaît une baisse de -5% en 2016. Une meilleure mutualisation des ressources sera recherchée pour atteindre ces économies, tout en veillant aux équilibres territoriaux.

Concernant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le Département souhaite s'inscrire en complémentarité des actions menées par l'Etat comme la garantie jeunes et poursuivra son action au titre du Fonds départemental d'aide aux jeunes avec un soutien particulier à la mobilité au travers du cofinancement du permis de conduire.

Par ailleurs, le Département accompagnera les jeunes confiés à l'ASE vers l'autonomie dès l'âge de 16 ans. Les projets d'insertion professionnelle, l'accès au logement plus adapté à la maturité de ces jeunes (foyer jeune travailleur, bailleurs sociaux) doivent permettre de construire des parcours vers l'autonomie. A 18 ans, le Département continuera d'accompagner ces jeunes grâce au versement d'une aide financière (allocation jeune majeur) et grâce à un accompagnement éducatif adapté.

Enfin, le Département apporte son soutien à des actions s'inscrivant dans des dispositifs partenariaux conciliant parcours logement et parcours d'insertion pour les jeunes de 18 à 25 ans en voie d'insertion sociale et professionnelle.

Il participe également au fonctionnement des 15 Résidences Habitat Jeunes- Foyers Jeunes Travailleurs (RHJ-FJT). Cette politique volontariste du Département est formalisée à travers le protocole d'accord entre le Département et l'Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes (UDHAJ), tête de réseau des associations gestionnaires de RHJ-FJT. Elle a pour objet de participer au financement de l'accompagnement éducatif proposé au sein des FJT, de promouvoir l'autonomie des jeunes accueillis et permettre une prise en charge des jeunes les plus en difficultés.

Au regard des nouvelles orientations de la politique jeunesse et de l'enjeu que représente la préparation à l'autonomie des jeunes, il est proposé de soutenir ces actions financées dans le cadre de la ligne logement des jeunes.

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016 un crédit de 3,11 M€ au titre des actions développées pour le logement des jeunes, le fonctionnement des FJT et l'animation du réseau FJT.

II Investissement

Les crédits intègrent les subventions d'investissement aux établissements sociaux et médico-sociaux sur le champ de l'enfance mais aussi les aides aux collectivités locales, aux structures privées et aux associations pour la création ou l'extension de structures d'accueil petite enfance.

Il n'a plus été accordé de nouvelles subventions d'investissement sur les deux champs depuis 2014 ; seules les Autorisations de Programme adoptées antérieurement font toujours l'objet de crédits de paiement étalés sur plusieurs années.

Le Département s'engage à soutenir, à compter de 2016, des projets dans le domaine de la petite enfance en lien avec les nouvelles orientations délibérées le 17 décembre dernier favorisant des réponses préventives.

Les projets d'investissement relatifs aux établissements sociaux et médico-sociaux feront l'objet d'une nouvelle étude dans le cadre de la négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

III Orientations générales et perspectives

III.I Une nouvelle offre d'hébergement et d'accompagnement à domicile pour des réponses adaptées aux situations des jeunes pris en charge à l'aide sociale à l'enfance

Les objectifs poursuivis pour adapter les réponses conduiront à rééquilibrer la part de l'hébergement par rapport à l'intervention à domicile, qui sera renforcée. Au total, les capacités d'intervention seront équivalentes en volume, mais de nature différente.

Dans le même temps, les actions de prévention seront renforcées (prévention précoce, accompagnement global des familles, prévention spécialisée recentrée sur l'âge du collège, etc.), afin d'éviter l'entrée dans les dispositifs de l'ASE. Pour cela, le Département mobilisera l'ensemble des partenaires (CAF, etc.).

Cette transformation de l'offre sera accompagnée d'une réflexion sur le bon usage de l'hébergement collectif, afin qu'il soit recentré sur l'accueil des mineurs pour lesquels la séparation est nécessaire, dans l'intérêt de l'enfant. Les nouvelles places dédiées à la prévention et à l'accompagnement à domicile seront déployées en priorité sur les secteurs de Roubaix-Tourcoing et le sud du département.

Le déploiement de cette nouvelle offre, plus adapté aux enjeux actuels et moins coûteuse, doit permettre à moyen terme de faire levier sur le nombre de mineurs hébergés physiquement.

III.II Des partenariats à renouveler, gage de réussite du projet du Département

Le Département souhaite renforcer le dialogue avec l'ensemble des partenaires concourant à la protection de l'enfance, qui est l'affaire de tous : Justice, Education nationale, ARS, CAF, associations, centres sociaux, organismes gestionnaires, etc.

Pour cela, il mettra en place une nouvelle gouvernance, qui s'inscrira dans la durée de façon pluriannuelle. Cela se traduit notamment par l'élaboration de CPOM, mais aussi via des conventions pluriannuelles avec des objectifs précis et mesurés dans le temps. Le pilotage et l'évaluation continue seront développés en interne et avec les partenaires.

Par ailleurs, le Département souhaite renouveler le dialogue stratégique sur la protection de l'enfance, notamment via l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance qui sera mis en place au mois de mai 2016. Il sera un véritable lieu de dialogue et de suivi des nouvelles orientations, notamment grâce à une démarche de diagnostic continu. Cette gouvernance sera déclinée territorialement, pour assurer une bonne opérationnalité.

Le département, avec l'ARS en lien avec la MDPH porte un dispositif partenarial de prévention et de résolution des situations complexes pour éviter les ruptures.

Le nouveau schéma enfance famille jeunesse conduira ces évolutions dans le temps de façon stratégique et globale avec l'ensemble des partenaires du Département.

III. III Soutenir les professionnels du Département

Ces évolutions auront un impact important sur les pratiques professionnelles des équipes du Département. Celles-ci seront accompagnées à ces changements, au travers d'un plan de formations, d'ateliers transversaux et le soutien aux cadres de proximité.

Par ailleurs, des référentiels départementaux d'intervention sociale seront élaborés, afin de poser les repères professionnels.

La priorité sera donnée au développement et à l'étayage des compétences parentales pour permettre aux familles d'être de véritables acteurs dans le cadre du projet pour l'enfant. Par ailleurs, un autre chantier prioritaire sera celui dédié au délaissement parental. Il s'agira d'évaluer régulièrement la situation des enfants confiés, afin que l'hébergement à l'ASE puisse déboucher sur un véritable projet, y compris le changement de statut dans l'intérêt de l'enfant.

Politique Santé

Confronté à une situation sanitaire défavorable le Département du Nord porte une attention particulière à l'état de santé des Nordistes.

Le Département mobilise l'ensemble de ses ressources et des compétences présentes en proximité pour contribuer à l'accès à la prévention et aux soins autour de trois priorités inscrites dans le plan santé bien être :

- réduire les inégalités de santé par l'accès aux soins et à la prévention,
- prévenir les conduites à risques liées à la sexualité et aux conduites de consommation,
- développer la prévention de l'obésité, du surpoids et de l'insuffisance pondérale et favoriser une alimentation saine et équilibrée et une activité physique adaptée.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
PMI santé	2,69 M€	2,4 M€
Politique de Prévention santé	2,4 M€	1,4 M€
Total BP 2016	5,09 M€	3,8 M€

I Fonctionnement

I.1 Plan d'économies 2016

Les propositions formulées conduisent à développer des réponses préventives et à mobiliser des recettes de la sécurité sociale par :

- la refonte du dispositif du bilan de 4 ans (B4) et l'incitation à la réalisation de l'examen du 24ème mois,
- réorientation de l'activité des sages-femmes PMI afin qu'elles contribuent au Programme de retour à domicile (PRADO) ainsi qu'un renforcement des collaborations entre la PMI, les réseaux de périnatalité et dans certains territoires à la planification familiale.

Ces deux propositions ont pour effet une potentielle augmentation des recettes liées au remboursement des actes médicaux.

Par ailleurs, le regroupement dans un seul appel à projets du financement des actions santé au niveau départemental et territorial permettra une approche globale des projets prioritaires en cohérence avec les orientations départementales et une économie chiffrée à 90 000 €. L'optimisation de la gestion des vaccins permettra également une économie de 27 000€.

I.II Présentation détaillée du budget

⇒ I.II .1 l'activité sanitaire du service départemental de Protection Maternelle et Infantile

▪ l'activité sanitaire relative aux enfants de moins de 6 ans

Les consultations infantiles mettent en œuvre les mesures nécessaires pour protéger la santé de l'enfant en surveillant son développement physique, psychomoteur et affectif et en dépistant précocement les éventuelles anomalies et déficiences.

Ces consultations sont assurées par une équipe pluridisciplinaire : médecin, infirmière puéricultrice, psychologue, secrétaire.

Il existe 20 examens de santé prévus dans le Code de la Santé publique entre 0 et 6 ans.

L'ensemble de ces examens médicaux de prévention sont proposés dans les lieux de consultations infantiles du service départemental de PMI.

La réalisation du bilan de santé des enfants de 3-4 ans (B4) est une mission obligatoire des services de Protection Maternelle et Infantile.

En fonction des ressources humaines disponibles, l'organisation du B4 dans le Département du Nord varie d'un secteur à l'autre malgré une mobilisation importante des services, un absentéisme des familles est parfois déploré.

Face à ces constats, il est proposé d'organiser le B4 en commençant par la réalisation, en présence parentale, d'un bilan de santé infirmier standardisé susceptible de repérer l'intérêt d'un examen médical complémentaire.

L'objectif général poursuivi est une rationalisation des moyens :

- Rationalisation de la mobilisation de la ressource médicale : les médecins (titulaires et vacataires) sont moins mobilisés et voient plus d'enfants dans une même plage horaire (convocation regroupée des enfants ciblés),
- Le temps médical libéré peut être réinvesti dans d'autres activités (dont l'examen des 2 ans),
- Rationalisation de la mobilisation des infirmières : moins de travail administratif et recentrage sur leurs compétences métier.

Dans la perspective d'une refonte du bilan de 4 ans, l'examen clinique des 2 ans voit son intérêt renforcé (repérage plus précoce et proposition d'accompagnement). Une communication adaptée auprès du public est nécessaire afin d'augmenter le taux de réalisation de l'examen des 2 ans.

En 2016, l'enveloppe allouée aux suivis des enfants de moins de 6 ans s'élève à 816 900 €. Les crédits servent au bon fonctionnement des lieux de consultation : achat ou réparation de matériel (pèse bébé, audiomètre...), achat de médicaments de première nécessité et paiement de personnel vacataire permettant d'assurer les consultations sur le territoire.

Il est également prévu une recette de 2,4M€ pour les actes médicaux transmis à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

▪ l'activité sanitaire relative aux séances de planification familiale et à l'activité prénatale gérée en régie directe

Les consultations prénatales permettent un suivi médical de prévention d'accès gratuit destiné à s'assurer du bon déroulement de la grossesse et de conditions favorables à l'accueil de l'enfant. Ces consultations sont assurées par une équipe pluridisciplinaire : médecin, infirmière, conseillère conjugale, sage-femme, secrétaire.

Les sages femmes de PMI interviennent dans le suivi à domicile des femmes enceintes et assurent le cas échéant des consultations de suivi prénatal, en remplacement du médecin ou lors de consultations conjointes.

Le code de la santé publique a ouvert les compétences des sages femmes, les autorisant à assurer des consultations d'accès à la contraception.

Il s'agit de mobiliser davantage, dans le Département du Nord, les compétences autorisées des sages femmes pour réaliser des consultations médicales de suivi prénatal et de planification familiale même si la présence des deux profils métiers (médecins et sages-femmes) dans un même lieu de consultation reste l'idéal.

D'autre part, une perspective d'évolution de la convention avec la CPAM est apparue, notamment liée à la proposition faite par la CNAM d'intégrer les sages-femmes de PMI au PRADO (programme de retour à domicile) en les mobilisant pour la sortie de maternité des femmes suivies en PMI.

La mobilisation des sages-femmes dans ce champ permettrait d'améliorer la couverture territoriale en matière de suivi prénatal et planification familiale et d'augmenter les recettes liées à cette activité (environ 60 000 € annuel). Son démarrage effectif est envisagé au dernier trimestre 2016 au regard des procédures et des formations à mettre en œuvre avec la CPAM.

Au BP 2016, l'enveloppe proposée pour ces activités sanitaires s'élève à 519 100 €. Les crédits serviront au paiement du personnel vacataire intervenant dans ces lieux de consultation et aux commandes d'analyse biologique liée à l'activité.

- **l'activité sanitaire relative aux centres de planification familiale conventionnés**

La politique départementale en matière de planification familiale vise à proposer aux nordistes sur l'ensemble du territoire une offre de consultations à la fois diversifiée, de proximité et coordonnée entre les différents acteurs : associations et centres hospitaliers.

Au BP 2016, l'enveloppe proposée s'élève à 1 356 700 €.

I.II .2 La Prévention Santé

Le budget proposé s'élève à 2,4 M€ dont :

- 1,744 M€ au titre des moyens mobilisés à la prévention

L'activité des services en matière de dépistage nécessite des moyens en termes de vaccins, d'analyses de biologie, de vacations de professionnels.

Ainsi les 10 services prévention santé ont réalisé, en 2015, 33 489 consultations au titre des activités conventionnées dont 28 140 au titre des activités CDAG (consultation de dépistage anonyme et gratuit et CIDDIST (consultation de dépistage des infections sexuellement transmissibles). Au titre de la tuberculose 172 déclarations obligatoires ont fait l'objet d'actions de dépistage et 2 307 personnes ont été vaccinées. A noter que les activités conventionnées avec l'Etat sont compensées par la DGF et une dotation au titre des CEGIDD versée par l'assurance maladie.

Les rendez vous de la santé menés sur les territoires en partenariat avec l'institut Pasteur ont permis en 2015 de proposer 238 bilans dans la proximité aux personnes éloignées du soin. A la suite de ces bilans des accompagnements santé sont proposés.

De manière globale 1963 accompagnements ont été proposés dont 50% à des allocataires du RSA.

- 0,656 M€ au titre des actions de prévention (Plan Santé)

Concernant les subventions attribuées aux partenaires pour leurs actions en matière de prévention l'appel à projets 2016 précise les attentes du département autour des trois priorités du plan santé bien être :

- réduire les inégalités de santé par l'accès aux soins et à la prévention,
- prévenir les conduites à risques liées à la sexualité et aux conduites de consommation,
- développer la prévention de l'obésité, du surpoids et de l'insuffisance pondérale et favoriser une alimentation saine et équilibrée et une activité physique adaptée.

Les actions éligibles prendront en compte les publics prioritaires du département et devront indiquer les résultats attendus. Le choix des actions proposées à la validation des élus prendra en compte les difficultés et les ressources du territoire, en se référant à l'indicateur de développement humain (IDH4) par exemple.

C Education, culture, tourisme et sport

Politique Education

Enjeu en matière d'avenir de la jeunesse, la politique éducative est une priorité du Département.

Les orientations 2016 affirment un partenariat renouvelé avec les chefs d'établissement dans le respect du partage des compétences entre l'Etat et la Collectivité et de l'autonomie des collèges.

Elles traduisent l'ambition de la mise en synergie de l'ensemble des acteurs et de l'efficacité de l'action publique.

Elles privilégient la recherche d'innovation au service de la réussite des jeunes.

Présentation générale

Dépenses		Recettes
BP 2016	135,22 M€	12,78 M€
Fonctionnement	70,82 M€	4,85 M€
Investissement	64,4 M€*	7,93 M€

*les subventions déjà accordées dans le domaine des équipements sportifs des collèges, des travaux dans les collèges privés et de l'aménagement des abords des collèges seront gérées dans le cadre de l'enveloppe de 50 M€ inscrite dans la délégation Aménagement du territoire, pour un montant estimé (à titre indicatif) à 3,5 M€ en 2016.

En fonctionnement

- 6,22 M€ au titre de l'Aide à la scolarisation des collégiens :
 - 4,7 M€ pour l'aide à l'accès à la demi-pension dans les collèges,
 - 1,52 M€ pour l'aide à la réussite du collégien.
- 1,18 M€ au titre du collège numérique,
- 27,96 M€ en dépenses et 4,64 M€ en recettes au titre du fonctionnement des collèges publics,
- 27,32 M€ au titre du fonctionnement des collèges privés,
- 2,04 M€ au titre de la mission d'accueil, de restauration et d'entretien des collèges publics (contrats aidés),
- 6,06 M€ en dépenses au titre de la politique éducative et 208k€ en recettes,
- 0,04 M€ en dépenses au titre des centres d'information et d'orientation (CIO).

En investissement

En dépenses :

- 3k € au titre des Projets Educatifs,
- 400 k€ au titre de l'équipement matériel des collèges,
- 1,1 M€ au titre du matériel d'entretien des agents des collèges et pour les travaux
- 28,4 M€ au titre des constructions neuves et réhabilitations,

- 34,4 M€ au titre de la pérennisation du patrimoine.

En recettes :

- 0,45 M€ de remboursement de prêts d'honneur,
- 7,48 M€ au titre de subventions FEDER, ANRU et Agence de l'eau.

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

Le BP 2016 sera inférieur au CA 2015.

L'ensemble des dispositifs a été relu à l'aune d'une plus grande autonomie et responsabilisation des établissements.

C'est ainsi que l'Aide à la demi-pension sera réglée sur des dépenses constatées, ce qui générera en 2016 deux paiements au lieu de trois.

Dans le même esprit, le dispositif des bourses sera remplacé par l'aide à la réussite du collégien, ce nouveau dispositif sera ciblé sur les collégiens les plus en difficultés.

Par ailleurs, la politique éducative s'inscrit dans le respect de la répartition des compétences entre l'Etat et le Département. Ainsi, la partie « activités pédagogiques » de la dotation de fonctionnement des collèges publics a été réduite de près de 50%, les dépenses correspondant en effet à des actions relevant de l'Education nationale. En conséquence, la part matériel du forfait externat versée aux collèges privés en est impacté en 2017.

Le temps de construire la nouvelle politique éducative du Département, un FDAPE temporaire a été mis en place sur l'année en cours. Ce qui génère une baisse du coût correspondant pour 2016.

I.II Présentation détaillée du budget

I.II .1 Aides à la scolarisation des collégiens

- **L'aide à l'accès à la demi-pension dans les collèges : 4,7 M€**

Plus de 60 % des élèves déjeunent aujourd'hui au restaurant scolaire des collèges.

Parmi ceux-ci, 36 211 collégiens à la rentrée 2015/2016 bénéficient d'une aide départementale à la demi-pension en fonction du revenu fiscal des familles.

L'accès à la qualité des repas est une des bases de la réussite éducative.

C'est pourquoi il a été décidé (rapport DE/2015/520) de maintenir le barème départemental, de 0,89 €, 1,44 € ou 1,87 € (aide directement déduite du prix des repas à payer par les familles) en corrélation avec l'absence d'augmentation des prix des repas dans les demi-pension des collèges.

Le Département verse également des vacations horaires de 22,20€ brut aux personnels des collèges qui instruisent les dossiers d'aides à la demi-pension, ainsi qu'une subvention aux collèges pour couvrir les frais liés à la gestion de cette aide.

Le coût pour l'exercice 2016 s'élève à 4,7M€.

A compter de la rentrée scolaire 2016/2017, le versement des aides sera effectué aux collèges aux termes des trimestres échus.

- **L'aide à la réussite du collégien : 1,52 M€**

Le Conseil Départemental a engagé une réflexion sur l'ensemble de ses politiques volontaristes. Parmi celles-ci, le dispositif des bourses départementales accordées aux

collégiens a fait l'objet d'une étude afin d'envisager son évolution vers une nouvelle aide à la réussite des collégiens.

Il s'agit, en effet, de réajuster le dispositif existant afin de cibler et venir en aide aux collégiens les plus en difficulté, tout en s'appuyant sur la capacité d'initiative des établissements.

L'aide à la réussite du collégien s'est substituée, par délibération du 1/02/2016 (DE/2015/984), aux compléments des bourses nationales, pour un montant global de 1,52 M€. Il convient d'ajouter 6,7K€ supplémentaires à l'aide versée pour le collège Moulins à Lille, non connus au moment du vote de la délibération, et n'apparaissant donc pas sur les tableaux joints à la délibération.

Cette aide est versée à l'ensemble des collèges (publics et privés) pour apporter un soutien ponctuel aux élèves en situation de difficultés.

Ce fonds vise la prise en charge d'élèves pour lesquels les équipes éducatives de l'établissement auraient constaté une difficulté à assumer une dépense exceptionnelle liée à leur scolarité, et cette aide est distincte des aides de l'Etat, comme le fonds social collégien.

Cette aide sera versée en 2 fois aux collèges pour couvrir les périodes de janvier à juin et de septembre à décembre. Il y a lieu de prévoir la signature entre le Département et chaque collège bénéficiaire d'une convention fixant les modalités de paiement de cette aide versée en deux fois, conformément à la conclusion de la délibération DE/2015/984.

I.II .2 Le collège numérique : 1,18 M€

Actuellement, 98 collèges sont équipés en espace numérique de travail (ENT) et 70 collèges en Haut Débit (HD).

Le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais et la Région Nord-Pas-de-Calais se sont associés pour le développement du Haut Débit dans les établissements scolaires. Le marché correspondant se terminera en août 2016.

Le budget de 1,18M€ permettra de financer le déploiement et l'abonnement en HD de 61 nouveaux collèges. Il n'y aura pas de nouveaux déploiements en ENT en 2016.

Dès 2015, le Département s'est engagé dans la préfiguration du « plan numérique » afin de mettre en œuvre, d'abord dans 3 établissements, qui seront complétés au cours de l'année de 7 autres collèges, des pratiques éducatives centrées sur l'utilisation d'outils numériques.

I.II .3 Fonctionnement des collèges privés : 27,32 M€

Le Département du Nord a signé le 4 décembre 2012, un protocole d'accord et une convention d'objectifs avec les Directions diocésaines de l'enseignement catholique.

Dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004, relative aux transferts de compétence, le Département verse depuis le 1^{er} janvier 2007 un forfait d'externat « part personnel » à tous les collèges privés (83) en compensation des dépenses de personnels des agents départementaux dans les collèges publics. Le protocole d'accord signé en décembre 2012 entre le Département et les Directions Diocésaines de l'Enseignement Catholique prévoit dans son article 1 les modalités de calcul de la part personnel du forfait d'externat. Celle-ci s'élève en 2016 à 15,93 M€.

Le Département verse également un forfait d'externat, part matériel, calculé par rapport aux dépenses correspondantes de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des collèges publics. Cette part s'élève en 2016 à 11,39 M€.

I.II .4 Fonctionnement des collèges publics : 27,96 M€

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage, le Conseil Départemental attribue aux 202 collèges publics du Nord les moyens financiers permettant d'assurer leurs charges de fonctionnement tant concernant l'entretien général et technique du bâtiment, la viabilisation (eau, gaz, électricité) que le fonctionnement éducatif et administratif. Les sommes inscrites dans le bilan financier des collèges au titre de la location de leurs locaux, ne distinguent pas les sommes perçues pour les locations de logements de fonction à titre précaire (les COP) des autres locations. Le Département a donc ponctionné à tort certaines sommes. Il convient de rembourser ces prélèvements aux collèges concernés à hauteur de 38,6k€ en 2016.

Le Département accorde aux collèges une subvention (« places assises ») lorsque la demi-pension fait l'objet de travaux de rénovation, pour l'achat de petits matériels de cuisine (assiettes, plateaux...). A compter de 2016, cette aide sera réservée aux seules opérations de construction ou reconstruction de collèges et inscrites dans les dotations exceptionnelles d'ouverture ou réouverture.

D'autre part, une aide est accordée aux établissements qui installent un système d'accès informatisé à la demi-pension, par carte magnétique (« turbo self »). Il est mis fin à ce dispositif en 2016.

L'éloignement des piscines pour certains collèges, notamment en zone rurale, nécessite un déplacement en car des élèves. Dans un souci d'équité, le Département participe aux frais de transport correspondants, à hauteur de 121k€, afin de pouvoir proposer cette activité aux collégiens dont la piscine est éloignée de leur établissement. Une délibération cadre posera pour la rentrée 2016-2017 les principes d'une déclinaison de cette politique, en faveur des collèges ruraux.

Ce dispositif est donc en lien très fort avec la délégation ruralité.

En recettes : la contribution des collèges au service de restauration fixée à 22,5% du total des produits scolaires devrait rapporter 4,6M€ au Département, et le remboursement par les autres Départements (Pas-de-Calais, Aisne) pour la scolarisation de leurs élèves dans les collèges publics du Nord, 40k€.

I.II.5 Maintenance des collèges publics : 4,99 M€

Dans le respect des obligations réglementaires, le Département assure la maintenance des installations techniques par le biais des contrats de maintenance confiés à des entreprises bénéficiant des habilitations requises en termes de responsabilité (sécurité incendie, ascenseurs, installations thermiques, portails automatiques,...). Ce poste de dépenses comprend également la maintenance du matériel informatique des collèges publics (30 000 postes informatiques, 2 500 vidéoprojecteurs interactifs, 200 serveurs, plateforme d'appel et maintenance technique).

I.II.6 Petit entretien des collèges publics : 2,58 M€

Il s'agit des prestations de petit entretien des 202 collèges publics, contrôle périodique, petit matériel des Equipes Techniques d'Intervention.

I.II.7 Mission d'accueil, de restauration et d'entretien (contrats aidés) : 2,04 M€

Plus de 1600 agents départementaux assurent l'accueil, la restauration, l'entretien général et la maintenance au sein des 202 collèges publics dans l'objectif de garantir la qualité d'accueil

des élèves, du public et des personnels du collège. Ces crédits de dépenses sont inclus dans la politique Ressources Humaines. Afin de permettre des améliorations, tant des conditions de travail des personnels que de l'efficacité du service public, des expérimentations autour de la création d'équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP) ou de l'externalisation des tâches de nettoyage seront menées au cours de cette année.

Le Département poursuit sa politique de financement des contrats aidés qui sont recrutés par les collèges.

Il y avait 494 contrats aidés au 31 janvier 2016 : 192 CAE/RSA à 26h et 302 CUI/CAE à 20h. L'objectif est d'atteindre 170 CAE/RSA à la fin de l'exercice 2016. Dans le même temps, est expérimenté sur le territoire de l'Avesnois l'accompagnement des personnes bénéficiaires dans leur parcours de retour à l'emploi.

I.II. 8 Politique Educative : 6,06 M€

- le Projet éducatif départemental des collèges (PEDC)

L'ensemble des 202 collèges publics et privés, ainsi que les DP3 (élèves des collèges en découverte professionnelle, scolarisés quelques heures par semaine en Lycées professionnels) des lycées publics et privés seront intégrés dans la démarche du PEDC en 2016.

Par délibération DE/2015/458 du 15/06/2015, une démarche partagée d'évaluation et de a été lancée dès la rentrée 2015/2016, avec l'Education Nationale, les collèges et les fédérations des parents d'élèves.

Cette démarche partagée aboutira à la mise en œuvre du nouveau projet.

Ce dispositif renouvelé porte le nom de « Projet Educatif Départemental pour les Collégiens ». Ce nouveau dispositif générera un coût annuel de 2,137M€ à partir de 2017.

A compter de 2016, une convention cadre fixera les objectifs du PEDC sur la durée du mandat. Une convention financière annuelle complétera celle-ci.

Les crédits nécessaires en 2016 sont de 400k€ pour la vague 2 du PEGD couvrant la période de janvier à juin, et de 855k€ pour le nouveau dispositif PEDC couvrant la période de septembre à décembre 2016, soit 1 255k€.

En recettes, le remboursement dans le cadre du PEGD vague 1 nécessitera l'émission de 23 titres de recettes pour un total de 208k€.

- Les autres actions

Le FDAPE est maintenu jusqu'au mois de juin 2016 et disparaîtra au profit du PEDC pour l'ensemble des collèges publics et privés. L'enveloppe nécessaire est de 731k€.

Il est prévu un soutien aux projets réalisés par des associations à rayonnement départemental qui participent à l'action éducative sans pour autant relever d'un dispositif précis, comme les associations de parents d'élèves ou les associations qui organisent des manifestations inter-établissements.

Il est ainsi proposé d'inscrire 15k€ pour l'IEP, 19k€ pour les associations de parents d'élèves et 0,28k€ pour le rallye calcul@tice.

Le Département participe également, en vue de minorer leur coût, à hauteur de 20 € par élève et par jour dans la limite de 17 participants par jour et par classe aux séjours de découverte organisés par les collèges ou par des associations pour les élèves de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) des collèges, soit 17k€ pour 2016.

Enfin, 24k€ seront nécessaires pour solder les dossiers 2015 des collèges du dispositif développement durable.

- Participation à l'utilisation des équipements sportifs communaux

A partir de la rentrée 2016/2017, le coût horaire sera modulé selon que la salle de sport utilisée aura ou non bénéficié d'une subvention d'investissement du Département. Si la collectivité territoriale a bénéficié d'une subvention d'investissement, le coût horaire sera de 7€. Dans le cas contraire, il sera de 14€.

II. Investissement : 62,9 M€

II.I Présentation détaillée du budget

II.I.I Les constructions neuves ou réhabilitation de bâtiments existants : 28,4M€

Outre les opérations en cours (reconstruction du collège Eugène Thomas à Le Quesnoy et du collège Saint-Exupéry à Steenvoorde), le Département du Nord poursuit sa politique de reconstruction au regard de critères parmi lesquels l'état du bâtiment et sa réintégration au cœur de son secteur de recrutement. A ce titre, cinq opérations sont programmées sur la durée du mandat :

- Albert Samain à Roubaix,
- Léon Blum à Wavrin,
- Robert Schuman à Halluin,
- Jules Ferry à Anzin,
- Paul Duez à Cambrai.

D'autres établissements sont bien implantés au sein de leur secteur, ou leur état ne nécessite pas une reconstruction totale. Dans ce cas, le Département du Nord a décidé de développer un programme dit de remise à niveau. A ce titre, trois opérations sont programmées sur la durée du mandat :

- Chasse Royale à Valenciennes,
- Montaigne à Poix-du-Nord,
- Jean Moulin à Wallers.

II.I.II La pérennisation du patrimoine des 202 collèges : 34,4M€

Une politique d'entretien de maintenance régulière et d'équipement est le corollaire indispensable des programmes de reconstruction et réhabilitation.

Il s'agit notamment de maintenir le patrimoine à niveau, de le conforter et d'assurer un niveau d'équipements.

- L'entretien - maintenance comprend la maintenance programmée (programmation de travaux, maintenance multi technique) et les interventions pour travaux d'urgence,
- L'équipement spécifique (demi-pensions, bureaux administratifs, salles de sport) en mobilier,
- Le collège numérique avec le câblage, la dotation en mobilier et en ordinateurs (ainsi que leur maintenance), et l'équipement en vidéoprojecteurs interactifs.

II.I.III Des recettes attendues : 7,48M€

- Au titre de l'ANRU : 6.06 M€ (Construction du collège Saint Exupéry à Hellemmes Collège Moulins à Lille),
- Au titre du FEDER : 1.18 M€ (Construction du collège Saint Exupéry à Hellemmes Collège Moulins à Lille, Collège Lucie Aubrac à Tourcoing, Collège Albert Roussel à Tourcoing, Collège Léon Blum à Villeneuve d'Ascq),
- Au titre de l'Agence de l'Eau : 0.23 M€ (Construction du collège Desrousseaux à Armentières, Collège Moulins à Lille, Collège Lucie Aubrac à Tourcoing, Collège Albert Roussel à Tourcoing, Collège Léon Blum à Villeneuve d'Ascq, Construction Collège Gernez Rieux à Ronchin, Construction 1/2 pension Collège Victor Hugo à Somain).

II.I.IV L'engagement en cours PEGD : 3 k€

Il s'agit d'une subvention engagée à payer en 2016.

II.I.V Les engagements en cours concernant les subventions aux tiers pour les travaux dans les salles de sport des collèges, les travaux aux abords des collèges publics et les travaux dans les collèges privés.

Ces dépenses sont à intégrer dans l'enveloppe de crédits de 50 M€ prévue dans le rapport relatif à la délégation Aménagement du territoire pour l'aide aux territoires. Le montant estimatif des crédits consacrés en 2016 est de l'ordre de 3,5 M€.

II.I.VI Equipement matériel des collèges : 1,5 M€

Une enveloppe de 400 k€ est prévue pour l'appel à projets destiné à financer l'achat de petits équipements pour les collèges. Celui-ci devra être organisé dès le mois de mai 2016 pour être exécuté avant la fin de l'année.

En outre, 1,1 M€ seront consacrés au financement de matériel destiné aux agents d'entretien des collèges, et pour des petits travaux.

III Orientations générales et perspectives

Le cadrage financier dégagé par le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'engager les procédures de plusieurs opérations :

- Procédures d'appel d'offres et démarrage des chantiers pour Albert Samain à Roubaix, Chasse Royale à Valenciennes, Montaigne à Poix du Nord et Jean Moulin à Wallers,
- Finalisation des études de maîtrise d'œuvre concernant les grosses opérations sous maîtrise d'ouvrages départementales (Jules Ferry à Anzin, Robert Schuman à Halluin et Léon Blum à Wavrin),
- Engagement des études pour le collège de Cambrai Paul Duez.

Pour l'exploitation, l'optimisation des contrats de maintenance sera recherchée et couplée à la reprise en régie de certaines prestations d'entretien à travers la mise en place des EMOP.

- **Fonctionnement des collèges privés**

Une révision des modalités de calcul nécessite une analyse préalable pour être effective dès 2017.

Pour ce faire, il est proposé de réaliser un travail d'analyse fine avec le Contrôle de Gestion dès maintenant pour :

- dans un premier temps, estimer au plus juste le décompte du coût de fonctionnement des collèges publics et arbitrer sur la contribution départementale aux collèges publics ;
- dans un second temps et en conséquence, dégager des propositions concrètes du calcul de la dotation aux collèges privés.

Ces éléments ainsi consolidés permettront d'entamer de nouvelles négociations avec les directions diocésaines sur les modalités de calcul du forfait externat, dans la recherche d'équité entre collégiens du public et du privé.

- **Collèges numériques**

Un marché « Espace Numérique de Travail » sera lancé dans le cadre d'un marché groupé avec le Conseil Régional et le Département du Pas-de-Calais en 2017.

Une évaluation des usages numériques sera réalisée sur la base de 3 collèges préfigurateurs choisis en 2015 et sept nouveaux collèges seront également concernés par l'expérimentation en 2016.

Politique Culture

En 2015, le domaine de la culture a contribué à l'effort d'économies en fonctionnement.

Au total, sur un budget primitif de 12,8 M€, une diminution de 1,57 M€ a été effectuée correspondant à une baisse globale de 12,27 % impactant tous les secteurs d'intervention de la politique culturelle :

- 0,047 M€ pour la médiathèque affectant tous les secteurs d'activités,
- 0,30 M€ pour les équipements départementaux dont 0,24 M€ économisés sur les crédits du musée atelier du verre de Sars Poteries ; l'ouverture étant reporté en 2016,
- 0,09 M€ pour le patrimoine : baisse de 0,03 M€ des dépenses de communication de l'exposition Bernier/Yourcenar aux Archives départementales et de 0,06 M€ des crédits affectés aux événements dans le cadre de 14 – 18,
- 1,13 M€ pour le soutien aux acteurs culturels avec une baisse de 8,85 % de l'enveloppe réservée à l'aide à la diffusion de spectacles mais surtout une baisse des subventions portant essentiellement sur les grandes structures labellisées et conventionnées par l'Etat et la Région (- 19,47 %), les grandes structures métropolitaines (- 15,93 %), les festivals (- 16,81 %), les structures concernées par la Renommée du Nord (- 25,66 %) et des baisses sur d'autres acteurs (- 13,27 %).

Pour 2016, c'est un budget de 11,01 M€ en fonctionnement et de 10,85 M€ en investissement qu'il est prévu de consacrer à la mise en œuvre de la politique culturelle.

SECTEURS D'INTERVENTION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT (hors aide aux territoires)*
	Dépenses	Recettes	Dépenses
Développement de la lecture publique	0,70 M€	0,02 M€	0,33 M€
Equipements culturels départementaux	3,27 M€	1,23 M€	6,80 M€
Restauration, mise en valeur et sauvegarde du patrimoine	0,64 M€	0,36 M€	0,1 M€
Soutien à la vie culturelle	6,40 M€	/	0 M€
TOTAL	11,01 M€	1,61 M€	7,23 M€

*les subventions déjà accordées dans le domaine du développement de la lecture publique, de la restauration, mise en valeur et sauvegarde du patrimoine et du soutien à la vie culturelle seront gérés dans le cadre de l'enveloppe de 50 M€ inscrite dans la délégation Aménagement du territoire. Pour information, il est estimé à 3,62 M€ le montant des subventions culture qui seront honorées en 2016 dans le cadre de cette enveloppe.

I - FONCTIONNEMENT

Principales orientations culturelles 2016 :

- développement des réseaux intercommunaux et prévention de l'illettrisme, axes prioritaires pour la Médiathèque Départementale en 2016,

- maintien du fonctionnement des quatre musées départementaux permettant le maintien de la qualité de leur programmation et le soutien à l'économie locale,
- préparation de l'inauguration du nouveau musée du verre à Sars-Poteries : dans un bâtiment paré de pierre bleue, jouxtant l'atelier du verre, cet équipement présentera une collection d'œuvres témoignant de l'histoire industrielle verrière de Sars-Poteries et d'œuvres contemporaines,
- soutien des projets des collectivités et d'acteurs culturels notamment en milieu rural.

I-1 DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

En 2016, avec un budget de 0,70 M€ en dépenses et 0,02 M€ en recettes, la Médiathèque départementale poursuivra ses principales missions :

- de conseil et d'accompagnement des communes et des EPCI en matière d'organisation, de gestion des bibliothèques et des réseaux de lecture publique et de développement d'actions en direction des publics,
- de prêt de documents tous supports (livres, CD, DVD),
- de formation aux bibliothécaires bénévoles ou salariés, intégrant la construction d'une offre de formation en ligne,
- d'animations autour de la lecture autour d'une thématique liée à la citoyenneté et dans le cadre des manifestations nationales (Lire en short, Bibliothèques en fête, Nuit des bibliothèques),
- d'encouragement à la création et au développement de salons du livre et de colloques par l'attribution de subventions.

Elle mettra également l'accent sur la prévention de l'illettrisme en développant des actions en direction de la petite enfance (Opération Premières pages), des publics en difficulté (Bibliothèques estivales) et des partenariats avec les associations qui œuvrent dans ce domaine.

I-2 EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX

Pour ce secteur d'intervention, le budget prévisionnel 2016 s'élève à 3,27 M€ en dépenses pour 1,23 M€ de recettes.

Les évènements de cette année :

- « la Cartographie ou le miroir du monde » du 12 mars au 12 juin, « l'Odyssée des Animaux » du 8 octobre 2016 au 22 janvier 2017 au Musée départemental de Flandre,
- au Musée départemental Matisse, après l'exposition « Vincent Barré » du 23 avril au 18 septembre 2016, ce sera une exposition « Alechinski » du 5 novembre 2016 au 5 mars 2017,
- l'exposition « Marguerite Yourcenar et l'empereur Hadrien » du 4 février au 30 août 2016, « Festifamilia » les 2 et 3 juillet, « La Pierre Bleue » du 15 septembre 2016 au 17 janvier 2017 au Forum Antique de Bavay,
- l'exposition intitulée « Images d'enfants 1870 – 1970 » du 23 avril 2016 au 24 janvier 2017 à la Maison Natale Charles de Gaulle.

Pour mener à bien ces projets, 2,21 M€ sont prévus pour le fonctionnement des musées départementaux avec une dépense exceptionnelle de 0,36 M€ consacrée aux dépenses liées à l'ouverture du nouveau musée de Sars-Poteries (communication, déménagement des œuvres, co-édition d'un catalogue des œuvres etc...) auxquels s'ajoutent les frais de gardiennage des six premiers mois soit 0,19 M€.

La Villa départementale Marguerite Yourcenar prévoit des journées « collégiens » du 26 au 28 mai, « Villa en fête » le 12 juin, les journées du patrimoine les 10 et 11 septembre et une journée « rencontres de libraires » le 18 novembre, pour un montant de dépenses de 0.25 M€.

Deux expositions « Bon Appétit » et « Consom'Attitudes » seront proposées au Forum départemental des Sciences d'avril 2016 à janvier 2017. Le budget global de l'équipement augmente à hauteur de 0,70 M€, compensé cependant par des recettes (subventions Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Département du Pas-de-Calais, Délégation Régionale de la Recherche et de la Technologie, mécénat, hausse des tarifs de la billetterie et locations) escomptées à hauteur de 0,65 M€.

I-3 RESTAURATION, MISE EN VALEUR ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Le département poursuivra d'une part ses actions en archéologie (chantier de diagnostic et de fouilles programmées, travail de médiation auprès des collégiens, organisation du colloque de Liessies) et soutien, d'autre part, aux associations et communes mettant en œuvre des projets dans le domaine du patrimoine ou dans le cadre de la politique d'accompagnement du développement des musées thématiques.

Les Archives départementales poursuivront dans leurs nouveaux magasins leurs missions de collecte, de classement, de conservation et communication des archives publiques produites dans le département ainsi que les fonds d'archives privées déposés par des particuliers ou achetés par le département.

Un budget de 0,64 M€ est envisagé en 2016 pour mener à bien toutes ces activités avec des recettes attendues à hauteur de 0,36 M€ (subvention Etat, paiement des recherches).

I-4 SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

Le budget de 6,40 M€, correspondant à la reconduction des dépenses réelles 2015 consacré à ce secteur d'intervention supporte les 350 000€ liés à la ré ouverture du nouveau musée du verre.

Le Département poursuivra son soutien en faveur des quelques 300 acteurs qui animent la vie culturelle départementale et dont les actions s'inscrivent dans les orientations de la politique culturelle du Département, notamment le développement du travail de médiation en direction des publics prioritaires.

Il maintiendra également son effort en direction des territoires ruraux à travers le réseau départemental de développement culturel en lien avec les réseaux intercommunaux de lecture publique et les réseaux de musées thématiques.

L'Assemblée départementale des 25 et 26 juin 2012 avait décidé la mise en œuvre d'une politique de notoriété intitulée « La Renommée du Nord » visant à valoriser le dynamisme et la vitalité du Nord à l'échelle locale, nationale et transfrontalière avec pour principe d'associer l'image du Département à de grandes réussites dans les domaines de la culture en nouant des partenariats d'excellence, entendus comme des « références qualitatives ».

Compte tenu de la présence d'autres financeurs publics et privés auprès de ces structures culturelles, l'action du Département est restée peu visible.

Par conséquent, il est donc proposé de mettre un terme à cette politique et de reporter l'examen des éventuelles demandes de subvention des structures concernées dans le cadre général du soutien à la vie culturelle qui privilégie le soutien financier du travail de médiation

mené vers les publics prioritaires ou bien la participation au maillage culturel des territoires ruraux.

II – INVESTISSEMENT

II - 1 DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

La Médiathèque départementale poursuivra sa politique d'acquisition d'ouvrages et de supports multimédia en 2016 avec l'inscription d'un crédit de 0,275 M€ portant le total de la dotation 2016 à 0,42 M€ (soit 0,15 M€ en fonctionnement).

Dans le cadre de délégation Aménagement, des crédits sont prévus au BP 2016 pour honorer le paiement des subventions dans le domaine de l'aide à la construction de médiathèques (montant estimé à 0,64 M€).

Enfin, un crédit de 0,05 M€ est envisagé pour le lancement d'une étude pour le regroupement des antennes de Le Quesnoy et Caudry.

II - 2 EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX

Le nouveau musée du verre de Sars Poteries sera inauguré à la fin de l'année 2016. Il est donc nécessaire d'inscrire un crédit de 5,84 M€ pour le paiement des factures correspondantes à ce chantier. Il est également demandé de modifier le montant global de l'opération qui passe de 14,5 M€ à 15,4 M€ incluant notamment de nouveaux avenants à venir liés aux travaux. Pour la délégation Culture, les crédits passeront de 9,80 M€ à 10,85 M€.

Une enveloppe de 0,70 M€ est envisagée pour le gros entretien et la mise aux normes réglementaires des équipements culturels, mais aussi de la Médiathèque et des Archives départementales

Sur le projet de couverture des cryptoportiques du Forum Antique de Bavay, une somme de 0,10 M€ est prévue pour la mise en place de la procédure du concours de maîtrise d'œuvre.

Une enveloppe de 0,16 M€ sera consacrée à l'acquisition et restauration d'œuvres pour les musées et la réalisation d'une exposition au Forum des Sciences.

II - 3 RESTAURATION, MISE EN VALEUR ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Dans le cadre de délégation Aménagement, des crédits sont prévus au BP 2016 pour honorer le paiement des subventions dans le domaine de la restauration, la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine culturel et historique (montant estimé à 2,7M€).

Les Archives départementales poursuivront leur programme de numérisation nécessitant l'inscription d'un crédit de 0,10 M€.

II - 4 SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

Dans le cadre de son soutien à la pratique amateur, le Département du Nord menait une politique de dotation d'instruments de musique aux sociétés affiliées à la Fédération Régionale des Sociétés Musicales ou à l'Union des fanfares de France. Les critères d'attribution des instruments variaient en fonction du nombre de sociétés musicales par canton et permettaient une acquisition régulière (tous les trois ans) pour chaque société musicale.

Cependant, compte-tenu des contraintes financières du Département, il est proposé l'arrêt de cette politique, ce qui permettrait une économie de 0,11 M€.

Enfin, dans le cadre de délégation Aménagement, des crédits sont prévus au BP 2016 pour honorer le paiement des subventions dans le domaine de l'aide à la construction ou l'aménagement de lieux artistiques (montant estimé à 0,28M€).

II - 5 INVESTISSEMENT CULTUREL DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AMENAGEMENT

Au même titre que les politiques d'investissement d'aide aux territoires relatives au sport, au tourisme ou à l'aménagement local, les projets structurants et le soutien aux villages et bourgs dans les domaines de la mise en valeur du patrimoine historique, des bibliothèques, des lieux artistiques et des musées thématiques pourront être intégrés dans la nouvelle politique d'aménagement.

Dans ce cadre une autorisation de programme globale de 35M€ et des crédits de paiement à hauteur de 5M€ sont inscrits au BP 2016 dans la délégation Aménagement du territoire pour l'ensemble des thématiques concernées.

Politique Tourisme

Le Département mène dans le domaine du tourisme une politique volontariste recentrée sur le développement et l'accueil touristiques avec pour objectif de positionner le Nord comme une destination innovante en matière d'accueil.

C'est au travers de différents dispositifs d'accompagnement qu'il participe au développement et à l'attractivité du territoire nordiste selon les principes du développement durable.

Ils permettent en premier lieu de soutenir en fonctionnement des structures partenariales telles que l'Agence de développement et de Réservation Touristiques (ADRT-Nord Tourisme) ainsi que d'autres acteurs de l'accueil touristique.

Ils contribuent également à soutenir l'offre d'hébergements touristiques durables, les Offices de Tourisme s'inscrivant dans une démarche de projet d'Office de Tourisme du Futur et l'organisation d'éco-manifestations touristiques.

Enfin, le Département poursuit l'accompagnement du Syndicat Mixte du ValJoly dans la redynamisation de la station touristique du ValJoly ouverte depuis 2008.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
BP 2016	5,41 M€	0,21 M€
Fonctionnement	4,46M€	0,21M€
Investissement (hors aides aux territoires) *	0,95 M€	0 M€

* les subventions déjà accordées au titre du financement des équipements touristiques seront gérés dans le cadre de l'enveloppe de 50M€ pilotée par la délégation Aménagement du territoire (pour un montant estimé à 0,05M€).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Secteur d'intervention : Développement de l'Offre touristique

- 2,26 M€ au titre du soutien des structures touristiques,
- 0,11 M€ au titre de la mise en œuvre la politique touristique,
- 0,075 M€ au titre du soutien des autres acteurs du développement touristique,
- 0,01 M€ au titre de l'entretien des Relais Information Service,
- 0,008 M€ au titre de l'Actualisation des sites Internet,
- pour mémoire, la location au titre de la Maison du Tourisme est de 1,1 M€

Secteur d'intervention : ValJoly

- 2 M€ au titre du fonctionnement de la station

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Secteur d'intervention : Développement de l'Offre touristique

- 0,3 M€ au titre de l'accompagnement des hébergements touristiques durables et à l'Office de Tourisme du Futur (dont 0,15M€ intégrés à la nouvelle politique d'aménagement au titre des investissements courants),
- 0,05 M€ au titre des Relais d'Information Services,
- 0,25 M€ pour la Maison du Tourisme.

Secteur d'intervention : ValJoly

- 0,4M€ au titre de l'entretien et l'amélioration des équipements du Syndicat Mixte de la station touristique du ValJoly,
- 0,1M€ au titre du barrage du ValJoly.

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

Pour 2016, il est proposé :

- Une réduction de la participation du Département pour les structures touristiques (associations dans le domaine touristique, ADRT, ValJoly...),
- Un arrêt du dispositif d'aide au fonctionnement des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (OTSI),
- Un désengagement du Fonds de Promotion Touristique (actée en 2014).

A noter que le CA 2015 affichait une économie de 0,15M€ par rapport au CA 2014.

I.II Présentation détaillée du budget

SECTEUR D'INTERVENTION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

I.II.1 Soutenir les structures touristiques (2,26M€)

Il est prévu que le Département mette en place des partenariats pluriannuels avec les structures touristiques partenariales que sont : le Comité Départemental du Tourisme du Nord (ADRT Nord), l'association des Gîtes de France du Nord, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord, l'association des Paralysés de France du Nord et l'association Accueil Paysan Nord-Pas de Calais.

I.II.2 Mettre en œuvre la politique touristique (0,11M€)

Ce programme regroupe les actions suivantes :

- le lancement d'une étude marketing, juridique et financière sur l'évolution de la station touristique du ValJoly,
- la participation au fonctionnement de structures diverses.

I.II.3 Soutenir les autres acteurs du développement touristique (0,075M€)

Ce programme recouvre notamment l'accompagnement à l'organisation d'éco-manifestations touristiques et le soutien d'autres structures touristiques dans le cadre d'actions innovantes.

I.II.4 Entretenir les Relais Information Service (0,01M€)

Ces crédits permettent de faire face aux réparations d'urgence des Relais Information Service (RIS), et ce, dans l'attente du désengagement du Département du programme RIS par une rétrocession aux communes des mobiliers situés sur leur territoire et/ou par leur dépose.

I.II.5 Actualiser les sites Internet (0,008M€)

Il s'agit d'actualiser les sites internet dédiés à l'hébergement touristique durable, aux éco-manifestations touristiques et à l'Office du Tourisme du Futur.

SECTEUR D'INTERVENTION VALJOLY

I.II.6 Soutenir le fonctionnement de la station (2M€)

Ce crédit correspond au budget présenté lors de la réunion du Comité Syndical du Syndicat mixte de la station touristique du ValJoly le 8 février 2016.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (0,217M€)

Depuis le 1er janvier 2013, le Département perçoit une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour collectée dans le département du Nord par les communes ainsi que par les établissements publics de coopération intercommunale. Ce dispositif permet au Département de renforcer ses actions en matière d'accompagnement et de développement touristique des territoires du Nord.

Il est proposé d'inscrire une recette estimée à 0,217M€ (programme 665) pour la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour sur la base du montant des recettes 2015.

II Investissement

II.I Présentation détaillée du budget

SECTEUR D'INTERVENTION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

II.I. Accompagnement des hébergements touristiques durables et de l'Office de Tourisme du Futur (CP : 147 000 €).

Ce programme permet de poursuivre l'accompagnement aux hébergements touristiques durables et aux Offices de Tourisme (OT) engagés dans un projet d'« Office de Tourisme du futur ».

Pour les engagements en cours, 0,147M€ sont prévus en crédits de paiements pour les projets portés par des privés, particuliers.

Pour les porteurs publics, des crédits sont prévus au BP 2016 dans le cadre de l'enveloppe d'aide aux territoires de 50M€ de la délégation aménagement du territoire (pour un montant estimé à 0,05M€).

Au même titre que les politiques d'investissement d'aide aux territoires relatives au sport, à la culture ou à l'aménagement local, les projets structurants et le soutien aux villages et bourgs dans les domaines des équipements touristiques pourront être intégrés dans la nouvelle politique d'aménagement.

Dans ce cadre une autorisation de programme globale de 35M€ et des crédits de paiement à hauteur de 5M€ sont inscrits au BP 2016 dans la délégation Aménagement du territoire pour l'ensemble des thématiques concernées (cependant, 0,15M€ de crédits sont déjà fléchés pour les porteurs privés au titre des investissements courants de la nouvelle politique d'aménagement).

II.I.2 Organiser la dépose des Relais d'Informations Service (0,05M€)

0,05M€ de crédits de paiement sont prévus en 2016 pour mettre en œuvre la dépose des Relais d'Informations Service en fonction des demandes de communes.

II.I.3 Maison du tourisme (0,25M€)

Le projet d'installation de l'Office de Tourisme de Lille et d'une vitrine régionale du tourisme est en attente des négociations à mener avec la Région et la Métropole Européenne de Lille. En 2016, le rez-de chaussée sera transformé en hall d'exposition pour valoriser sur deux ans les arrondissements du Nord au travers de 4 expositions. L'Avesnois sera le premier territoire mis à l'honneur à partir du mois de juin.

SECTEUR D'INTERVENTION VALJOLY

II.1.2 Entretien et améliorer les équipements du Syndicat Mixte de la station touristique du ValJoly : 0,5M€

Ce programme est destiné à soutenir les dépenses liées à la confortation des équipements de la station, 0,4M€ de crédits de paiement sont ainsi inscrits pour l'année 2016. 0,1M€ de crédits sont par ailleurs inscrits au titre de la Voirie pour les travaux liés à l'entretien du barrage du Valjoly.

II.II Plan pluriannuel d'investissement

III Orientations générales et perspectives

Pour le Département du Nord, les années 2016 et suivantes viseront à poursuivre le renouvellement de l'action touristique en intégrant voire anticipant les pratiques de la clientèle et l'émergence de nouveaux modèles économiques.

Les principales perspectives pour 2016 :

- La Maison du Tourisme :
 - o Emménagement de l'Agence Nationale des Chèques Vacances Nord-Est,
 - o Poursuite de l'accompagnement départemental des acteurs de la filière touristique dans le cadre de la création d'une plate-forme dédiée aux acteurs publics et privés (« guichet unique ») afin de mieux articuler l'ingénierie existante au sein de la Maison du Tourisme,
 - o Etude du projet « d'accélérateur touristique », outil dédié à l'accompagnement et à l'innovation touristiques.
- La station touristique du ValJoly :
 - o lancement d'une étude marketing, juridique et financière sur l'évolution de la station touristique du ValJoly.
- Refonte de la politique touristique départementale dans un contexte de réorganisation de l'exercice partagé de la compétence entre les différents acteurs (Région, MEL, EPCI, ...) et engagement des concertations avec les organismes touristiques partenaires du Département (ADRT Nord, Office du tourisme de Lille, UDOTSI, Association des Gîtes de France du Nord, Association des Paralysés de France, Association Accueil Paysan Nord-Pas de Calais).

Politique Sport

Dans le cadre de ses politiques volontaristes, le Département a décidé de développer un partenariat avec le milieu sportif associatif, affirmant la pratique du sport comme vecteur de santé de solidarité et de développement notamment dans les zones rurales du territoire.

Cette volonté se caractérise par un soutien au milieu associatif mais également par un engagement auprès des collectivités pour mailler le territoire en offres de qualité à destination de la population nordiste.

Présentation générale

	DEPENSES	RECETTES
BP 2016	3 M€	-
Fonctionnement	3 M€*	-
Investissement* (hors aides aux territoires)	0 M€	-

*les subventions déjà accordées au titre du Fonds Départemental de Soutien aux Equipements sportifs seront gérées dans le cadre de l'enveloppe de 50M€ inscrite dans la délégation Aménagement du territoire, pour un montant estimé à 1,9M€ en 2016.

Répartition budgétaire par politiques :

Fonctionnement :

- Aides en faveur du sport de proximité :	1,290 M€
- Aides en faveur du sport de haut niveau :	1,002 M€
- Aides en faveur du sport scolaire :	0,491 M€
- Participation en faveur du Vélodrome de Roubaix (STAB) :	0,217 M€

Investissement :

- Aides à la réalisation d'équipements sportifs:	Pour ces deux dispositifs, les crédits consacrés en 2016 sont intégrés dans l'enveloppe de 50 M€ de la délégation aménagement du territoire (pour les engagements en cours). Les futurs engagements pourront être étudiés dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement.
- Aide à l'achat de matériel sportif en faveur des ligues et comités :	

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

Le budget de fonctionnement pour le sport reste identique au CA 2015. Néanmoins, pour la saison 2015-2016, le Conseil départemental a décidé de supprimer le marché relatif au « PassSport ». Aucun crédit n'a donc été programmé sur le BP 2016.

Afin de répondre aux ambitions du sport de proximité et du sport de haut niveau, une reventilation des crédits s'est faite sur ces deux programmes.

Un nouveau dispositif concernant l'aide au sport scolaire est programmé pour l'année 2016 et permettra de maîtriser le budget alloué aux sections sportives et aux associations sportives de collèges (économie prévisionnelle de 150 000 € par rapport au dispositif d'aide aux sections sportives 2014, ces structures n'ayant pas été subventionnées en 2015).

I.II Présentation détaillée du budget

I.II.1 Sport de proximité : Le Département encourage le développement des 83 disciplines sportives du Nord

Les associations sportives fédérales ont pour mission de développer leur discipline sur l'ensemble du territoire nordiste, 83 disciplines sont ainsi représentées dans le Nord. Leur comité départemental est l'interlocuteur privilégié du Département. En partenariat étroit avec eux, il s'attache à réaliser un maillage équitable de l'offre sportive en fédérant les clubs locaux implantés dans le Nord.

La Maison Départementale du Sport

La Maison Départementale du Sport a été créée par le Département en janvier 2004. Implantée à Villeneuve d'Ascq, cette structure accueille les comités départementaux en leur proposant des bureaux privatifs et collectifs, des salles de réunions, un secrétariat commun et de nombreux services (reprographie, Internet...). Elle est gérée par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord qui a créé un Comité des Usagers à cette fin. Une nouvelle convention tri-annuelle est proposée pour sa gestion.

Soutien au Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS Nord)

Le CDOS 59 rassemble et fédère les comités départementaux olympiques du Nord. Une aide annuelle est attribuée à cette association en vue de développer le sport dans le Nord.

Le soutien aux ligues et comités départementaux sportifs

L'aide départementale permet aux 83 comités départementaux sportifs d'assurer :

- leur fonctionnement annuel et le développement de leurs disciplines sur le territoire nordiste.

L'aide est calculée en fonction de la nature des projets des comités et du budget consacré à leur réalisation. Chaque année, une convention d'objectifs est réalisée avec chacun des partenaires.

L'aide à l'organisation de manifestations sportives

L'organisation de manifestations sportives se déroulant sur le territoire nordiste peut être soutenue par le Département. Plus de 250 manifestations ont été aidées en 2015.

Les animations sportives en milieu rural

Soucieux de faciliter l'accès au sport pour tous, tout en étant un acteur pour la promotion de la santé par le sport, le Département met en œuvre, en partenariat avec le mouvement sportif, une politique qui offre aux jeunes Nordistes la possibilité de pratiquer un sport à proximité de chez eux. Grâce aux animations sportives en milieu rural, les enfants des communes de moins de 5 000 habitants ayant réalisé ou rénové un équipement au titre de la politique sportive départementale peuvent bénéficier d'initiations sportives tout au long de l'année.

En 2015, 1 270 animations ont été réalisées par des éducateurs diplômés mis à disposition par les 25 fédérations sportives nordistes partenaires sur 107 communes du Département.

La création d'associations sportives

Une aide départementale peut être attribuée à ces structures pour leur création lorsque leur siège est implanté en milieu rural (communes de moins de 5 000 habitants).

Pour 2015, 14 clubs ont été ainsi accompagnés.

I.II.2 Le sport de haut niveau

Soutien aux athlètes et manifestations sportives de haut niveau

Les athlètes de haut niveau sont les ambassadeurs du sport nordiste. Le Conseil départemental intervient en faveur de ces sportifs afin de leur permettre de s'entraîner et de participer aux compétitions de haut niveau tout en préparant leur avenir dans les meilleures conditions.

Pour 2015, 150 athlètes ont bénéficié d'une bourse.

Les clubs d'excellence du Nord

Le Département a décidé la mise en place d'une nouvelle politique volontariste d'aide aux clubs qui renforcent l'attractivité du Nord, dénommée "l'excellence sportive".

Ce dispositif soutient 13 clubs sportifs nordistes reconnus pour leur notoriété et crée ainsi les conditions propices au maintien des sportifs de haut niveau dans le département, à contribuer à leur éclosion et à renforcer l'image dynamique et d'excellence du Nord.

Au-delà des résultats sportifs, le Département continue à être particulièrement attentif sur les missions d'intérêt général engagées par les clubs et de l'exécution de celles-ci auprès des publics prioritaires ciblés, à savoir : jeunes collégiens, jeunes des centres sociaux, bénéficiaires des minimas sociaux et personnes en situation de handicap, ou encore en faveur des personnes issues du milieu carcéral.

Manifestations sportives de Haut Niveau

Les manifestations sportives organisées sur le territoire départemental sont susceptibles d'être subventionnées en fonction de leur catégorie (internationales, nationales, épreuves régionales de masse ou épreuves locales).

Par ailleurs, certaines épreuves présentent un caractère particulier du fait de leur très haut niveau de compétition et de leur popularité incontestée.

Depuis 2012, une stratégie de communication « Le Nord, terre de Cyclisme » a été mise en œuvre en faveur des grandes épreuves nordistes notamment : les 4 jours de Dunkerque, le Grand Prix de Fourmies ou le Grand Prix de Denain...

L'Open de tennis du Nord a quant à lui aussi fait l'objet d'un partenariat spécifique en vue d'être valorisé. Le Département y est partenaire-titre.

En 2016, deux très grandes épreuves de renommée européenne seront proposées aux Nordistes mais également à l'ensemble des citoyens européens.

L'Union Européenne des Associations de Football (UEFA) a attribué à la France l'organisation des Championnats d'Europe de football « l'Euro foot » ainsi que l'Euro-foot scolaire (piloté par l'UNSS).

Ces deux évènements internationaux se dérouleront sur notre territoire.

Le Stade Pierre MAUROY ainsi que Le Stadium de Villeneuve D'Ascq seront les principaux sites mobilisés pour ces tournois.

Dans le cadre de l'Euro foot, le Département est partenaire de la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour :

- participer aux animations de la Fan zone qui sera un espace implanté entre les deux gares de Lille et entièrement dédié à la retransmission de match de l'Euro,
- permettre à de près de 400 enfants d'assister à un match de l'Euro 2016.

I.II.3 Sport Scolaire : Le Département garantit l'épanouissement des jeunes nordistes par la pratique du sport scolaire,

Les associations sportives et sections sportives de collèges jouent un rôle éducatif déterminant en vue d'inciter les collégiens à pratiquer un sport durant et en marge de leur scolarité.

Avec 283 associations sportives scolaires, 5 structures départementales fédérales et 131 sections sportives l'activité sportive scolaire représente un maillon essentiel du sport nordiste.

Le Département, de par sa compétence en matière de construction et gestion des collèges, s'attache naturellement à développer une politique volontariste forte vers le public scolaire.

Un nouveau dispositif d'aide au milieu sportif scolaire est proposé en 2016 afin de valoriser le dynamisme et la spécificité de ces organismes tout en gardant la maîtrise des budgets consacrés à ces actions.

Associations sportives de collèges

Les 283 structures seront aidées selon trois axes :

- l'aide forfaitaire déterminée en fonction de la taille de l'Association Sportive,
- l'aide à la ruralité permettra aux associations implantées en milieu rural d'obtenir un bonus,
- l'aide au dynamisme récompensera les associations qui font de réels efforts pour offrir aux collégiens une activité de qualité.

Sections sportives de collèges

Les 131 sections sportives de collèges seront aidées sur la base d'une grille d'évaluation composée de 6 critères : leur ancienneté, leur conventionnement avec un Club fédéral, leur participation à un championnat UNSS, la continuité de l'enseignement sportif dans une section sportive en lycée, la pratique significative de la discipline au collège et le taux d'effectifs partagés scolaire / fédéral.

Trois catégories de sections seront ainsi déterminées avec un financement évolutif.

Le « Cross pour Tous » UNSS

Cette manifestation rassemble chaque année plus de 10 000 enfants sur 9 sites du département. La finale de ce « Cross pour Tous » regroupe, au Stadium Lille Métropole de Villeneuve d'Ascq, plus de 5 000 collégiens dont certains enfants en fauteuil roulant. Il est à noter que le dispositif Sport partagé (participation handisport à des épreuves dites

classiques) est issu d'une réflexion de la Commission Sport du Conseil Départemental des Jeunes.

Comités départementaux scolaires (UNSS, UGSEL et USEP)

Le Département soutient la direction départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), le comité Nord de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL), le comité départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré.

Il leur attribue une aide annuelle de fonctionnement calculée en fonction du budget consacré à la réalisation de leurs projets.

I.II.4 Le vélodrome couvert régional à Roubaix le « STAB »

Le Conseil départemental est représenté au sein de la Société Publique Locale de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix, délégataire de service public, qui a la charge de l'organisation et du développement des pratiques sportives au sein de cet équipement.

Le contrat de délégation de service public contient une disposition relative aux modalités de calcul de la compensation des obligations de service public imposées par les collectivités à leur délégataire.

En tant qu'actionnaire de la SPL, le Conseil départemental a la possibilité, depuis 2014, d'utiliser gratuitement l'espace central mais aussi les espaces séminaires de cet équipement à hauteur de 3 jours par année civile pour chacun de ces espaces.

C'est ainsi que le Département a notamment autorisé en 2015 l'organisation au « Stab » de :

- la nuit du vélo (Fondation « Digestscience),
- la journée du Sport Scolaire (Collège Van Der Meersch),
- la 3ème édition de "Ma Santé, j'en prends soin" (Fédération des centres sociaux du Nord).

II Investissement

II.I Equipements sportifs en faveur des collectivités

Le Conseil départemental a créé le Fonds Départemental Spécifique aux Equipements Sportifs afin d'accompagner les communes et groupements de communes dans leurs projets de réalisation d'équipements sportifs.

Dans le cadre de délégation Aménagement, des crédits sont prévus au BP 2016 pour honorer le paiement de ces subventions à hauteur de 1,9M€ (montant indicatif).

Pour les engagements futurs

Au même titre que les politiques d'investissement d'aide aux territoires relatives à la culture, au tourisme ou à l'aménagement local, les projets structurants et le soutien aux villages et bourgs dans le domaine des équipements sportifs pourront être intégrés dans la nouvelle politique d'aménagement.

Dans ce cadre une autorisation de programme globale de 35M€ et des crédits de paiement à hauteur de 5M€ sont inscrits au BP 2016 dans la délégation Aménagement du territoire pour l'ensemble des thématiques concernées.

II.II Liges et comités départementaux

Avec l'aide du Département, les structures fédérales achètent du matériel pédagogique en vue de développer leurs disciplines sportives.

Il est proposé d'inscrire des Crédits de Paiement d'un montant de 0,300M€ pour financer l'achat de petits équipements sportifs en faveur de ces structures, au titre des investissements courants de la nouvelle politique d'aménagement.

III Orientations générales et perspectives

Le vélodrome couvert régional à Roubaix le « STAB »

Le contrat liant le « STAB » au Département arrivera à échéance fin en 2016. Un bilan sera réalisé en collaboration avec les services de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) et de la Direction du Pilotage, de l'Organisation, du Contrôle de Gestion et de l'Evaluation (DPOCGE) afin d'étudier l'opportunité de renouveler ce partenariat.

Les clubs de l'excellence

Ce dispositif s'achèvera en juin 2016. Une réflexion est menée sur la création d'un nouveau partenariat avec les clubs élites du Nord, valorisant l'image de l'institution mais également dans le but de développer un partenariat étroit sur des thématiques départementales et en faveur de publics cibles.

VII Solidarités territoriales

A Transports et infrastructures

Politique Transports et infrastructures

Transports

La gouvernance globale des transports, dont les transports scolaires qui sont une compétence obligatoire, va subir à court terme de multiples et importantes modifications du fait de la loi NOTRe.

La politique des transports du Département est confrontée à plusieurs contraintes :

- contraintes territoriales de par l'extension des périmètres urbains qui amenuise son aire de compétence ;
- contraintes institutionnelles qui posent le cadre d'une nouvelle organisation ;
- contraintes financières.

Infrastructures

Avec 5 311 kilomètres de routes départementales dont 800 kilomètres sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, le Département du Nord est l'un des plus importants gestionnaires de voirie en France.

Le réseau, se caractérise par un trafic moyen de 5 000 véhicules / jour et une urbanisation très étendue : 45 % du linéaire se situent en agglomération.

Les enjeux relatifs à l'accessibilité et l'attractivité des territoires, à la préservation et à la gestion du patrimoine existant mais aussi au développement local sont donc particulièrement prégnants.

Au titre de la loi GEMAPI, les ouvrages du Port de Gravelines participant à la protection contre les submersions marines sont transférés à la Communauté Urbaine de Dunkerque le 1er janvier 2016. Dans ce cadre, le Département s'est engagé à terminer les chantiers en cours et à assurer la gestion courante de ces ouvrages pour l'exercice de transition 2016.

Au titre des lois MAPTAM et NOTRe, le domaine routier départemental situé sur le périmètre de la Métropole Européenne de Lille lui sera transféré au 1/01/2017.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
BP 2016	203,74 M€	21,6 M€
Dont Fonctionnement	120,94 M€	14,1 M€
Dont Investissement	82,8 M€	7,5 M€

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

I.I.1 Transports

Les mesures du plan d'économies 2016 sont déclinées sur chacun des secteurs de la politique transport :

- Pour le secteur du transport commercial, il s'agit d'optimiser l'offre de transport (1,33 M€) de rationaliser les coûts notamment du parc des véhicules (0,333 M€) et de faire évoluer la gamme tarifaire (0,04 M€) ;
- Pour le secteur scolaire, la restitution de la compétence exercée pour le compte des autorités organisatrices urbaines en ce qui concerne les collégiens, sera à l'origine d'une économie estimée à 2,080 M€ (déduction faite de la restitution de la DGF, et en réintégrant les autorités organisatrices de Douai et Cambrai).

Compte tenu des délais de mise en œuvre, ces mesures produiront pleinement leurs effets sur l'année 2017 et partiellement pour 2016 (4 mois de septembre à décembre).

Elles constituent le prolongement des efforts entrepris dès 2015. Ainsi le poste du transport des élèves en situation de handicap, pour lequel de nouveaux marchés ont généré une diminution des coûts tandis que l'utilisation des transports collectifs tendait à croître sous l'effet de mesures incitatives, a diminué de 1,7 M€ par rapport à 2014 en préservant la qualité de service.

I.I.2 Infrastructures

Le plan d'optimisation à l'œuvre en 2015 pour la voirie départementale conduit à un CA 2015 en recul de 2 M€ par rapport au BP 2015 voté (hors service hivernal, lui-même moins coûteux).

Il est donc proposé un BP2016 identique au budget 2015 consommé.

Concernant la viabilité hivernale, il a été décidé de reconduire l'organisation actuelle pour l'hiver 2016-2017, avec une prévision de dépenses identiques au constaté de 2015.

I.II Présentation détaillée du budget

	Montant
Organisation et l'exploitation du réseau Arc en Ciel	75,4 M€
Transports scolaires hors réseau	31,04 M€
Qualité du service et l'intermodalité	0,69 M€
Préservation du patrimoine et sécurité hors agglomération	13,65 M€
Port de Gravelines	0,16 M€
TOTAL	120,94 M€

I.II .1 Transports – 107,1 M€:

I.II .1.1 Réseau transport Arc-en-Ciel (délégations de service public) :

Dépenses de fonctionnement

<i>En M€</i>	BP 2015	BP 2016
DSP	77,8	75,4

Le budget consacré au réseau Arc en Ciel, qui représente, à l'heure actuelle, pour une année d'exploitation, 17,8 millions de kms parcourus pour un parc de véhicules de 645, est en diminution pour tenir compte des économies qui seront effectives à partir de septembre 2016.

Recettes de fonctionnement

<i>En M€</i>	BP 2015	BP 2016
Transport scolaires réseau Arc en ciel	6	3,9

De par les lignes de son réseau pénétrant dans les périmètres de transports urbains, le Département réalise un service au profit des habitants urbains. Une participation des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) concernées est prévue pour un montant estimé à 3,9 M€ en 2016. Ce montant vient ainsi diminuer la charge nette des DSP.

I.II .1.2 Transports scolaires hors réseau Arc en Ciel :

Dépenses de fonctionnement

Le nombre d'élèves pris en charge par le Département est de 43165 (estimation rentrée 2016 base effectifs 2014/2015), la prise en charge des élèves en situation de handicap concerne 2900 élèves (hors ceux transportés par les lignes régulières) pour un kilométrage parcouru de 5,5 millions dans le cadre des circuits spécifiques.

<i>En M€</i>	BP 2015	BP 2016
Gratuité transport scolaire	12,9	8,8
DGF	10	9,9
Transport adapté	14	12,3
Total	36,9	31

Les postes budgétaires relatifs à la gratuité et à la DGF représentaient 22,9 M€ en 2015, il est proposé d'inscrire pour 2016 un montant de 18,7 M€, la différence de 4,2 M€ s'explique pour moitié par les économies (2,080 M€) exposés ci-dessus (I.I) et pour l'autre moitié par l'inscription en 2015 des dépenses et des recettes des Autorités organisatrices des transports.

Recettes de fonctionnement

En M€	BP 2015	BP 2016
Transport scolaires hors réseau Arc en ciel	7,6	8,3

La participation de la Région à la gratuité des élèves justifie l'inscription d'une recette prévisionnelle de 5,3 M€ pour 2016.

La compensation versée par le Département du Pas-de-Calais pour le transport des élèves domiciliés dans son périmètre justifie pour sa part une inscription à hauteur de 3 M€.

I.II .1.3 Qualité du service transport et Intermodalité :

Dépenses de fonctionnement

En M€	BP 2015	BP 2016
Qualité de service transport et intermodalité	0,8	0,7

Ce poste, relativement stable, reconduit les principales actions notamment :

- les marchés d'entretien du mobilier (0,2 M€) ;
- la participation du Département (0,115 M€) au SMIRT (Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport) ;
- les études (0,2 M€).

La diminution correspond à l'internalisation des contrôles effectués sur le réseau Arc-en-ciel à partir de septembre 2016.

I.II .2 Infrastructures – 13,8 M€ :

I.II .2.1 Entretien courant et gestion matériel et véhicules - 9,075 M€

Les opérations d'entretien sont essentielles pour assurer la préservation et le maintien de la qualité du patrimoine routier départemental et garantir aux usagers de la route un niveau satisfaisant de confort et de sécurité au cours de leurs déplacements.

Il s'agit essentiellement de réaliser des travaux d'entretien courant des chaussées et des dépendances (réparations localisées de chaussées et ouvrages d'art, interventions d'urgence, balayage, fauchage, curage, élagage...) et de réparer les véhicules et matériels d'exploitation.

I.II .2.2 Service hivernal de la Voirie Départementale – 4,42 M€

Il est aujourd'hui prévu des moyens d'intervention permettant de saler 75 % du réseau départemental avant 7h00 du matin.

Ce niveau de service nécessite l'externalisation de 63 circuits sur les 92 circuits à traiter entre 3h00 et 7h00, pour un coût fixe de **1,3 M€** par hiver.

I.II .2.3 Recettes de fonctionnement – 1,93 M€

Ces recettes sont essentiellement issues des redevances d'occupation temporaire du domaine public.

II Investissement – 82,8 M€

	Montant
Préservation du patrimoine et sécurité hors agglomération	39,4M€
Grands Projets de maillage territorial	14,6 M€
Projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal	6,8 M€
Accompagnement des projets de transport en commun utilisant les routes départementales	9,5 M€
Remboursement du CPER	4,8 M€
Port de Gravelines	1,2 M€
Divers (Etudes générales, accesibilité du réseau de Transport carrières souterraines, SIG)	1,24M€
Renforcement du métro Lillois	5,3 M€
TOTAL	82,8 M€

II.I Présentation détaillée du budget

II.I.1 Transports – 6 M€ :

L'investissement se décompose en 2 politiques : l'accessibilité du réseau pour laquelle l'effort se poursuit sur la base de l' Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), la politique d'aménagement des pôles d'échange qui marque une pause en 2016. Ces politiques représentent 0,7 M€

Le projet de renforcement du métro Lillois : 5,3 M€

II.I.2 Infrastructures – 76,8 M€ :

II.I.2.1 - Préservation et gestion du patrimoine – 39,4 M€.

Les 39,4 M€ permettront notamment :

- **pour 30 M€**, de renouveler les revêtements des chaussées départementales,
- **pour 6,1 M€**, de réparer les ouvrages d'art,
- **pour 1,2 M€**, de mener des opérations ponctuelles de sécurité hors agglomération,
- **pour 1,5 M€**, de renouveler et adapter le matériels d'exploitation.

II.I.2.2 - Les grands projets de maillage territorial 14,6 M€.

Dont :

- **4,8 M€** - Démarrage des travaux pour le contournement Nord de Valenciennes – section Est (livraison prévue en 2020) ;
- **3,5 M€** - Poursuite des travaux pour le contournement du Cateau-Cambresis (livraison prévue en en 2018) ;
- **2,2 M€**- Poursuite des travaux pour la liaison Nieppe-Armentières (livraison en 2016) ;

- **1 M€** - Poursuite des travaux de la RD 70 sur Petite Forêt et Aubry du Hainaut (livraison 2016) ;
- **1,6 M€** - Solde de la contribution du Département au contournement de La Chapelle d'Armentières.

II.1.2.3 - Les projets de développement territoriaux – 6,8 M€.

Cette enveloppe permettra de financer les projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal en complet partenariat avec les autres collectivités **sécurité en agglomération, cadre de vie, déviation d'enjeu local ou nouvel accès à une activité.**

II.1.2.4 – L'accompagnement des projets de transport en commun utilisant les routes départementales – 9,5 M€

Cette enveloppe permettra d'honorer les engagements du Département concernant :

- **Pour 1,46 M€**, le tramway de Valenciennes (solde),
- **Pour 5,05 M€**, l'extension de la ligne A du SMTD (et 1,32 M€ sur 2017 ou 2018).

De plus, une enveloppe prévisionnelle de 3 M€ est prévue en 2016 pour de nouveaux projets.

II.1.2.5 – Le port de Gravelines – Grand Fort Philippe – 1,2 M€

Conformément aux engagements pris vis-à-vis de la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Département terminera les travaux de modernisation des écluses. En outre, il est prévu de réaliser le dragage annuel de la passe d'accès au port.

II.1.2.6 Recettes d'investissement – 7,5 M€

Ces recettes sont issues des subventions FEDER et Agence de l'Eau pour l'opération du Port de Gravelines (2M€), de la participation des EPCI pour la réalisation de certains travaux et du produit des amendes des radars automatiques.

III Orientations générales et perspectives

Pour les transports, l'application de la loi NOTRe au 1er janvier 2017, qui opérera le transfert de la compétence « Transport » à la Région en deux temps, impose de repenser l'organisation des transports dans le cadre d'un territoire recomposé après la fusion des Régions.

Les évolutions seront ainsi à court et moyen terme le fait de ce nouveau pouvoir décisionnaire.

L'accessibilité des territoires et les questions de mobilité sont toutefois au cœur des politiques d'aménagement et de développement économique du territoire.

La mobilité des personnes doit ainsi être pensée dans une approche globale de politique sociale et économique, comme une condition pour développer l'attractivité et éviter la dévitalisation des territoires ruraux.

Dans le cadre d'une nécessaire coopération entre les différents acteurs, qui peut prendre la forme d'une délégation, le Département souhaite, de par son expérience, continuer à être

l'échelon de proximité pour maintenir une offre de transports collectifs performante, notamment vers les zones d'emploi et d'activités dans le prolongement de sa politique d'insertion.

Pour les infrastructures, dans un contexte de contraintes financières, le Département doit utiliser la période 2016 – 2020 pour :

- sur le plan de l'investissement : préserver le patrimoine routier existant tout en se mettant en capacité de mener ou accompagner, dès que possible, les projets routiers qui permettront aux territoires de gagner en attractivité ;
- sur le plan du fonctionnement et plus généralement de l'exploitation et de la gestion du domaine routier : progresser dans la lisibilité des actions entre Département, EPCI et Communes, en s'appuyant sur les compétences dévolues à chaque niveau.

B Développement de l'espace rural

Politique Ruralité

En lien avec l'ensemble des acteurs des territoires, le Département a inscrit la Ruralité dans l'ensemble des politiques départementales : agriculture, environnement, éducation, tourisme, mobilité, programmes transfrontaliers,...

A l'écoute de ces instances représentatives et pour répondre aux attentes du monde agricole, la politique départementale vise à promouvoir une agriculture dynamique, durable et solidaire, à soutenir l'élevage, à accompagner les agriculteurs dans leur quotidien et contribuer à l'animation du monde rural au travers de son soutien aux organismes agricoles.

Au travers de l'approvisionnement local, le Département entend ainsi relocaliser l'économie des territoires en soutenant les dynamiques collectives des producteurs à favoriser la mise en relation entre l'offre de nos agriculteurs et la demande des restaurations collectives pour une alimentation citoyenne, saine et diversifiée.

Le but est d'impulser une véritable dynamique collective avec l'ensemble des collectivités, Région Hauts de France, Conseil départemental 62, intercommunalités et communes dans ce cercle vertueux visant à offrir une alimentation de qualité à nos concitoyens tout en soutenant les producteurs locaux.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
BP 2016	3,94 M€	0,08 M€
Fonctionnement	2,06 M€	0,00 M€
Investissement	1,88 M€*	0,08 M€

En 2016, le budget consacré à la Politique Ruralité s'élève à :
en fonctionnement :

- 1,161 M€ au titre de l'encouragement à l'agriculture,
- 0,900 M€ au titre de la subvention d'équilibre du Laboratoire départemental public.

en investissement * :

- 1,772 M€ au titre de l'aménagement foncier et hydraulique agricole,
- 0,11 M€ au titre du laboratoire départemental.

* les subventions déjà accordées dans le domaine des travaux de drainage et de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs seront gérées dans le cadre de l'enveloppe de 50 M€ inscrite dans la délégation Aménagement du territoire, pour un montant estimé à 0,685M€, en 2016.

I - Fonctionnement

I.I - Plan d'économie 2016

En 2015, les conventions renouvelées avec la Chambre d'Agriculture de région Nord/Pas-de-Calais, les associations agricoles biologiques ainsi qu'avec le Groupement de Défense Sanitaire du Nord (GDS) ont fait l'objet d'une baisse de 10 % par rapport aux montants attribués en 2014.

Par ailleurs, en 2015 le soutien aux associations ne revêtant pas de caractère agricole mais correspondant à l'organisation de fêtes locales ou d'animations diverses a fait l'objet d'une baisse et sera arrêté en 2016. Le soutien aux organisations syndicales agricoles a été diminué de moitié en 2015. Il sera abandonné en 2016.

I.II - Présentation détaillée du budget

I.II.1 – L'encouragement à l'agriculture

L'approvisionnement local

Conformément à la délibération cadre relative au développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective votée par le Conseil départemental le 17/12/2015, l'année 2016 sera consacrée à l'identification des leviers d'actions au sein des restaurations des collèges et des établissements médico-sociaux, à son déploiement dans les bassins d'approvisionnement et dans l'ensemble des collèges et à la mise en œuvre d'une offre d'approvisionnement territorialisée par les structures agricoles.

Le soutien aux structures agricoles

En 2016, le Conseil départemental poursuivra sa politique de soutien au monde agricole par le financement du fonctionnement de nombreuses structures dans les objectifs suivants :

- aider au développement local et à la diversification du milieu rural (Chambre d'Agriculture du Nord – Pas de Calais, ADARTH, Savoir vert, Campus vert,...),
- soutenir l'élevage nordiste et améliorer la qualité sanitaire (Maison de l'élevage, Groupement de Défense Sanitaire des Animaux du Nord,...),
- accompagner les agriculteurs dans leur installation (AVENIR, CEDAPAS, Terre de Liens,...) et apporter une aide sociale adaptée au monde agricole (Fédération

- Départementale des Services de Remplacement, ARCADE, Avenir Conseil Elevage,...),
- développer la filière biologique (GABNOR, A PRO BIO, FREDON, ...),
 - participer à l'animation et à la reconnaissance du monde rural (Salon International de l'Agriculture, Fête du lait, Foire d'Hazebrouck, Ferme en ville,...),
 - protéger les cultures (lutte contre les rats musqués).

Des nouvelles conventions seront établies entre le Département et ses partenaires agricoles (Chambre d'Agriculture du Nord/Pas-de-Calais, Groupement de Défense Sanitaire des Animaux du Nord, Savoir Vert, Maison de l'Elevage, Fédération Départementale des Services de Remplacement, associations agricoles biologiques, ADARTH).

Le Département continue de mobiliser ses partenaires pour un soutien plus actif des agriculteurs en difficulté, en particulier les éleveurs.

Le laboratoire départemental public

Le laboratoire départemental public poursuivra en 2016 son activité au service de l'élevage dans le cadre, notamment, d'un partenariat actif avec le Groupement de Défense Sanitaire des Animaux du Nord. Il contribue également à la protection de la santé des consommateurs par la réalisation d'analyses d'hygiène alimentaire.

Dans le cadre d'une mutualisation progressive, des échanges sont actuellement en cours entre les laboratoires de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et de l'Aisne. Une étude juridique et technico-économique permettra de déterminer un plan d'actions pour le ou les scénarios retenus par le Comité de pilotage.

II – Investissement

II.I - Présentation détaillée du budget

II.I.1 Aménagement foncier et hydraulique

Les lois de répartition des compétences ont confié aux Départements les actions à entreprendre en vue de l'aménagement des terres agricoles.

Budgétairement, cette définition regroupe les crédits affectés à l'aménagement foncier. Le Département accompagne également volontairement la réalisation des travaux connexes et des travaux de drainage.

Pour l'aménagement foncier, 1,772 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2016 (dont 0,1M€ pour de nouveaux engagements).

Dans le domaine des travaux connexes de drainages et de la politique agricole, des crédits sont prévus au BP 2016 pour honorer le paiement des subventions déjà engagés (montant estimé à 0,545 M€). Elles seront prises en charge dans le cadre de l'enveloppe d'aide aux territoires de 50 M€ inscrite à la délégation aménagement du territoire.

II.I.2 Amélioration de l'habitat des jeunes agriculteurs et prêts d'honneur

Au titre de la politique départementale en faveur du Logement et de l'Habitat, le Département soutient le logement des jeunes agriculteurs. Ces aides en faveur d'un habitat durable ont un effet levier dans le cadre de l'installation ou de la transmission.

Les engagements en cours pour cette politique seront pris en charge dans le cadre de l'enveloppe d'aide aux territoires de 50M€ inscrite à la délégation aménagement du territoire (montant estimé de 0,14 M€).

De nouveaux engagements seront pris sur ces deux politiques au titre des investissements courants, dans la Nouvelle politique d'aménagement pour un montant de crédits de 0,135 M€.

II.II – Plan pluriannuel d'investissement

En 2016, le Département règlera ses engagements pris lors des années antérieures.

III – Orientations générales et perspectives

En 2016, de nouveaux engagements pourront être pris dans le cadre de nouvelles autorisations de programmes relatives aux politiques suivantes :

- Aménagement foncier 710 000€,
- Politique agricole (travaux connexes-drainage) : au titre des investissements courants, dans la Nouvelle politique d'aménagement pour laquelle 35 M€ d'autorisations de programme sont prévus pour 2016.

Politique Environnement

La politique du Département en faveur de l'environnement, du développement durable, de l'eau et de l'assainissement s'articule autour de 4 priorités :

- les Espaces Naturels Sensibles (ENS), les sports de nature, les Commissions Locales d'Information ;
- la politique de l'eau ;
- le boisement et l'environnement ;
- l'agenda 21 départemental.

Dans un contexte marqué par une forte concurrence entre les espaces urbains, les zones d'activités, les infrastructures de transport et les surfaces agricoles cultivées, la protection des espaces de nature constitue un véritable enjeu, en termes de maintien de la biodiversité, de préservation des paysages et de valorisation « récréative » de ces espaces. Un des principaux leviers d'action du Département en ce domaine est la politique des Espaces Naturels Sensibles.

La part départementale de la Taxe d'Aménagement, grevée d'affectation spéciale, a permis au Département depuis son instauration en 1979 :

- d'acquérir à ce jour plus de 2 617 hectares de sites naturels, d'en gérer en plus 958 pour le compte de tiers (notamment le Conservatoire du Littoral) et d'aménager ces sites pour l'ouverture au public et la préservation du patrimoine écologique,
- d'inscrire au PDIPR et de valoriser près de 6 150 kilomètres de circuits de randonnée pédestre, équestre, cyclotouristique, VTT, de se rendre propriétaire de 100 km de voies vertes qui participent au maillage du territoire et concourent à la trame verte et bleue régionale et aux véloroutes,
- d'élaborer des programmes éducatifs permettant de sensibiliser plus de 5 000 nordistes par an.

Le schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles, adopté fin 2011, fixe pour 10 ans les grandes orientations du Département dans ces différentes compétences. Les grands axes stratégiques d'intervention en ont été redéfinis en 2015.

En matière d'assainissement rural, de gestion hydraulique durable et d'entretien des cours d'eau, le Département accompagne les collectivités locales à se mettre en conformité, entre autre, avec les objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau visant l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

Les politiques en faveur du boisement et des jardins familiaux se poursuivent dans un souci permanent de répondre aux attentes du territoire en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés (Région, collectivités locales, agriculteurs...).

L'ensemble des actions départementales repose sur les finalités et les principes du développement durable. Cette approche transversale est favorisée par la démarche de l'agenda 21 départemental.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
BP 2016	9,12 M€	8,5 M€
Fonctionnement Dont 2,8M€ de dépenses RH	5,98 M€	7,31 M€
Investissement * (hors aide aux territoires)	3,14 M€*	1,19 M€

* les subventions déjà accordées dans les domaines de la pêche, des déchetteries, de l'eau et du boisement, seront gérées dans le cadre de l'enveloppe de 50M€ inscrite dans la délégation Aménagement du territoire. Pour information, il est estimé à 1,86M€ le montant de ces subventions qui seront honorées en 2016 dans le cadre de cette enveloppe.

En 2016, le budget consacré à la politique Environnement, Développement durable, Eau et Assainissement s'élève à :

en fonctionnement :

- 2,32 M€ au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des CLI,
- 0,08 M€ au titre de la Politique Eau,
- 0,76 M€ au titre de l'environnement et du boisement,
- 0,03 M€ au titre de l'Agenda 21 départemental.

en investissement * :

- 2,29 M€ au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la randonnée,
- 0,85 M€ au titre de la Politique Eau.

A noter que des crédits sont par ailleurs prévus dans le cadre des investissements courants de la nouvelle politique d'aménagement inscrite à la délégation aménagement du territoire, notamment sur le volet gestion de l'eau et subventions de randonnée.

I - Fonctionnement

I.I - Plan d'économie 2016

Gestion des déchets

Depuis l'adoption de la loi Notre, la charge de l'élaboration et le suivi des plans d'élimination des déchets ménagers et ceux issus du BTP a été transférée à la Région ; les crédits dédiés au suivi du PEDMA et à l'élaboration du PLAN BTP n'ont donc pas été reconduits.

Institution Interdépartementale des Wateringues

La participation annuelle (0,59M€ jusqu'en 2015) attribuée à l'Institution Interdépartementale Nord/Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région des Wateringues est abandonnée en 2016 suite à la création du nouveau syndicat mixte dénommé «Institution Intercommunale des Wateringues » (prise de compétence anticipée par les EPCI du Polder).

Agenda 21 départemental

Dans le cadre du plan d'économies 2015, l'effort a porté sur la diminution de 50 % du montant de la subvention au Centre Ressource du Développement Durable (GIP CERDD) pour le portage de la Dynamique Climat Nord/Pas-de-Calais et l'observatoire régional du Climat. Pour mémoire, le Département a conventionné avec le CERDD jusqu'en 2020. Sa participation est passée de 0,039 M€ en 2014 à 0,02M€ en 2015.

Au titre du plan d'économies 2016, la poursuite de l'effort se concrétisera par une diminution de 50 % de cette même subvention, selon l'argument que le GIP CERDD ouvrira ses interventions aux Départements picards. La subvention du Conseil départemental du Nord s'élèverait alors à 0,01M€.

I.II - Présentation détaillée du budget

I.II.1 - Les Espaces Naturels Sensibles et les Commissions Locales d'Information

Les travaux de gestion des sites

Pour réaliser ses travaux de gestion des sites, le Département a recours à des marchés publics et des chantiers d'insertion qui consistent en la réparation, l'entretien et la gestion écologique des propriétés départementales Espaces Naturels Sensibles et voies vertes. D'autres dépenses de fonctionnement concernent la garderie à cheval sur les sites ainsi que quelques petits aménagements. Pour ce poste, 1,1M€ sont réservés cette année en crédits de paiement.

Dépenses de fonctionnement pour l'entretien des sites (0,43M€ de crédits de paiement)

Elles concernent les dépenses liées aux bâtiments accueillant les gardes départementaux (location, entretien, fluides...) et l'achat de matériel, de vêtements, de carburant...

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Pour 2016, la politique d'entretien du réseau de randonnée sera maintenue avec 0,178M€ de crédits de paiement pour 2016.

L'information du public et l'éducation à l'Environnement

L'action du Département du Nord s'organise autour de trois axes principaux : information (panneaux d'accueil et d'information), sensibilisation (350 visites guidées gratuites proposées dans le cadre des « rendez-vous nature »), pédagogie (programme « Offrons la nature aux collégiens », « Nature et Handicap), avec 0,25M€ de crédits de paiements pour 2016.

La politique de soutien aux associations environnementales sera maintenue en 2016. (0,34M€ de Crédits en 2016).

Commissions Locales d'Information des Installations nucléaires de base (0,024M€ de crédits) en 2016)

Compétence obligatoire des Départements, le suivi et l'animation et le secrétariat des Commissions Locales d'Information des 2 Installations Nucléaires de Base, à savoir de la

centrale nucléaire de Gravelines et la Société de MAintenance NUcléaire (SOMANU) de Maubeuge, sont assurés par le Département.

Pour la CLI de Gravelines, le Département s'appuie pour l'animation sur une association locale OPAL'AIR Agate.

Pour la CLI de la SOMANU, le Département assure le secrétariat, la gestion ainsi que l'animation de cette instance.

I.II.2 - La politique de l'eau

Les institutions départementales

En 2016, le Département participe au financement du fonctionnement de l'Institution Interdépartementale de la Sensée et du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys.

L'Institution Interdépartementale de la Sensée s'est vue confier l'animation du SAGE de la Sensée et a donc recruté un animateur à cet effet. Il est proposé de maintenir la participation du Département à 0,08 M€.

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Polder ont décidé la prise anticipée de compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et l'adhésion au nouveau syndicat mixte dénommé « Institution Intercommunale des Wateringues », créé par arrêtés interdépartementaux du 29 décembre 2015.

Le Département siègera au sein du Conseil consultatif du Comité syndical de ce syndicat.

I.II.3 - L'environnement et le boisement

Cette politique porte sur les différentes actions suivantes :

- entretien des haies bocagères : dispositif à destination des agriculteurs et porté par les EPCI, contribuant à la qualité paysagère des territoires ruraux. (0,17M€ sont prévus pour cette année),

- parcs naturels régionaux : au travers de ses politiques de droit commun et de sa participation financière aux syndicats mixtes des Parcs, dont il est membre, le Département est fortement impliqué dans le développement des territoires de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois (0,578M€ sont prévus pour cette année),

- lutte contre la prolifération des moustiques : les modalités de mise en œuvre sont précisées annuellement par arrêté préfectoral et ne concernent que les larves de moustiques et l'utilisation de larvicides biologiques (0,011M€ sont prévus pour cette année).

I.II.4 – L'Agenda 21 départemental

Les priorités du mandat sont d'élaborer une troisième étape de l'Agenda 21 fondée sur la troisième révolution industrielle, poursuivre la Dynamique interinstitutionnelle sur le Climat, réaliser et publier les rapports obligatoires sur le développement durable et les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir le développement durable à l'interne et à l'externe de la collectivité.

A cet effet, le budget prévisionnel 2016 consacré à l'Agenda 21 s'élèverait à 0,0269M€, réparti comme suit :

- subvention au CERDD : 0,01M€
- opérations de promotion du développement durable : 0,01M€
- opérations de communication : 0,0069M€

Le budget prévisionnel 2016 consacré à l'agenda 21 est en diminution de près de 30% par rapport au réalisé 2015.

II - Investissement

II.1 – Présentation détaillée du budget

II.1.1 - Les Espaces Naturels Sensibles

La politique d'acquisition foncière (0,46M€ de CP) et les études (0,25M€ de CP)

Dans le cadre du schéma départemental des ENS (2011-2021) et des contrats de territoires, l'action du Département permet de renforcer la protection foncière des ENS et d'y associer tous les acteurs des territoires afin d'élaborer un maillage du territoire tenant compte des enjeux de préservation du patrimoine.

La cohérence foncière sera renforcée, comme sur Chabaud Latour, notamment dans les espaces interstitiels, permettant la création d'unités foncières homogènes destinées à être aménagées après études faunistiques et floristiques et élaboration de plans de gestion.

Les travaux d'aménagement et de gestion des sites (0,68M€ de crédits de paiement en 2016)

Ils concourent à la conservation d'habitats remarquables et à la préservation d'espèces végétales ou animales rares et menacées et permettent au public d'accéder à ces espaces préservés dans de bonnes conditions de sécurité. Les travaux se poursuivront pour optimiser l'accueil du public et la préservation du patrimoine naturel sur l'ensemble des sites. En matière de gestion, par exemple, le dossier Life + Nature, démarré en 2014, permet d'améliorer la gestion des sites dunaires, propriété du Conservatoire du Littoral, et d'aller chercher des contreparties financières au niveau de l'Europe en 2016 et les années suivantes.

Le Département améliorera la connaissance de son patrimoine naturel et maintiendra les partenariats avec le milieu institutionnel, associatif et scientifique. Les aménagements et la réglementation des espaces permettront de concilier les usages et la préservation écologique des sites.

Au total 0,433M€ de crédits de paiement sont prévus pour procéder à ces travaux d'aménagements et de sécurité, ainsi que 0,1M€ pour la signalétique des sites.

Par ailleurs, afin de permettre l'entretien et des investissements courants, une somme de 0,05 M€ est déléguée à la DGAD afin de procéder aux travaux d'amélioration et d'aménagement des bâtiments départementaux (locaux des gardes) ainsi que 0,1M€ pour l'achat de véhicules et matériel d'entretien (DAG)

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Dans le cadre de l'aménagement des voies vertes départementales, les réalisations ont porté sur les travaux de réfection complète de la Voie Verte des « Gueules noires » démarré en 2014 entre Bruay-sur-l'Escaut et Vieux Condé et se poursuivront en 2016. Ils s'inscrivent dans le schéma régional de véloroute et voie verte et la Région y participe financièrement.

La signalétique courante des itinéraires sera poursuivie et la signalétique cyclo de l'EV3 et de la véloroute des Flandres sera lancée.

Pour ces points, 0,9M€ sont prévus en crédits de paiement cette année.

En dehors des maîtrises d'ouvrage réalisées par le Département, des subventions au profit des communes et autres organismes de randonnée seront fléchées dans le cadre des besoins courants d'investissement de la nouvelle politique d'aménagement. 0,1M€ de crédits

sont ainsi réservés dans les 5M€ de crédits de paiement inscrits dans la délégation aménagement du territoire.

La subvention pour l'étude de tracé de la véloroute Paris Roubaix sera par ailleurs réglée cette année.

Enfin le partenariat engagé avec la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique se poursuit pour l'installation de pontons de pêche à usage des personnes à mobilité réduite et l'implantation de signalétiques de parcours de pêche (0,017M€ de crédits sont inscrits au BP 2016).

II.1.2 – Politique de subvention d'investissement pour les déchetteries

Dans ce domaine, trois dossiers doivent encore faire l'objet de financement pour l'année 2016 correspondant à 0,136M€. Ce montant sera pris en charge dans cadre de l'enveloppe globale d'aide aux territoires de 50M€ inscrite à la délégation aménagement du territoire.

II.1.3 - Assainissement rural, gestion hydraulique durable et désenvasement des cours d'eau non domaniaux

Le Département accompagne les structures intercommunales dans la mise en œuvre de programmes pluriannuels et globaux d'intervention sur les cours d'eau et leur bassin versant.

Les outils mis en œuvre sont multiples et diversifiés. Tous concrétisent cependant la volonté des maîtres d'ouvrage locaux de proposer des réponses globales et respectueuses de l'environnement aux problématiques hydrauliques qu'ils ont à gérer.

En maîtrise d'ouvrage propre, il est prévu de consacrer 0,85M€ en 2016 pour le désenvasement et l'entretien des cours sur les opérations déjà engagées.

Pour les autres investissements déjà engagés (raccordement des particuliers au réseau collectif d'assainissement en milieu rural, gestion de l'eau et assainissement rural, aide à la gestion hydraulique durable, travaux d'assainissement), ils seront pris en charge dans le cadre de l'enveloppe globale d'aide aux territoires de 50M€ inscrite à la délégation aménagement du territoire (pour un montant estimé en 2016 à 1,51M€).

Pour l'assainissement rural, de nouveaux engagements seront pris au titre des investissements courants de la nouvelle politique d'aménagement décrite dans la délégation aménagement du territoire, avec 0,05M€ de crédits inscrits dès cette année.

II.1.4 - L'environnement et le boisement

Cette politique porte sur les différentes actions suivantes :

- boisement : différents dispositifs à destination des collectivités (boisement à caractère forestier, haies bocagères, arbres têtards, vergers « hautes tiges » de variété ancienne) participant à la qualité paysagère des territoires ruraux, à la lutte contre l'érosion des sols et des inondations, à la protection et la qualité des eaux...Ces actions sont transversales aux politiques de l'Eau, de l'Aménagement foncier et de l'Agriculture.

- jardins familiaux – espaces partagés : selon les grands principes du développement durable, ce dispositif vise à la mixité sociale, au jardinage naturel, à une alimentation saine et de qualité et à la prise en compte des aspects paysagers et environnementaux.

Pour cette politique, les engagements déjà pris seront progressivement réglés à travers l'enveloppe globale d'aide aux territoires de 50M€ inscrite à la délégation aménagement du territoire (pour un montant estimé en 2016 à 0,175M€).

De nouveaux engagements seront pris au titre des investissements courants de la nouvelle politique d'aménagement décrite dans la délégation aménagement du territoire, mais ne devraient toutefois pas donner lieu à une mobilisation de crédits dès cette année.

II.II - Plan pluriannuel d'investissement

Dans le cadre de la politique ENS et PDIPR principalement, celui-ci doit permettre, grâce à une planification en corrélation directe avec les ressources financières du Département, d'aller chercher de manière optimale des contreparties financières issues de la Région (voies vertes et véloroutes), de l'interreg ou du feder ou d'opérer des montages partenariaux (Safer, EPF, Conservatoire du littoral...) permettant une intervention financière partagée concourant à une économie globale pour le Département.

En 2016, le Département continuera à régler auprès des maîtres d'ouvrage ses engagements pris lors des années antérieures.

III - Orientations générales et perspectives

Dans un contexte financier contraint, il s'agira de faire évoluer les politiques foncières et d'aménagement pour les ENS et les voies vertes en priorisant les actions en lien avec les documents de planification des autres collectivités, et de hiérarchiser l'intervention départementale au titre du PDIPR tout en prenant en compte les usages et notamment les sports de nature afin de transformer le PDIPR actuel en PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires).

L'accès aux sites pour tous les publics, là où cela est possible, doit être corrélé avec une éducation à l'environnement permettant la préservation des espaces naturels du Nord.

En 2016, de nouveaux engagements pourront être pris dans le cadre de nouvelles autorisations de programmes relatives aux politiques suivantes :

- Boisement/haies bocagères/jardins familiaux,
- Gestion de l'eau, assainissement rural.

Politique Habitat et logement

Cette politique regroupe plusieurs domaines :

Patrimoine Départemental

Pour exercer ses compétences, le Département a la responsabilité d'un patrimoine d'envergure :

- 39 bâtiments administratifs ;
- 94 bâtiments sociaux ;
- 45 centres d'exploitation routiers ;
- 157 centres de Protection Maternelle et Infantile ;
- 33 bâtiments abritant l'EPDSAE ;
- 8 bâtiments ou sites à vocation culturelle.

Les enjeux liés à ce patrimoine sont :

- d'assurer l'accessibilité aux services du Département,
- de garantir une qualité d'accueil des usagers, en particulier dans le cadre des compétences sociales,
- d'assurer aux agents départementaux des bonnes conditions d'exercice de leurs missions.

Dans ce cadre, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, le Département doit développer une gestion active du patrimoine (cession, acquisitions, locations) en lien avec l'évolution de l'organisation de ses services. De manière complémentaire, il convient d'assurer l'entretien et la maintenance des bâtiments tout en engageant des opérations de reconstruction et de rénovation quand cela est nécessaire.

Politique de l'habitat et du logement et Politiques urbaines

Ces politiques répondent à une dynamique de soutien à l'aménagement durable et au développement équilibré des territoires.

Leurs missions se structurent autour des axes suivants :

- Solidarités territoriales avec un appui affirmé aux territoires ruraux dépourvus d'ingénierie et aux secteurs urbains en politique de la ville,
- Solidarités humaines en promouvant une offre de logements de qualité, adapté et accessible aux publics en situation de fragilité.

Elles se déclinent à travers la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Nord et la participation active aux treize contrats de ville.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
BP 2016	33,72 M€	3,70 M€
Fonctionnement	17,13 M€	3,68 M€
Investissement	16,58 M€	0,02 M€

Investissement

6,64 M€ au titre du Gros Entretien et Renouvellement
 4,74 M€ au titre des opérations prévues
 5,19 M€ au titre de la politique Habitat Logement

Recettes :
 18 837 € au titre de subvention Agence de l'Eau

Fonctionnement

3,85 M€ au titre des Fluides
 4,26 M€ au titre de l'entretien et de la maintenance
 8,17 M€ pour les locations et copropriétés
 0,86 M€ au titre de la politique Habitat Logement

Recettes :
 3,55 M€ pour locations et ventes d'immeubles

I Fonctionnement : 17,14 M€

I.I Plan d'économies 2016

I.I .1 Patrimoine immobilier

La mise en place d'un accord-cadre de fourniture et d'acheminement d'énergie électrique en 2015 devrait générer 95 000 € d'économies en 2016 sur les factures d'électricité des bâtiments départementaux, à consommation équivalente et hors augmentation des taxes.

La renégociation et résiliation de baux, la réduction de taxes foncières ainsi que la résiliation de baux pour des parkings devraient générer une économie estimée à 395 000 €.

I.I .2 Politique Habitat Logement

En continuité des efforts déjà entrepris en fonctionnement pour le CA 2015, les nouvelles mesures d'économies s'inscrivent dans une diminution de l'aide départementale aux associations intervenant sur le champ du logement et de l'habitat et à l'établissement de conventions d'objectifs en lien avec les priorités du mandat.

I.II Présentation détaillée du budget

I.II .1 Patrimoine immobilier : 16,28 M€

I.II .1.1 Fluides : 3,85 M€

Ce poste comprend l'ensemble des dépenses liées à la consommation de fluides pour les bâtiments accueillant les agents départementaux et recevant du public.

I.II .1.2 Entretien et Maintenance des bâtiments départementaux : 4,26 M€

Dans le respect des obligations réglementaires, le Département assure la maintenance des installations techniques par le biais des contrats de maintenance confiées à des entreprises bénéficiant des habilitations requises en termes de responsabilité (sécurité incendie, ascenseurs, installations thermiques, portails automatiques,...).

En outre, le Département doit réaliser l'entretien courant de l'ensemble de ses bâtiments. Il s'agit, notamment, des réparations quotidiennes ou d'urgences.

I.II .1.3 Locations et copropriétés : 8,17 M€

Ce poste comprend les dépenses liées aux loyers, charges, impôts et taxes des locations et copropriétés.

I.II .1.4 Recettes : 3,55 M€

Des recettes sont perçues pour des locations et ventes d'immeubles.

I.II .2 Politique habitat logement et politiques urbaines: 0,86 M€

I.II .2.1 Associations : 0,64 M€

Le Département soutient :

- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord: missions d'information gratuite auprès des particuliers sur les questions touchant au logement et soutien à des actions portées par le Département (plate-forme ressources NES),
- l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS 59) : missions de mobilisation et gestion de logements décents dans les parcs privé et public à destination d'un public défavorisé n'ayant pas accès aux circuits d'attribution classique,
- l'Union Territoriale SOLIHA: missions techniques et sociales visant à l'amélioration qualitative du parc privé au bénéfice des ménages les plus précaires,
- l'Institut Régional de la Ville (IREV),
- le partenariat NQT « Nos Quartiers ont des talents ».

I.II .2.2 Nord Energie Solidarité et observatoire de l'habitat : 0,218 M€

Il s'agit, notamment, de financer le fonctionnement du dispositif NES (marchés opérateur en secteur diffus et chéquier énergie) et les crédits préventifs des fournisseurs d'énergie (avec 128 752,08 € de recettes également fléchées).

II Investissement : 16,58 M€

II.I Présentation détaillée du budget

II.I .1 Patrimoine immobilier : 11,19 M€

II.I .1.1 Gros Entretien et Renouvellement : 6,65 M€

En matière d'investissement, le Département du Nord a mis en œuvre plusieurs types d'action une politique de gros entretien qui permet de maintenir à niveau les équipements et le bâti en tenant compte des travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité.

II.I .1.2 Opérations prévues : 4,75 M€

Afin de traiter le patrimoine vieillissant ou en trop mauvais état, le Département du Nord a mis en œuvre une politique de construction ou de reconstruction qui a pour but de repositionner les bâtiments concernés au cœur de leur périmètre d'intervention

Outre l'opération en cours (EPDSAE de Bondues), les opérations à engager dès 2016 sont les suivantes :

- l'UTPAS d'Hazebrouck
- l'UTPAS de Cambrai
- l'UTPAS de Douai Arleux

II.I .1.3 Recettes prévues : 18,84 M€

Les recettes concernent des subventions Agence de l'eau pour la construction de l'UTPAS à Guesnain, la construction CER de Trélon et l'UTPAS de Tourcoing-Mouvaux.

II.I .2 Politique habitat logement : 5,19 M€

II.I .2.1 Partenord Habitat - convention 2015-2017 : 3,37 M€

Il est prévu cette année un avenant à la convention afin d'adapter les objectifs aux priorités du mandat. Les crédits prévus permettront le financement d'une opération déjà engagée au titre du Plan Campus (210 logements étudiants), de rénover thermiquement une partie du parc le plus énergivore (887 logements prévus) et de soutenir des opérations de production neuve dans les secteurs non pourvus de la délégation des aides à la pierre de l'Etat (21 logements prévus).

II.I .2.2 Dispositifs innovants et appels à projets : 1,25 M€

Les crédits inscrits permettront de soutenir les opérations déjà engagées ou à engager au titre : des appels à projets en secteur rural, du dispositif des primes à l'innovation sociale et aménagement et du soutien aux logements communaux.

II.I .2.3 Nord Energie Solidarité : 0,58 M€

Les crédits inscrits visent à soutenir la mise en œuvre du dispositif expérimental Nord Energie Solidarité avec un objectif de 341 dossiers prévu en 2016. Les crédits inscrits visent également à solder les engagements du Département dans les conventions OPAH en cours de finalisation.

II.II Plan pluriannuel d'investissement

	2016	2017	2018	2019	2020
Patrimoine Immobilier	11,39 M€	11,76 M€	16 M€	20,12 M€	12,42 M€
Habitat Logement	5,196 M€	5,678 M€	8,104 M€	8,266 M€	8,54 M€
<u>TOTAL</u>	16,59 M€	17,44 M€	24,10 M€	28,39 M€	20,97 M€

III Orientations générales et perspectives

III.I Patrimoine immobilier

Le Département s'engage dans une gestion active de son patrimoine immobilier. Celle-ci vise à adapter au mieux ce patrimoine avec les besoins de la Collectivité, notamment dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Parallèlement, dans sa politique d'exploitation et de maintenance, le Département va poursuivre et amplifier la recherche d'efficacité à travers l'optimisation des prestations

confiées aux tiers, les économies liées à la renégociation des engagements et la sensibilisation des usagers.

III.2 Politique habitat logement et Politiques urbaines

La mise en œuvre de la Politique départementale de l'habitat, du logement s'inscrit à l'interface des solidarités territoriales et humaines, en accompagnement des autres politiques obligatoires du Département, avec des effets leviers démultiplicateurs.

Pour les dispositifs du Département, dans le cadre du PPI les orientations retenues sont les suivantes :

- concernant la production neuve de logements aidés, le partenariat avec l'Office public départemental sera actualisé. Une politique incitative forte en direction des publics du Département avec un soutien prioritaire sur les territoires ruraux sera déployée avec l'aide aux logements communaux, les primes à l'innovation en appui de la revitalisation des bourgs ruraux et du logement des ménages prioritaires,
- concernant le parc de logement existant, les actions du Département viseront à le rendre plus performant et de meilleure qualité : dans le parc social avec un soutien spécifique à la rénovation thermique du parc le plus énergivore de Partenord et dans le parc privé avec un élargissement du champ d'action des dispositifs existants qui viseront un habitat « adapté, rénové et solidaire ».

Sur le volet des Politiques urbaines, la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville privilégie la mobilisation du droit commun de chaque partenaire, dont le Département. L'intervention du Département dépasse en cela les appels à projets annuels qui résultent d'une démarche ascendante. L'enjeu pour le Département est d'une part d'accompagner les territoires sur ses politiques les plus sollicitées (insertion, jeunesse) en concertation avec les grands partenaires, et d'autre part d'en faire une évaluation à la fois plus ciblée et plus complète.

C Aménagement du territoire

Politique Aménagement du territoire

Ce rapport reprend les dispositifs concernant les politiques d'aménagement du territoire et de développement économique.

L'année 2016 se présente comme étant une année de transition. Une nouvelle politique d'aménagement du territoire orientée vers la solidarité territoriale sera déployée afin de réduire les inégalités territoriales et renforcer l'attractivité des territoires. La politique de développement économique sera intégralement revisitée afin de prendre en compte les

orientations de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et prioriser les interventions du Département sur l'insertion professionnelle.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
BP 2016	63,83 M€	0,19 M€
Fonctionnement	6,49 M€	0,19 M€
Investissement	57,34 M€	0 M€

En fonctionnement :

- 1,78 M€ en dépenses au titre de l'Aménagement et du développement des territoires et 0,02 M€ en recettes ;
- 4,71 M€ en dépenses et 0,17 M€ en recettes au titre du Développement Economique.

En investissement :

- 55,49 M€ au titre de la politique d'aménagement dont 5 M€ pour le démarrage de la nouvelle politique d'aménagement ;
- 1,85 M€ au titre de la politique de développement économique.

I Fonctionnement

I.I Plan d'économies 2016

Dans le cadre du dispositif d'économies mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés avec l'Etat, plusieurs mesures sont proposées au titre de la politique d'aménagement :

- sur les aides aux tiers, un moratoire a été mis en place sur les fonds FDAN et FDST afin d'éviter de nouveaux engagements le temps de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire,
- le montant des participations départementales pour les organismes associés a été revu à la baisse. Cela concerne notamment le CAUE, la Mission Bassin Minier,
- La BA103 : le montant de la participation départementale a été revu au plus juste en fonction des coûts identifiés d'études et de gardiennage,
- Plate forme multimodale de Dourges : la suppression de la clause de compétence générale et la perte de compétence en matière de développement économique nécessitent de revoir la participation du Département au syndicat mixte.

Concernant la politique de développement économique, son arrêt est prévu sur deux années. L'année 2016 étant destinée à la mise en œuvre d'une période de transition pour les partenaires économiques. Des échanges sont prévus avec la Région afin d'envisager les suites données aux partenariats. Une partie des actions seront déployées vers l'insertion professionnelle.

I.II Présentation détaillée du budget

I.II.1 Aménagement et développement des territoires

Dépenses : 1,58 M€

Recettes : 0,02 M€

I.II.1 - 1 - Fonds d'intervention pour l'aménagement des territoires

En fonctionnement, seul le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord « Innovation Territoriale » permet de soutenir des projets.

Le FDAN Innovation Territoriale vise, majoritairement à soutenir l'investissement et soutient, à titre exceptionnel, quelques projets de fonctionnement.

Il n'y aura pas de nouvel engagement en fonctionnement sur ce fonds en 2016, suite à la décision du moratoire sur les fonds d'aménagement en octobre 2015.

A noter, 0,025 M€ sont prévus en 2016 pour l'association EOLE-Martine Bernard, projets d'épicerie sociale et solidaire, et seront transférés à la Direction Territoriale de Flandre Intérieure qui suivra ce dossier à partir de mai 2016.

I.II.1 - 2 Création du Syndicat Mixte pour la reconversion de la Base Aérienne 103 - Site de Cambrai-Epinoy

Les trois grandes collectivités territoriales, Région, Départements du Pas-de-Calais et du Nord, avec la Communauté de Communes de Marquion-Osartis et la Communauté d'Agglomération de Cambrai, ont décidé de soutenir la reconversion de la BA 103 en créant un syndicat mixte en juin 2014.

Un investisseur privé s'est positionné (groupe BT IMMO- projet e-Valley), Le syndicat a travaillé conjointement avec l'investisseur durant l'année 2015, pour la réalisation d'études préalables et les cessions foncières (toujours en cours). Le Département contribuera à 25 % des dépenses du syndicat mixte, apportera son soutien en rapport avec les besoins clairement définis pour l'année 2016.

Des crédits de fonctionnement sont programmés à hauteur de 0,14 M€.

I.II.1 - 3 Les autres politiques d'aménagement territorial :

I.II.1.3 - 1 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) :

En tant qu'organisme associé, le CAUE du Nord intervient dans les quatre axes définis par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 : conseil aux particuliers, conseil aux collectivités locales, formations des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités locales, information et sensibilisation des publics. L'association vit une situation financière tendue en 2015 avec un déficit d'environ 160 000 €, en raison notamment d'une dégradation de la taxe d'aménagement, sa principale ressource, observée depuis 2013. Cette situation a conduit le CAUE à engager une restructuration interne avec le licenciement de 7 personnes à ce jour et possiblement de 2 autres. L'effectif de l'association est actuellement de 18 postes.

Afin de stabiliser le financement de la structure et d'en assurer la visibilité sur le plan pluriannuel, le Conseil départemental a mis fin au taux de répartition de la taxe d'aménagement (délibération du 12 octobre 2015) et délibérera le 13 avril 2016 sur la proposition d'une subvention de 1,38 M€ pour l'année 2016 et 0,030 M€ destinés à un audit de la structure. Ce montant s'inscrit en baisse de 8% par rapport aux années précédentes (1,5 M € en 2014 ainsi qu'en 2015), conformément aux efforts de rationalisation budgétaire demandés aux organismes associés. Dans le contexte de restructuration actuel de

l'association, l'audit devra poser des pistes pour sa viabilité financière et l'évolution de son activité.

I.II.1.3 - 2 Etude de structuration de l'ingénierie territoriale départementale :

Le Département a choisi de recourir aux services d'un cabinet d'étude pour définir la structuration juridique et économique ainsi que le périmètre d'intervention adéquats de la future structure ad hoc d'ingénierie territoriale. Cette appréciation se fera au regard de l'ambition départementale (gratuité du service, tous domaines d'intervention, expertise des agents départementaux et des organismes partenaires et associés) et à la lumière des contraintes juridiques et des initiatives déjà portées par d'autres Départements en France. Le rendu final de l'étude interviendra d'ici juin 2016.

Des crédits de fonctionnement sont programmés à hauteur de 0,04 M€.

I.II.1.3 - 3 Politiques territoriales urbaines et rurales - Etudes et prospective :

Par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil départemental du Nord a décidé, à l'unanimité, d'engager en co-pilotage avec l'Etat, l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public conformément à l'article 98 de la Loi NOTRe. Le Département a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'élaboration du schéma, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 60 000 € TTC, subventionnable par l'Etat à hauteur de 40 000 € maximum. Ces crédits sont destinés à rémunérer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage durant 10 mois (avril 2016 à janvier 2017).

Par ailleurs, en 2016, le Département soutiendra l'association Aire Métropolitaine de Lille dont il est partenaire dans la poursuite de son étude sur la précarité énergétique liée aux transports réalisée en 2015. Une étude pré-opérationnelle devrait en effet être lancée en 2016 pour évaluer les gains des pistes d'action identifiées dans la première étude, et élaborer des outils et démarches de sensibilisation aux enjeux sociaux de la mobilité pour lutter contre la précarisation des ménages résultant des coûts liés à leurs déplacements.

Pour ces 2 études, une autorisation d'engagement d'un montant global de 0,07 M€ est ouverte sur 2 ans, avec l'inscription de 0,06 M€ en dépense de fonctionnement et 0,02 M€ en recettes pour l'exercice 2016.

I.II.1.3 - 4 Politiques territoriales urbaines et rurales – Le soutien à la Mission Bassin Minier :

La MBM accompagne la restructuration urbaine, sociale, économique et écologique de l'ancien pays minier, Elle est également, depuis le 30 juin 2012, l'organisme de gestion du label « UNESCO ». En 2015, une convention pluriannuelle d'objectifs sur 2015-2016-2017 a été votée, où la coordination avec le Département du Pas de Calais sera plus affirmée et les engagements financiers renégociables chaque année.

Pour 2016, le partenariat sera poursuivi principalement sur les thèmes suivants : cités pilotes, chaîne des terrils, politique globale de peuplement, lutte contre la précarité énergétique etc.

Pour 2016, 0,14 M€ sont programmés en dépense de fonctionnement.

I.II.2 Développement économique

Dépenses 2016 : 4,71 M€

Recettes : 0,17 M€

Au regard de la Loi NOTRe du 7 août 2015, le Département perd sa capacité d'intervention en matière économique. Cependant, le Département peut honorer jusqu'à leur terme les conventions et accords conclus préalablement.

Par ailleurs, l'année 2016 constitue une phase de transition pendant laquelle il est possible de poursuivre le financement des partenaires antérieurs, dans l'attente d'une négociation au niveau régional sur ce sujet.

I.II.2 - 1 Le règlement du solde des engagements antérieurs

Les partenariats en cours sont constitués du solde des engagements contractés antérieurement avec les opérateurs économiques dans les domaines de :

- l'aide à la création d'entreprises pour les publics en difficulté,
- de l'artisanat (sensibilisation des collégiens, réseau des artisans solidaires,..),
- de l'accès à l'emploi et l'économie sociale et solidaire, du développement et la pérennisation d'activités solidaires,
- de l'innovation et des pôles et filières stratégiques (santé- longévité, écologie industrielle,..).

En 2015, ces dispositifs ont permis l'accompagnement de 3 500 projets, la création de 1 000 entités économiques (entreprises, associations, coopératives...), la sensibilisation de 1 800 collégiens aux métiers ou à l'esprit d'initiative.

Ces règlements représentent 0,97 M€ en 2016.

I.II.2 - 2 Une phase de transition et un soutien à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA

Afin de ne pas cesser brutalement le partenariat avec les opérateurs économiques qui œuvrent au développement de l'emploi y compris pour les publics les plus fragiles, une phase de transition est proposée pour l'année 2016, à hauteur de 0,53 M€.

Par ailleurs, des crédits sont identifiés pour les opérateurs menant déjà ou réorientant leur activité vers l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Ces crédits représentent 0,51 M€ et seront transférés à la Direction Générale de la Solidarité.

I.II.2 - 3 Les ruches d'entreprises

Le Département a conclu avec la SPL « Ruches d'entreprises Nord de France » un contrat de délégation de service public pour l'accompagnement et l'hébergement des entreprises dans des locaux à prix adaptés. Ce contrat s'achève au 31/8/2017.

Pour l'année 2016, le montant consacré à ce contrat et à la mise à disposition des locaux s'élève à 2,22 M€.

Une nouvelle gouvernance et un nouveau modèle économique sont à l'étude afin de prendre en compte les orientations de la loi NOTRe. Il s'agit de faire entrer de nouveaux actionnaires, intercommunalités, Région en substitution de la part Départementale qui doit être largement réduite. De même, concernant la DSP, de nouvelles sources de recettes devront être recherchées.

I.II.2 - 4 La cotisation au Syndicat Mixte Nord Pas-de-Calais Numérique

Le Syndicat Mixte permet au Département d'accompagner la couverture du territoire en Très Haut Débit. A 5 ans, le projet vise à apporter le triple play à toute la zone publique (via fibre optique pour 80 % des prises et technologies de montée en débit pour les 20 % restants).

La cotisation due au syndicat ainsi que le remboursement annuel des intérêts d'emprunt de la structure représentent 0,48 M€ (dont 200 K€ au titre de la contribution statutaire et 278 K€ au titre du remboursement des intérêts d'emprunt).

I.II.2 - 5 Les recettes

Une recette globale de 0,17 M€ est attendue, constituée du reversement d'un trop-perçu du Syndicat Mixte Nord Pas-de-Calais Numérique et du remboursement de charges locatives de la SPL " Ruches d'entreprises Nord de France ".

II Investissement

II.I Présentation détaillée du budget

A travers les engagements pris les années précédentes dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation, de l'environnement, du tourisme et de l'aménagement local, le Département doit encore verser 84,7M€ de subventions aux porteurs de projet. Afin de prendre en charge progressivement les demandes de paiement qui lui sont régulièrement adressées, il est prévu d'inscrire 50M€ de crédits de paiement pour l'année 2016 pour l'ensemble de ces politiques d'aide aux territoires.

II.I.1 Fonds d'intervention pour l'aménagement des territoires

Le Conseil départemental a décidé, lors de sa réunion du 12 octobre 2015, d'appliquer un moratoire pour le FDAN (Aménagement Local, Grand Projet, Innovation territoriale) et le FDST.

Ce moratoire concerne les dossiers en attente d'instruction et toute nouvelle demande de soutien financier. Il permet au Conseil départemental d'évaluer et de réviser sa politique de solidarité territoriale, tout en répondant aux sollicitations de paiements pour les engagements déjà délibérés. Pour les politiques FDAN et FDST, environ 34M€ (à titre indicatif) des 50M€ de crédits prévus pour l'aide aux territoires seront consacrés au règlement des engagements en cours.

II.I.2 La nouvelle politique d'aménagement

La nouvelle politique d'aménagement mise en œuvre en transversalité a pour but de soutenir les projets innovants et structurants en fonction de critères de mutualisation, d'efficacité des politiques publiques, de prise en compte des publics prioritaires du Département et de solidarité avec les territoires, mais aussi d'apporter une aide aux villages et bourgs et une ingénierie aux collectivités pour les aider à concevoir leurs projets d'aménagement.

Dès 2016, une autorisation de programme globale de 35 M€ est proposée, avec 5 M€ de crédits de paiement inscrits au budget, en complément des 50 M€ de crédits de paiements des subventions déjà programmées.

Les grandes orientations en matière d'investissement sont :

- la résorption en deux années des aides accordées à nos partenaires dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation, de l'environnement, du sport, du tourisme et de l'aménagement local (50M€ en 2016 et 34,7M€ en 2017),
- la montée en puissance de la nouvelle politique d'aménagement avec la mise en place annuelle d'autorisations de programme de 35M€ environ chaque année et qui devrait trouver un rythme soutenu dès 2017,
- la montée en puissance de grands investissements structurants que sont le Canal Seine Nord Europe et le déploiement du Très Haut Débit.

II.I.3 Canal Seine Nord Europe

Le projet de Canal Seine Nord Europe est actuellement dans une phase décisive pour la finalisation de son engagement opérationnel. En effet, VNF actuel Maître d'Ouvrage, coordonne la préparation du chantier par ordonnance suite à la loi "Macron" du 6 août 2015. Ce projet d'ordonnance est en cours d'instruction au Conseil d'Etat depuis fin février 2016 pour une promulgation avant le 6 mai 2016. Les différents financeurs (Etat, Départements (Oise, Somme, Pas de Calais et Nord), Régions (Ile de France et Hauts de France) et l'Europe) formalisent un protocole de financement pour pouvoir doter le futur opérateur (société de projet) de moyens crédibles à la réalisation du projet. Le cadre global de l'emploi, de la formation et de l'insertion se met en place avec la création de comités locaux (Artois-Cambrésis pour notre Département). En 2016, les enjeux majeurs seront la finalisation de ce protocole de financement, où le Département du Nord est attendu à hauteur de 200 M€, cette étape terminée, elle permettra de doter en moyens la société de projet pour engager le chantier sur la période 2017-2023. Néanmoins, un retard est tout à fait envisageable, ce qui ferait glisser la période sur 2018-2024. Enfin, le Département du Nord a voté une AP de 17 M€ sur la période 2017-2024, comme premier signe fort de son engagement, en fonction des informations disponibles sur un éventuel retard de démarrage du chantier, une révision de la programmation des crédits sera à envisager.

A ce jour aucun crédit de paiement n'est programmé pour l'année 2016.

II.I.4 La société d'aménagement NORDSEM

Nordsem a été créée par une décision de l'assemblée plénière des 24 et 25 juin 2013, puis définitivement suite à l'assemblée générale constitutive et le 1er conseil d'administration du 17 octobre 2014.

Le Département du Nord est actionnaire majoritaire, avec 66,48 % (1 994 400 €) du capital constitué de 3 M€. Pour créer la société, un appel de fonds de 50 % du capital avait été fait à l'été 2014 auprès de chaque actionnaire. Le Département a alors versé 1 M€ en 2014, puis en 2015, 500 000 € supplémentaires ont été versés pour consolider le capital. En 2016, Nordsem poursuit son développement. Il restera, conformément aux engagements de 2015, à verser le solde du capital au cours du premier semestre 2016, soit 494 400 €. La disponibilité totale de son capital est stratégique pour Nordsem pour accomplir ses missions auprès des territoires et crédibiliser ses emprunts auprès des banques.

II.1.5 Les autres politiques d'aménagement territorial

L'électrification rurale

L'effacement des réseaux électriques aériens contribue à l'amélioration du cadre de vie des communes.

Les crédits départementaux complètent les crédits de l'Etat dans le cadre du CAS FACÉ, Compte d'Affectation Spéciale « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale ».

Pour cette politique, environ 1,366 M € (à titre indicatif) des 50M€ de crédits prévus pour l'aide aux territoires seront consacrés au règlement des engagements en cours.

Le GIRZOM

En 2016, les engagements pris lors des années antérieures auprès des maîtres d'ouvrage seront réglés pour un montant indicatif de 0,148M€ (dans le cadre de l'enveloppe de 50M€ de l'aide aux territoires).

II.1.6 Développement économique

Le budget 2016 permettra de régler les engagements antérieurs et en cours concernant :

- le dispositif en faveur de l'accès au financement des allocataires du RSA créateurs d'entreprises,
- les ruches d'entreprises
 - les dernières factures concernent la ruche de l'Union (pour 1,1M€ de crédits de paiement). Celle-ci va être inaugurée le 21 avril prochain. Le coût total de sa construction est de 11 M€. Elle a ouvert ses portes à la toute fin 2015 et accueille à ce jour une soixantaine d'entreprises, 85 des 90 bureaux ou ateliers sont occupés,
 - le gros entretien des ruches pris en charge par le Département (0,55M€ inscrits en Crédits de paiement),
 - le fonds « travaux » prévu dans la délégation de service public entre le Département et les Ruches,
- les engagements pris en matière d'hébergement d'entreprises (financement d'immobilier collectifs pour les entreprises).

Pour les dispositifs en faveur de l'accès au financement des allocataires du RSA créateurs d'entreprises, le fonds « travaux » des ruches et l'hébergement d'entreprises, environ 1,5 M€ (à titre indicatif) des 50M€ de crédits prévus pour l'aide aux territoires seront consacrés au règlement des engagements en cours.

II.1.7 le Très Haut Débit

Pour le très haut débit du territoire, sur la période 2016-2020, 4,1 M€ dont 0,20 M€ en 2016 seront consacrés au démarrage des travaux destinés à la couverture du territoire (montant prévisionnel, sous réserve des résultats de la procédure de DSP en cours d'attribution). Ces crédits représentent le remboursement de l'emprunt contracté par le Syndicat mixte.

Politique Relations internationales et affaires européennes

Les propositions budgétaires relatives à la politique Relations Internationales et Affaires européennes pour l'exercice 2016 tiennent compte des orientations opérées en 2015 sur les deux axes suivants : la coopération transfrontalière et les programmes européens.

Présentation générale

	Dépenses	Recettes
BP 2016	0,508 M€	0,171 M€
Fonctionnement	0,508 M€	0,171 M€
Investissement	0	0

I Fonctionnement

I.I Plan d'économie 2016

Le plan d'économie 2016 relatif aux Relations Internationales et Relations européennes concerne :

- la non reconduction du programme de coopération décentralisée avec nos partenaires africains, soit 0,332 M€. L'année 2016 sera consacrée à la clôture et au bilan de ce programme, Aucun nouveau projet ne sera engagé sur cette thématique en 2016,
- l'arrêt de la politique de subvention aux associations nordistes de solidarité internationale dès 2015 pour 0,060 M€.

I.II Présentation détaillée du budget

Les propositions budgétaires 2016 en matière de Relations Internationales et Relations européennes concernent :

- **la coopération européenne**

Seul le partenariat avec la municipalité de Varna en Bulgarie sera poursuivi dans la perspective de Varna Capitale européenne de la jeunesse en 2017, et également sous l'angle d'un dossier spécifique concernant la population Rom.

- **la coopération hors Europe**

En 2015, le Département a délibéré pour sa participation à un événement à vocation économique et culturel qui se déroulera en septembre 2016 à Kobé en lien avec la CCI international et l'Université de Lille (soit une dépense de 0,015 M€).

Le Département participera également aux assises de la coopération franco-japonaise de Tours en octobre.

- **la coopération transfrontalière**

Les rencontres politiques et échanges techniques se poursuivront avec nos partenaires de la Province de Flandre occidentale et de la Province de Hainaut. Ils s'inscriront notamment dans la perspective de l'identification de projets transfrontaliers communs pour la programmation Interreg V.

De plus, le Département poursuivra sa participation aux instances politiques des deux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) : l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, en plus du soutien financier qu'il leur apporte (soit une participation financière de 0,139 M€).

- **les programmes européens**

Le Département est partenaire des programmes de Coopération Territoriale Européenne « France-Wallonie-Vlaanderen » et des « Deux Mers » (soit une participation financière de 0,074 M€ et une recette de 0,113 M€). Il est également associé à la gestion et au suivi du programme opérationnel régional au titre du FEDER et du FSE (soit une recette de 0,058 M€).

III Orientations générales et perspectives

Elles concernent :

- **la coopération transfrontalière** et plus particulièrement le volet coopération institutionnelle avec les Provinces de Flandre occidentale et du Hainaut mais également les GECT. La coopération avec la Belgique sera renforcée pour développer, notamment, l'accès à l'emploi des nordistes,
- **La coopération territoriale européenne (Interreg)** : le Département est partenaire de plusieurs projets transfrontaliers relatifs à l'environnement, à la ruralité, aux circuits courts et aux personnes âgées. Ceux-ci ont été développés en 2015 et ont été présentés en Comité de Pilotage Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, les 25 et 26 février 2016.

Deux d'entre eux ont été validés pour un cofinancement FEDER de près de 0,25 M€. Il s'agit des projets Alimentation Durable Inclusive et A-P/Réseau services (aide aux aidants de personnes âgées).

Le portefeuille de projets Flandria RHEI fera l'objet d'un nouveau dépôt en mai car deux des quatre projets le composant doivent être retravaillés. Cette validation pourrait intervenir lors du Comité de Pilotage Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, en juillet prochain.

Le Département s'est également inscrit dans le partenariat d'autres projets transfrontaliers (dunes de Flandres, véloroutes, mobilité rurale transfrontalière, ruralité, SIG transfrontalier...). Ils seront déposés auprès des instances Interreg, le 15 avril 2016 ou lors du prochain appel à projets.

- **Le Programme National du Fonds Social Européen** : le 2 octobre 2015, la subvention globale du Département du Nord d'un montant de 42,2 millions d'euros a été validée. Elle concerne la prise en charge de huit dispositifs en lien avec les orientations du Programme Départemental d'Insertion 2014-2017 « Objectif Emploi », à savoir : l'accompagnement à la remobilisation professionnelle, la médiation à l'emploi, la mobilité, l'accompagnement global, la démarche exemplaire d'achat socialement responsable, les plateformes emploi, les plateformes jeunesse et l'assistance technique.

Les premières opérations bénéficiant de cofinancement FSE ont été programmées depuis décembre 2015 pour un montant FSE de 8,2 millions d'euros. La programmation de la subvention globale FSE se poursuivra en 2016.

- **le programme opérationnel régional FEDER/FSE** : les programmes européens sont susceptibles de constituer une source de recettes. L'optimisation de la mobilisation des

fonds européens par les services du Département, en adéquation avec la stratégie de la collectivité départementale, sera poursuivie et renforcée.

Conclusion

Je propose au Conseil Départemental :

- 1 d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2016, selon le tableau ci-dessous, la maquette officielle et son annexe étant annexées à la présente délibération :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	2 577 087 549,94	2 838 316 206,09	746 069 689,36	484 841 033,21
Mouvements d'ordre	278 093 724,53	16 865 068,38	63 345 068,38	324 573 724,53
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	2 855 181 274,47	2 855 181 274,47	809 414 757,74	809 414 757,74

	Total	
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	3 323 157 239,30	3 323 157 239,30
Mouvements d'ordre	341 438 792,91	341 438 792,91
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	3 664 596 032,21	3 664 596 032,21

- 2 de fixer à 115,2 M€ le montant maximum des emprunts autorisés pour financer les opérations d'investissement (auxquels s'ajoutent 300 M€ de la gestion active de la dette / OCLT) ;
- 3 de porter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 17,06 % à 21,45 % ;

4 d'arrêter ainsi qu'il suit le budget primitif 2016 par fonction et chapitre :

Mouvements	Chapitres	Libellés des chapitres	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	001	Solde d'exécution de la section d'investissement			25 101 603,09	
	900	SERVICES GENERAUX			12 298 377,16	
	902	ENSEIGNEMENT			65 848 287,20	16 460 792,00
	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS			7 433 312,96	306 920,00
	904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE			235 050,00	
	905	ACTION SOCIALE (HORS RMI ET RSA)			7 032 430,24	12 962,00
	906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES			81 845 125,12	5 000 017,54
	907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			2 503 866,26	
	908	TRANSPORTS			371 058,65	
	909	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			2 209 000,00	18 266,00
	910	SERVICES GENERAUX			125 000,00	
	911	SECURITE			2 000 000,00	
	912	ENSEIGNEMENT			3 815 406,35	
	913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS			15 124 200,37	
	914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE			1 189 758,61	
	915	ACTION SOCIALE (Hors RMI et RSA)			7 070 790,97	240 000,00
	916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES			7 639 260,04	
	917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			27 838 788,86	1 000 000,00
	918	TRANSPORTS			5 630 000,00	
	919	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			23 261 195,59	
	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				18 500 000,00
	923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES			436 822 682,00	435 889 507,20
	92410	Remembrements effectués d'office pour le compte de tiers			1 771 921,49	75 000,00
	92411	Curage des cours d'eaux non domaniaux effectué d'office pour le compte de tiers			847 000,43	454 246,71
	92412	Travaux d'aménagement des routes sous mandat			102 765,60	407 810,01
	92417	Travaux sous mandat de constructions de salles de sports			4 196 862,65	586 837,48
	92418	Opérations d'investissement constructions de lycées (cités mixtes)			3 654 985,72	3 000 000,00
	92420	Opérations sous mandat Constructions de bâtiments annexes aux collèges			100 960,00	275 882,27
	930	SERVICES GENERAUX	119 414 897,28	15 864 900,00		
	931	SECURITE	90 000 000,00			
	932	ENSEIGNEMENT	133 191 054,77	4 953 400,00		
	933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	31 037 666,14	1 615 501,27		
	934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	71 779 184,65	3 850 000,00		
	935	ACTION SOCIALE (Hors RMI - APA et RSA)	1 043 328 357,07	107 489 312,00		
	9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	1 155 660,40			
	9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	204 796 577,50	76 328 100,00		
	9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	646 445 391,74	42 400 000,00		
	936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	44 676 840,58	1 945 000,00		
	937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 606 724,00	8 738 720,50		
	938	TRANSPORTS	109 347 489,00	14 480 200,00		
	939	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	12 264 067,60	504 321,32		
	940	IMPOSITIONS DIRECTES		886 984 212,00		
	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	32 577 000,00	991 546 053,00		
	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		680 406 486,00		
	943	OPERATIONS FINANCIERES	27 535 362,21	500 000,00		
	944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	731 277,00			
	945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES		710 000,00		
	952	DEPENSES IMPREVUES	200 000,00			
	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				2 612 792,00
Réel		Total Mouvements	2 577 087 549,94	2 838 316 206,09	746 069 689,36	484 841 033,21
Ordre	925	OPERATIONS PATRIMONIALES			46 480 000,00	46 480 000,00
	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			16 865 068,38	116 692 792,23
	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	116 692 792,23	16 865 068,38		
	951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				161 400 932,30
	953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	161 400 932,30			
Ordre		Total Mouvements	278 093 724,53	16 865 068,38	63 345 068,38	324 573 724,53
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			2 855 181 274,47	2 855 181 274,47	809 414 757,74	809 414 757,74

- 5 de reprendre le solde d'un montant de 710 000 €, de la provision constituée le 14 octobre 2013 dans le but de prévenir une défaillance de la Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg ;
- 6 de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire, pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- 7 de créer de nouvelles autorisations d'engagement en dépenses reprises ci-dessous :

NOUVELLES AE DEPENSES

REFERENCE	INTITULE	2016	2017	Après 2017	TOTAL
16P0007AEDS	16 D/AE Autres interventions en faveur de l'agriculture	599 900,00	654 900,00	654 900,00	1 909 700,00
16P0024AEDS	16 AE/F Soutien aux structures touristiques	1 619 000,00	2 256 500,00	2 894 000,00	6 769 500,00
16P0032AEDS	16 D/AE Promotion de la bienveillance	425 964,00	1 082 500,00	1 739 036,00	3 247 500,00
16P0034AEDS	16 D/AE Moyens Généraux Administration Générale	729 700,00	762 000,00	794 300,00	2 286 000,00
16P0057AED	16 D/AE Planification familiale centre conventionné	438 700,00	646 000,00	792 100,00	1 876 800,00
16P0058AEDS	16 D/AE Lieux de rencontres pour droit de visite	84 700,00	98 400,00	112 100,00	295 200,00
16P0062AEDS	16 D/AE Lieux d'accueil Parents Enfants Subvention	89 726,40	85 120,00	69 185,60	244 032,00
16P0070AEDS	16 D/AE Subventions dans le cadre de la protection enfance	75 409,00	599 245,00	1 123 081,00	1 797 735,00
16P0085AED	16 D/AE Sensibilisation à l'hébergement touristique durable	7 185,00	8 000,00	9 815,00	25 000,00
16P0126AED	16 D/AE Expositions au musée Matisse	122 654,31	93 745,69	0,00	216 400,00
16P0127AED	16 D/AE Expositions au musée de Bavay	8 000,00	72 000,00	406 000,00	486 000,00
16P0137AED	16 D/AE Services au personnel	188 252,11	249 979,00	249 979,00	688 210,11
16P0143AED	16 D/Formation Assistantes familiales	242 620,28	715 000,00	1 218 660,00	2 176 280,28
16P0146AEDS	16 D/Maison des adolescents - Moyens de prévention jeunesse	788 500,00	1 190 000,00	1 591 500,00	3 570 000,00
16P0179AEDS	16 D/AE Intervention en faveur de l'agriculture biologique	136 400,00	136 400,00	136 400,00	409 200,00
16P2032AEDS	16 D/AE Dispositifs d'insertion sociale et professionnelle	290 427,70	1 613 941,70	2 937 455,70	4 841 825,10
16P2144AEDS	16 D/AE Insertion des allocataires RSA	25 200 000,00	25 200 000,00	25 200 000,00	75 600 000,00
16P3001AED	16 D/AE Schéma directeur systèmes d'information 2016 -2021	5 832 986,33	6 953 269,00	20 859 744,67	33 646 000,00
16P3003AED	16 AE/D Locations	1 726 678,41	2 120 732,77	2 694 190,12	6 541 601,30
16P3011AEDS	16 D/AE Station tourisme Val Joly	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00
16P3012AED	16 D/Formation des agents départementaux	910 000,00	1 100 000,00	1 030 000,00	3 040 000,00
16P3019AEDS	16 D/Entretien de haies bocagères - DDL	128 200,00	170 705,00	170 705,00	469 610,00
16P3028AEDS	16 D/AE Subventions pour personnes handicapées	73 750,00	73 750,00	73 750,00	221 250,00
16P3029AEDS	16 D/AE Subventions pour personnes âgées	40 750,00	40 750,00	40 750,00	122 250,00
16P3034AED	16 D/AE Sport de haut niveau Prestations	40 000,00	200 000,00	560 000,00	800 000,00
16P3034AEDS	16 D/AE Sport de haut niveau	11 472,00	410 000,00	1 218 528,00	1 640 000,00
16P3039AEDS	16 D/AE Actions citoyennes	65 000,00	65 000,00	65 000,00	195 000,00
16P3043AED	16 D/AE Fêtes publiques et cérémonies	540 000,00	810 000,00	405 000,00	1 755 000,00
16P3044AEDS	16 A/E Fonds Social Européen	1 258 342,29	4 441 657,71	0,00	5 700 000,00
16P612AED	16 AE Prestation service 2016-2019 - voirie	313 200,00	9 526 000,00	19 052 000,00	28 891 200,00
16P616AED	16 D/AE Allocation Personnalisée d'Autonomie	2 360 000,00	2 390 000,00	2 390 000,00	7 140 000,00
16P872AED	16 D/AE Etudes et prospectives Aménagement	59 000,00	11 000,00	0,00	70 000,00
	Somme:	46 406 517,83	65 776 595,87	90 488 180,09	202 671 293,79

8 de créer de nouvelles autorisations de programme en dépenses reprises ci-dessous

NOUVELLES AP DEPENSES

REFERENCE	INTITULE	2016	2017	Après 2017	TOTAL
16P003APD	16 D/AP /Aménagement foncier	100 000,00	300 000,00	600 000,00	1 000 000,00
16P029APDS	16 D/AP Travx aménagt réseau routier national Contrat de plan	4 800 000,00	0,00	20 000 000,00	24 800 000,00
16P092APDS	16 D/AP Station tourisme Val Joly	50 000,00	100 000,00	400 000,00	550 000,00
16P1001APDS	16 D/AP Création et aménagement équipements sociaux enfance	332 000,00	367 000,00	354 000,00	1 053 000,00
16P1003APD	16 D/A Fonds d'intervention : les Espaces Naturels Sensibles	225 000,00	300 000,00	1 900 000,00	2 425 000,00
16P1026APD	16 D/AP Evolution des R.I.S	50 000,00	90 000,00	0,00	140 000,00
16P105APDS	16 D/AP Hors Contrat plan Sub K humanisat. hospices/maison	2 200 000,00	2 200 000,00	8 299 000,00	12 699 000,00
16P1082APD	16 D/AP Gros entretien Maison des gardes	36 400,00	50 000,00	150 000,00	236 400,00
16P1114APD	16 D/AP Bâtiments sociaux	200 000,00	359 000,00	6 393 000,00	6 952 000,00
16P1115APD	16 D/Bâtiments Infrastructures	48 000,00	0,00	5 269 000,00	5 317 000,00
16P1118APD	16 D/AP Etudes et constructions des collèges	15 000,00	899 000,00	17 526 000,00	18 440 000,00
16P1119APD	16 D/AP Maintenance mise aux normes réglemment.des collèges	275 000,00	15 400 000,00	39 325 000,00	55 000 000,00
16P1133APDS	16 D/AP Aides aux territoires...	5 000 000,00	20 000 000,00	10 000 000,00	35 000 000,00
16P161APD	16 D/AP numérisation des Archives Départ	100 000,00	100 000,00	200 000,00	400 000,00
16P170APDS	16 D/AP Equipement sanitaire mode de garde petite enfance	1 172 000,00		0,00	1 172 000,00
16P191APD	16 D/AP Signalisation des itinéraires cyclotouristiques	100 000,00	100 000,00	250 000,00	450 000,00
16P194APD	16 D/AP GER dans les collèges	178 000,00	1 358 000,00	3 488 000,00	5 024 000,00
16P2168APDS	16 D/AP Financement du matériel des collèges publics	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
16P2203APD	12 D/AP Moyens pour la commande publique	161 250,00	214 000,00	642 000,00	1 017 250,00
16P2224APD	Gros entretien et mise aux normes réglementaires Musées	400 696,12	700 000,00	2 100 000,00	3 200 696,12
16P226APD	16 D/AP Travaux d'urgence gros entretien collèges -	10 611 900,00	9 600 000,00	26 400 000,00	46 611 900,00
16P253APD	16 D/AP GER bâtiments départementaux	1 444 400,00	2 281 000,00	6 843 000,00	10 568 400,00
16P256APD	16 D/AP GER Centres exploitation routier	816 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00	4 816 000,00
16P259APD	16 D/AP Améliorations fonctionnelles des collèges	637 500,00	1 000 000,00	3 000 000,00	4 637 500,00
16P261APD	16 D/AP Equipement des collèges publics	7 372 000,00	3 999 000,00	15 001 000,00	26 372 000,00
16P289APD	16 D/AP GER bâtiments sociaux	1 211 000,00	1 700 000,00	5 100 000,00	8 011 000,00
16P292APD	16 D/AP GER bâtiments EPDSAE	965 000,00	1 200 000,00	3 600 000,00	5 765 000,00
16P3001APD	16 D/AP Schéma directeur systèmes d'information	6 540 521,36	8 000 000,00	24 000 000,00	38 540 521,36
16P3002APDS	16 D/AP Convention modernisation Services d'Aide à domicile	450 000,00	450 000,00	450 000,00	1 350 000,00
16P3005APD	16 D/AP Gestion des véhicules	547 640,00	600 000,00	1 800 000,00	2 947 640,00
16P3029APDS	16 D/AP Subventions pour personnes âgées	90 000,00		0,00	90 000,00
16P3041APDS	16 D/AP Investissements divers en action sociale	57 000,00	0,00	0,00	57 000,00
16P3049APD	16 D/AP Bâtiments de la SPL des Ruches	421 250,00	550 000,00	1 650 000,00	2 621 250,00
16P3051APDS	16 D/AP Nouvelle politique de l'habitat	386 000,00	770 000,00	5 850 000,00	7 006 000,00
16P3055APD	16 D/AP Acquisition Maintenance	503 000,00	686 000,00	2 058 000,00	3 247 000,00
16P4001APD	16 D/AP Acquisition pour les équipements culturels	70 180,00	160 000,00	480 000,00	710 180,00
16P621APD	16 D/AP Entretien acquisition Laboratoire départemental	94 900,00	90 000,00	270 000,00	454 900,00
16P622APDS	16 D/AP Aménagement des abords des collèges	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
16P633APD	16 D/AP Médiathèque Départementale	184 450,00	275 000,00	825 000,00	1 284 450,00
16P670APDS	16 D/AP Participation au SDIS	2 000 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00	10 000 000,00
16P720APDS	16 D/AP Raccordement à l'égout	80 000,00	65 000,00	0,00	145 000,00
16P807APD	16 D/AP Tx entretien des bâtiments départementaux	383 000,00	660 000,00	1 660 000,00	2 703 000,00
16P881APD	16 D/AP Espaces naturelss sensibles	88 250,00	100 000,00	300 000,00	488 250,00
	Somme:	51 910 337,48	77 723 000,00	225 183 000,00	354 816 337,48

- 9 d'arrêter l'équilibre des budgets annexes pour l'exercice 2016, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle et son annexe étant annexées à la présente délibération :

Café Bleu - Forum des Sciences	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	51 675,00	51 675,00	730,80	0,00
Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	730,80
TOTAL	51 675,00	51 675,00	730,80	730,80

Laboratoire départemental	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 989 310,00	2 133 486,95	186 919,38	0,00
Mouvements d'ordre	144 176,95	0,00	11 000,00	155 176,95
Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	42 742,43
TOTAL	2 133 486,95	2 133 486,95	197 919,38	197 919,38

10 d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal et du budget annexe
 « Laboratoire public départemental » telles que figurant ci-dessous :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DEPENSES BP 2016

BUDGET PRINCIPAL	Dont crédit de paiement avant 2016	Dont crédit de paiement 2016	Dont crédit de paiement 2017	Dont crédit de paiement au-delà de 2017	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT EN COURS BP 2016	622 763 355,54	123 390 209,34	143 735 579,92	171 843 652,19	1 061 732 796,99
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00	46 406 517,83	65 776 595,87	90 488 180,09	202 671 293,79
TOTAL GENERAL	622 763 355,54	169 796 727,17	209 512 175,79	262 331 832,28	1 264 404 090,78

LABORATOIRE PUBLIC DEPARTEMENTAL	Dont crédit de paiement avant 2016	Dont crédit de paiement 2016	Dont crédit de paiement 2017	Dont crédit de paiement au-delà de 2017	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT EN COURS BP 2016	24 718,79	4 675,00	85 606,21	0,00	115 000,00
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	24 718,79	4 675,00	85 606,21	0,00	115 000,00

BUDGETS CUMULES	Dont crédit de paiement avant 2016	Dont crédit de paiement 2016	Dont crédit de paiement 2017	Dont crédit de paiement au-delà de 2017	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT EN COURS BP 2016	622 788 074,33	123 394 884,34	143 821 186,13	171 843 652,19	1 061 847 796,99
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00	46 406 517,83	65 776 595,87	90 488 180,09	202 671 293,79
TOTAL GENERAL	622 788 074,33	169 801 402,17	209 597 782,00	262 331 832,28	1 264 519 090,78

11 d'arrêter les autorisations de programme du budget principal et du budget annexe
« Laboratoire public départemental » telles que figurant ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME DEPENSES BP 2016

BUDGET PRINCIPAL	Dont crédit de paiement avant 2016	Dont crédit de paiement 2016	Dont crédit de paiement 2017	Dont crédit de paiement au-delà de 2017	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS BP 2016	2 372 355 204,12	196 366 789,76	168 877 114,83	454 730 483,96	3 192 329 592,67
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00	51 815 437,48	77 633 000,00	224 913 000,00	354 361 437,48
TOTAL GENERAL	2 372 355 204,12	248 182 227,24	246 510 114,83	679 643 483,96	3 546 691 030,15

LABORATOIRE PUBLIC DEPARTEMENTAL	Dont crédit de paiement avant 2016	Dont crédit de paiement 2016	Dont crédit de paiement 2017	Dont crédit de paiement au-delà de 2017	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS BP 2016	1 740 600,72	0,00	0,00	0,00	1 740 600,72
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00	94 900,00	90 000,00	270 000,00	454 900,00
TOTAL GENERAL	1 740 600,72	94 900,00	90 000,00	270 000,00	2 195 500,72

BUDGETS CUMULES	Dont crédit de paiement avant 2016	Dont crédit de paiement 2016	Dont crédit de paiement 2017	Dont crédit de paiement au-delà de 2017	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS BP 2016	2 374 095 804,84	196 366 789,76	168 877 114,83	454 730 483,96	3 194 070 193,39
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00	51 910 337,48	77 723 000,00	225 183 000,00	354 816 337,48
TOTAL GENERAL	2 374 095 804,84	248 277 127,24	246 600 114,83	679 913 483,96	3 548 886 530,87

12 d'autoriser le Président du Conseil Départemental à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget.